

# Rapport annuel 2020



Groupe  
**Mr.Bricolage**



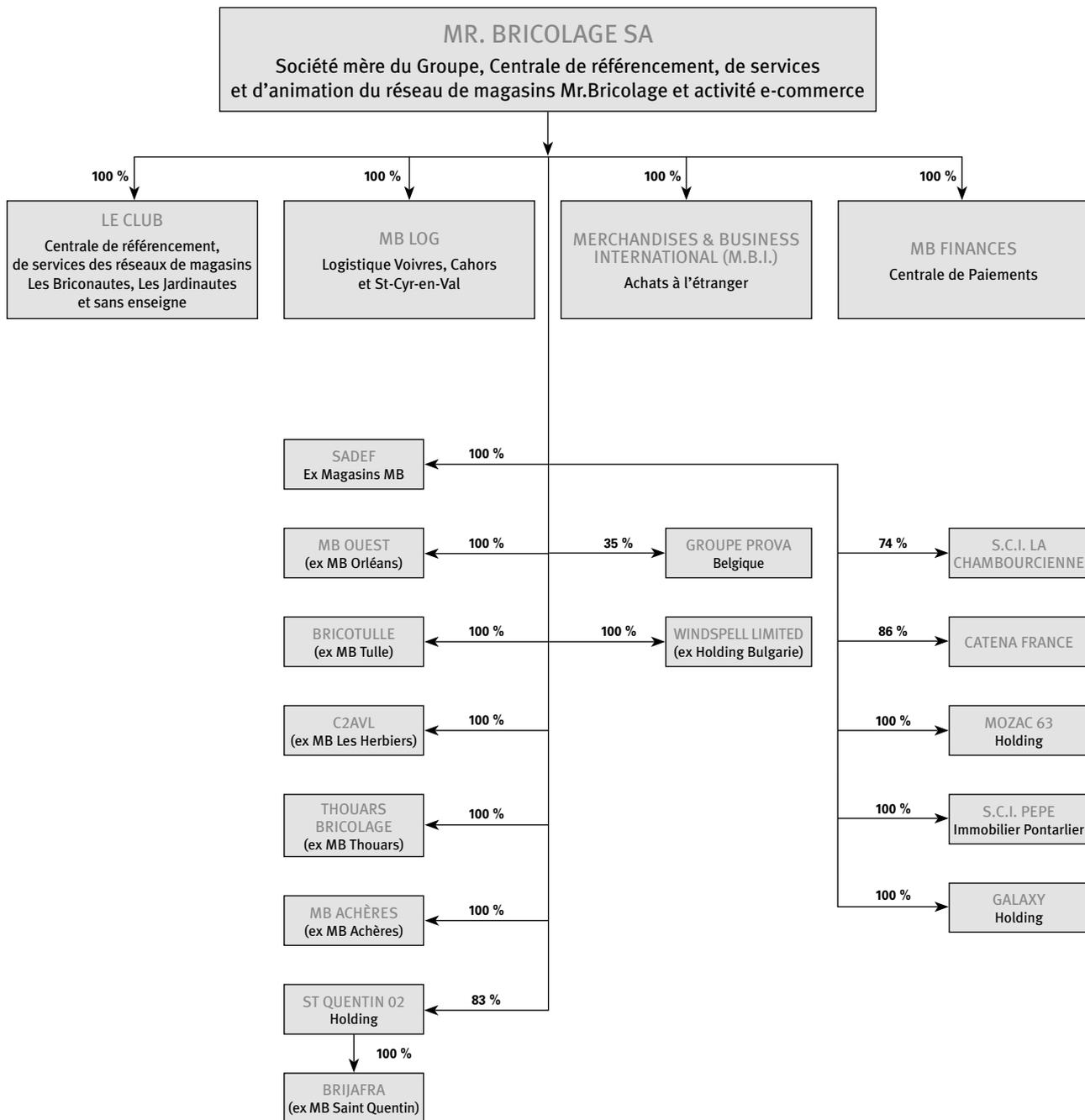
# Sommaire

<b>ORGANIGRAMME</b>	<b>3</b>
<b>RAPPORT DE GESTION</b>	<b>5</b>
<b>Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2021</b>	<b>6</b>
I – Présentation des états financiers	6
II – Les faits marquants	6
III – Les chiffres consolidés de l'année 2020	7
IV – Facteurs de risque	10
V – Les chiffres sociaux en 2020 – Examen de la situation financière et du résultat de la société Mr.Bricolage	13
VI – Événements survenus depuis la clôture	15
VII – Informations relatives à l'actionnariat au 31 décembre 2020	16
VIII – Dispositions complémentaires au 31 décembre 2020	17
<b>Résultat des cinq derniers exercices</b>	<b>19</b>
<b>Rapport sur le Gouvernement d'entreprise</b>	<b>20</b>
<b>Rapport spécial des Commissaires aux comptes</b>	<b>24</b>
<b>COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>27</b>
États financiers consolidés	28
Principes comptables et méthodes d'évaluation en IFRS	32
Annexe aux comptes consolidés	36
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	72
<b>COMPTES SOCIAUX</b>	<b>75</b>
Bilan	76
Compte de résultat	78
Tableau des flux de trésorerie	80
Annexe aux comptes sociaux	81
Rapport des Commissaires aux comptes	98
<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 21 AVRIL 2021</b>	<b>101</b>
Rapport du Conseil d'Administration exposant les projets de résolutions soumises à l'Assemblée Générale	102
Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2021	106
Rapports des Commissaires aux comptes sur les résolutions	114



# Organigramme simplifié

du Groupe Mr.Bricolage au 31/12/2020



Les pourcentages indiqués sont les pourcentages d'intérêt (directs et indirects) repris du périmètre consolidé.  
Les pourcentages de droits de vote sont identiques aux pourcentages d'intérêts.



# Rapport de gestion

<b>Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2021</b>	<b>6</b>
I – Présentation des états financiers	6
II – Les faits marquants	6
III – Les chiffres consolidés de l'année 2020	7
IV – Facteurs de risque	10
V – Les chiffres sociaux en 2020 – Examen de la situation financière et du résultat de la société Mr.Bricolage	13
VI – Événements survenus depuis la clôture	15
VII – Informations relatives à l'actionnariat au 31 décembre 2020	16
VIII – Dispositions complémentaires au 31 décembre 2020	17
<b>Résultat des cinq derniers exercices</b>	<b>19</b>
<b>Rapport sur le Gouvernement d'entreprise</b>	<b>20</b>
<b>Rapport spécial des Commissaires aux comptes</b>	<b>24</b>

# Rapport de gestion

## Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément au Code de commerce et aux dispositions de nos statuts pour vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les convocations à la présente Assemblée Générale ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le rapport que nous vous présentons intègre des références aux résultats consolidés et à l'activité des filiales.

Les Commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports, toute information quant à la régularité et à la sincérité des comptes annuels et des comptes consolidés qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui vous paraissent opportuns.

## I – PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Conformément aux textes en vigueur, nous vous informons qu'aucun changement de méthode comptable n'est intervenu en 2020.

Comme au 31 décembre 2019, les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 sont présentés conformément aux normes internationales d'informations financières (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et approuvées par les autorités européennes.

Les chiffres qui vous sont présentés dans le présent Rapport de gestion sont, sauf mention spécifique, en milliers d'euros.

Les comptes 2020 sont marqués par la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique REBOND lancé fin 2016. Les principaux faits marquants concernant ce plan sur la période sont détaillés au §.II.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 relative aux activités abandonnées :

- le résultat des magasins cédés ou fermés en 2020 et des filiales détenant des actifs immobiliers associés a été reclassé sur une ligne distincte du compte de résultat ;
- les actifs et les passifs concernés ont fait l'objet de reclassement sur des lignes distinctes du bilan ;
- le tableau des flux de trésorerie présente de manière distincte les flux de trésorerie au titre des activités maintenues et les flux de trésorerie des activités abandonnées.

Ces reclassements ont été opérés tant sur les données de la période que sur les données de la période comparative des états financiers et des notes de l'annexe des comptes.

Au 31 décembre 2020, le Groupe ne compte plus que l'activité « Services Aux Réseaux » constituée des services rendus aux adhérents par la société Mr.Bricolage ainsi que par les sociétés MB LOG, Le Club, MBI, MB Finances (cette dernière arrêtant son activité au 31 décembre 2020).

Suite au reclassement de l'activité magasins intégrés en activité abandonnée et à l'arrêt du site « Le Jardin de Catherine » intervenu fin 2019, le secteur « Commerces » n'est plus présenté à compter de 2020.

## II – LES FAITS MARQUANTS

### Contexte d'arrêt des comptes et continuité d'exploitation

Le 13 décembre 2018, le Groupe a annoncé l'accélération de la mise en œuvre du plan REBOND initié fin 2016 prévoyant son recentrage sur l'activité Services Aux Réseaux et la cession de l'intégralité du parc de magasins intégrés. Le plan de cession arrive désormais à son terme avec la cession du dernier magasin intervenue le 20 juillet 2020. Par ailleurs, l'accord signé le 16 octobre 2019 avec la totalité des prêteurs a permis la bonne exécution du plan stratégique REBOND.

Sur la base des estimations dont il dispose, en particulier la finalisation du plan de cession sur 2020, le réaménagement de la dette réalisé en 2019 avec l'ensemble des partenaires bancaires, le plan de trésorerie réactualisé tenant compte des impacts de la crise sanitaire sur l'activité du Groupe, des très belles performances enregistrées par l'ensemble du réseau depuis le second trimestre et de la mise en place dès 2021 d'un nouveau rythme de reversement des RFA aux adhérents mieux adapté aux capacités financières du Groupe, le Conseil d'Administration considère que la société sera en mesure de faire face à ses besoins de financement au cours des 12 mois à venir. En conséquence, le Conseil d'Administration a estimé que la convention comptable de continuité d'exploitation est applicable pour l'arrêt des comptes au 31 décembre 2020.

### Impacts liés à la COVID-19

Dès le début de la crise sanitaire, les objectifs de la Direction du Groupe ont été la protection des salariés et des clients et la préservation des capacités financières de l'entreprise. Dans ce cadre, les décisions suivantes ont été prises : mise en place des mesures barrières, fermeture des magasins intégrés restant à céder ou pour lesquels aucune solution de reprise n'avait été trouvée, mise en activité partielle de la majorité des effectifs du Groupe et recours au télétravail pour les fonctions supports clés, report des échéances sociales conformément aux dispositions gouvernementales, suppression des déplacements et mise en place d'un plan d'économie. Au cours de cette période, le Groupe a développé fortement ses ventes digitales.

Par la suite, le Groupe a acté la fermeture définitive des 5 magasins n'ayant pas retrouvé de repreneurs et a rouvert les autres magasins destinés à être cédés. Dans le même temps, le Groupe a été amené à réviser les outils et méthodes du site marchand.

Les principaux impacts constatés par le Groupe sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires de l'ensemble du réseau s'est dégradé fortement les 4 premières semaines du confinement. Un rattrapage a été constaté à compter de fin avril tant au niveau du réseau que des ventes des entrepôts logistiques. Ainsi, le réseau Mr.Bricolage en France hors Dom-Tom a progressé de +12.6 % à magasins comparables sur l'année 2020 (contre -0.4 % en 2019). Les magasins à l'étranger enregistrent une évolution de +14.5 % à magasins comparables sur l'année 2020 (contre +4.2 % en 2019) alors que les magasins situés dans les Dom-Tom qui avaient vécu une situation beaucoup plus compliquée au 1<sup>er</sup> semestre finissent l'année sur une progression de +3.9 % (contre +6.2 % en 2019). Ces évolutions sont imputables en partie à la crise sanitaire mais également aux efforts réalisés par l'enseigne pour se transformer.

- Le résultat de la période bénéficie de l'effet positif des aides relatives à l'activité partielle et de revenus satisfaisants sur la période. En contrepartie, les pertes concernant les derniers magasins intégrés se sont accrues au-delà des prévisions initiales. Enfin, la Direction a mis en place un plan d'économie visant à réduire de 2/3 les montants alloués aux investissements en mettant en sommeil plusieurs projets jugés non prioritaires dans le contexte actuel. Les frais de fonctionnement ont été réduits sur la période, notamment les frais de déplacements, les honoraires et les dépenses de publicité.
- Les stocks des entrepôts logistiques ont augmenté pendant la période par rapport à l'année dernière à la même période pour accompagner l'évolution du réseau.
- La trésorerie a été affectée au début de la crise puis a bénéficié du redémarrage de l'activité commerciale. Toutefois, la facturation contractuelle des marges arrières de la période est établie sur base d'un budget n'ayant pas intégré une telle évolution de l'activité. Cette situation conduira le Groupe à encaisser sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021 des régularisations importantes au titre des marges arrières dues pour l'exercice 2020.
- Le Groupe a procédé à la mise en œuvre au 31 décembre 2020 d'un test de dépréciation de son goodwill. Cependant, la pandémie n'a pas été considérée pour autant comme un indice de perte de valeur pour le Groupe. Sur base des résultats obtenus, aucune dépréciation n'est à constater à ce titre dans les comptes annuels.

#### Autres faits marquants

Les principaux faits marquants pour la période sont les suivants :

- Le 24 mars 2020, les titres de Mr.Bricolage SA ont été transférés sur le marché Euronext Growth.

- Le Groupe a finalisé le volet du plan stratégique REBOND lancé fin 2016 portant sur la cession des magasins intégrés.
  - 7 magasins intégrés ont été cédés en 2020 portant le nombre de cessions à 60 : 50 à des adhérents-entrepreneurs et 10 à des entrepreneurs extérieurs au Groupe,
  - Le magasin d'Orléans a été fermé en janvier 2020 et 4 autres magasins (Brive-Mazaud, La-Roche-sur-Yon, Lexy, Montereau) ont été fermés le 16 mars 2020 au début de la crise sanitaire.
  - Les actifs immobiliers des magasins Mende, Coulommiers, Laroque des Albères et Cosne d'Allier ainsi que les bureaux situés à Paris 19 ont été cédés au cours de la période.
- Évolution du réseau
  - Au cours de la période, 20 nouveaux points de vente ont rejoint l'enseigne Mr.Bricolage (incluant 14 ralliements) alors que 11 magasins sont sortis du réseau (incluant 6 magasins intégrés cédés à des entrepreneurs extérieurs ou fermés dans le cadre du plan REBOND).
  - Le nouveau concept continue à être déployé au sein du réseau Mr.Bricolage. À fin décembre 2020, il a été mis en place dans 25 magasins.
  - L'enseigne Les Briconautes a ouvert 5 nouveaux points de vente en 2020 alors qu'un magasin est passé sous enseigne Mr.Bricolage. Au cours de la même période, les affiliations à la centrale Le Club ont évolué fortement (83 ouvertures contre 19 fermetures) : il s'agit principalement de magasins cherchant à développer une offre complémentaire dans le secteur du bricolage et du jardinage.

## III – LES CHIFFRES CONSOLIDÉS DE L'ANNÉE 2020

Les chiffres présentés en 2020, comme en 2019, sont établis en normes IFRS.

### III.A. Le chiffre d'affaires consolidé

Activités (en millions d'euros)	2020	2019 Publié	2019 (1) Retraité	2018 Publié	2017 Publié
Services Aux Réseaux	274,6	213,9	265,3	201,4	182,2
- dont ventes de prestations	82,8	68,7	74,9	67,7	64,1
- dont ventes de marchandises	191,8	145,3	190,4	133,8	118,1
Commerces	-	33,2	-	39,7	303,5
<b>TOTAL</b>	<b>274,6</b>	<b>247,1</b>	<b>265,3</b>	<b>241,1</b>	<b>485,7</b>

(1) Les opérations intragroupes entre les activités maintenues et les activités abandonnées (ventes de marchandises et de prestations facturées par les entrepôts et la centrale de référencement aux magasins intégrés) ont été retraités pour 2019 à hauteur de 55 300 milliers d'euros.

Le chiffre d'affaires consolidé 2020, désormais constitué uniquement des activités Services Aux Réseaux, s'élève à 274,6 millions d'euros, affichant malgré la diminution des ventes à destination des magasins intégrés, une croissance de 3,5 % en données retraitées. L'augmentation est permise par la croissance des réseaux de manière générale et en particulier :

- La hausse des ventes de marchandises du fait de la croissance des réseaux incluant les ex-magasins intégrés repris par le réseau,

des changements de gammes, du développement de la marque propre Inventiv plébiscitée par les clients, et de l'ouverture des entrepôts aux points de vente Briconautes et affiliés ;

- La hausse des prestations de services liée à l'augmentation du volume d'affaires et d'achats des points de vente des réseaux et notamment à la performance commerciale des magasins 4 piliers.

Le chiffre d'affaires réalisé hors de France, soit 14,8 millions d'euros, représente 5,5 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2020.

# Rapport de gestion

## Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2021

### III.B. Le résultat opérationnel

Résultat opérationnel des activités maintenues (en milliers d'euros)	2020	2019 Retraité	2019 Publié
Chiffre d'affaires	274 611	265 315	247 113
Marchandises et matières consommées	(164 149)	(160 645)	(137 230)
Charges externes	(39 338)	(41 673)	(40 538)
Charges de personnel	(34 086)	(32 766)	(39 377)
Impôts et taxes	(1 697)	(1 643)	(2 482)
Autres produits et charges opérationnels	364	96	66
<b>EBITDA (1)</b>	<b>35 704</b>	<b>28 684</b>	<b>27 552</b>
Amortissements et dépréciations	(13 695)	(12 156)	(16 160)
<b>Résultat opérationnel courant (2)</b>	<b>22 009</b>	<b>16 528</b>	<b>11 392</b>
Opérations non courantes (3)	(312)	(3 470)	(20 975)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>21 698</b>	<b>13 058</b>	<b>(9 583)</b>

(1) EBITDA = « Résultat opérationnel courant » + « Amortissements et dépréciations ».

(2) Résultat opérationnel courant = Résultat opérationnel hors opérations non courantes.

(3) Opérations non courantes = opérations à caractère exceptionnel et liées en particulier au plan stratégique REBOND.

En conformité avec la Recommandation n°2013-03 émise par l'Autorité des Normes Comptables le 7 novembre 2013, relative au format des comptes consolidés des entreprises établis selon les normes comptables internationales, le Groupe présente en « Autres produits et charges opérationnels non courants » les produits et charges correspondants aux caractéristiques restrictives énumérées au paragraphe 4.5.4. de la Recommandation.

Pour cette dernière année du plan REBOND, dans la lignée des améliorations enregistrées depuis la mise en œuvre du plan de cession des magasins intégrés, le résultat opérationnel courant ressort à 22,0 millions d'euros, soit une marge opérationnelle courante de 8,0 %, contre 4,6 % un an plus tôt (et 6,2 % en proforma). Tenant compte de (0,3) million d'euros en opérations non courantes constituées principalement d'honoraires non récurrents liés à la finalisation du plan de cession, le résultat opérationnel s'élève à 21,7 millions d'euros, soit une marge opérationnelle de 7,9 %, comparé à une perte de (9,6) millions d'euros publiée en 2019. Sur la base proforma des comptes 2019 retraités, le résultat opérationnel du Groupe progresse de 66 %.

La nette amélioration des équilibres de gestion, liée à l'arrêt de l'activité "Commerces" et aux efforts déployés pour adapter l'organisation à sa nouvelle dimension, est boostée par les effets de la crise sanitaire à hauteur d'environ 2.5 à 3 points (chômage partiel aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre, report ou annulation de certains frais marketing, virtualisation des événements internes, principalement). Les ressources ainsi dégagées par le Groupe le confortent dans sa capacité à réduire progressivement son endettement tout en continuant à déployer des ressources pour soutenir le développement de ses adhérents et de ses réseaux.

### III.C. Le résultat net

Résultat net (en milliers d'euros)	2020	2019 Retraité	2019 Publié
Résultat opérationnel des activités maintenues	21 698	13 058	(9 583)
Résultat financier	(5 042)	(5 524)	(6 500)
Quote-part de résultat net des entreprises associées	2 756	1 042	1 042
Impôts sur les résultats (y compris CVAE)	(1 376)	(1 558)	(1 037)
Résultat après impôt des activités maintenues	18 036	7 018	(16 078)
Résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession	(302)	(33 366)	(10 270)
Résultat de l'exercice	17 734	(26 348)	(26 348)

Le résultat financier s'établit à -5,0 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre -5,5 millions d'euros au 31 décembre 2019. Il comprend principalement la charge d'intérêts relative au Crédit Syndiqué signé en octobre 2019.

La quote-part de résultat net des entreprises associées s'élève à 2,7 millions d'euros contre 1.0 million d'euro en 2019. Elle s'explique principalement par les performances de la filiale Prova opérant en Belgique.

Le résultat net des activités abandonnées (-0,3 millions d'euros) correspond au reclassement du résultat réalisé au cours de la période par les sociétés qui exploitaient des magasins intégrés jusqu'en 2020. Le résultat net de ces mêmes sociétés s'élevait à -33,3 millions d'euros au titre de l'exercice précédent et comprenait des dépréciations importantes d'actifs.

Compte tenu de la charge d'impôt de 1,4 millions d'euros, le résultat consolidé 2020 ressort à +17,7 millions d'euros (contre -26,3 millions d'euros en 2019).

### III.D. Le bilan

En complément de la note 20-2 de l'annexe aux comptes consolidés, ce tableau de synthèse permet de situer les principaux actifs et dettes financières et la nature des relations entre la société mère et les principales filiales du Groupe.

Bilan consolidé (en milliers d'euros)	Société cotée	Autres sociétés	Total consolidé
Actifs immobilisés incorporels et corporels (y compris écarts d'acquisition et droits d'utilisation)	109 461	45 276	154 737
Endettement financier brut hors Groupe (incluant dettes locatives)	120 605	8 716	129 321
Trésorerie brute au bilan	35 105	4 067	39 172
Flux de trésorerie liés à l'activité	3 960	1 602	5 562
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée	-	74 475	0

#### III.D.1. À l'actif

Les actifs non courants (principalement les actifs immobilisés) sont en baisse passant de 173,7 millions d'euros à 169,4 millions d'euros à fin 2020. Cette variation s'explique principalement par les amortissements constatés au titre de la période écoulée.

Les actifs courants (principalement stocks, créances et trésorerie) s'élèvent à 191,4 millions d'euros fin 2020 contre 192,6 millions d'euros fin 2019. Cette évolution provient principalement :

- d'une hausse des stocks de 2,2 millions d'euros, portant principalement sur les marchandises stockées dans les entrepôts,
- d'une hausse des créances clients et autres créances (incluant les créances d'impôts sur les sociétés) de 20,4 millions d'euros, principalement liée à la prise en compte à la clôture de factures à établir au titre des marges arrières à recouvrer pour l'exercice 2020,
- d'une hausse de la trésorerie de 5,0 millions d'euros,
- d'une baisse du poste « Actifs classés en activités abandonnées » suite aux cessions intervenues au cours de la période.

#### III.D.2. Au passif

Les capitaux propres, à 42,1 millions d'euros fin 2020, augmentent de 17,2 millions d'euros du fait principalement du résultat consolidé 2020 : +17,7 millions d'euros,

Les passifs financiers courants et non courants, à 129,3 millions d'euros fin 2020, augmentent de 2,4 millions d'euros (cf. note 12.1 de l'annexe aux comptes consolidés).

Les provisions, à 9,9 millions d'euros fin 2020, augmentent de 2,8 millions d'euros (cf. notes 13 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés). La hausse concerne principalement les provisions pour litiges commerciaux et sociaux.

Les autres passifs (hors passifs financiers et provisions), à 179,5 millions d'euros, baissent de 26,0 millions d'euros (cf. notes 15 et 23 de l'annexe aux comptes consolidés sur les autres passifs courants et les activités abandonnées). L'évolution des autres passifs s'explique principalement par la baisse du poste « Passifs classés en activités abandonnées » suite aux cessions intervenues au cours de la période.

### III.E. Autres indicateurs

En complément de l'analyse du bilan et du compte de résultat du Groupe Mr.Bricolage, les tableaux ci-dessous permettent de synthétiser les données commerciales et financières.

#### III.E.1. Données commerciales Réseaux

Volume d'affaires TTC (1) des réseaux (en millions d'euros)	Nombre de magasins fin 2020	Nombre de magasins fin 2019	2020	2019	Évolution
Enseigne Mr.Bricolage (2)	377	368	1 658,9	1 522,3	+9,0 %
Enseigne Les Briconautes (3)	107	104	233,8	204,0	+14,6 %
Réseau affiliés (4)	370	306	297,4	233,7	+27,3 %
E-commerce (5)	-	-	4,6	8,6	-45,9 %
Total	854	778	2 194,8	1 968,6	+11,5 %

(1) Le volume d'affaires TTC correspond aux ventes toutes taxes incluses réalisées par les magasins qui composent les réseaux, qu'ils soient intégrés ou non, quelle que soit l'enseigne, auxquelles s'ajoutent celles du e-commerce définies au renvoi (5).

(2) Données basées sur 377 magasins sous enseigne Mr.Bricolage, dont 306 en France au 31 décembre 2020.

(3) Estimation du volume d'affaires de 107 magasins sous enseigne Les Briconautes sur la base d'un panel de 71 magasins.

(4) Estimation du volume d'affaires de 370 affiliés Le Club sur la base d'un panel de 27 magasins.

(5) Le volume d'affaires e-commerce correspond aux ventes en ligne livrées à domicile ou retirées dans les magasins sous enseigne Mr.Bricolage en retrait-colis.

Le volume d'affaires TTC total des réseaux s'élève à 2,19 milliards d'euros à fin 2020, en hausse à surfaces courantes de 11,5 % et en croissance de 11,7 % à magasins comparables. L'enseigne Mr.Bricolage, qui regroupe 377 points de vente, représente 76 % du volume d'affaires total 2020.

# Rapport de gestion

## Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2021

### III.E.2. Situation financière du Groupe

Dette Financière Nette (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Dette financière brute (a) (hors dettes locatives IFRS 16)	119 783	115 969	3 814
Trésorerie brute (b)	39 172	34 248	(4 924)
Autres instruments financiers (c)	3 846	3 711	(135)
Dette Financière Nette (a - b - c)	76 765	78 011	(1 246)

Le crédit syndiqué signé le 16 octobre 2019 ne prévoit pas de clause de remboursement anticipé avant le 30 juin 2022. À partir de cette date, le Groupe s'engage à respecter un niveau de ratio de levier (dette nette sur EBITDA 12 mois).

## IV – FACTEURS DE RISQUE

La société Mr.Bricolage et le Groupe ont mis en évidence les différents risques auxquels ils peuvent être soumis en fonction de leurs activités.

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorablement significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. Il considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Certains risques font l'objet d'un suivi particulier par le Groupe. Ils sont priorisés en première partie.

Les autres risques, qui peuvent également avoir une incidence significative, sont listés dans une seconde partie.

### IV.A. Les risques suivis prioritairement par le Groupe

#### IV.A.1. Risques liés à la concurrence et à la concentration du marché

Le Groupe est présent sur un marché fortement concurrentiel tant en ce qui concerne ses activités traditionnelles que celle de e-commerce. En France, marché mature, la concurrence est particulièrement intense.

- Le Groupe ITM occupe une part de marché de 15,10 %, en hausse de +0,7 point en comparaison avec 2019. Afin de développer le e-commerce et sa transformation omnicanale, le groupe ITM a acquis une participation majoritaire dans BricoPrivé.com.
- Le Groupe Adéo, avec l'enseigne Weldom, mise sur la ruralité en jouant sur la carte de la proximité avec un objectif de développement de ces points de vente.
- Le Groupe Kingfisher a pris une participation majoritaire dans NeedHelp, une plateforme de services de bricolage opérationnelle en Europe.
- De plus, la crise sanitaire a accentué les ventes en lignes et a accéléré la transformation digitale.

#### IV.A.2. Risques liés aux réseaux de distribution

Les enseignes du Groupe sont exploitées au travers de contrats appelés « Charte de l'adhérent » pour l'enseigne Mr.Bricolage. Les Briconautes et Les Jardinautes sont quant à eux, liés à un « Contrat d'adhésion Le Club ».

La Charte de l'adhérent prévoit notamment une clause de préemption permettant au Groupe de se porter acquéreur aux conditions de prix identiques des magasins susceptibles d'être cédés à la concurrence.

Si plusieurs résiliations ont lieu sur une même année et qu'elles ne sont pas compensées par l'arrivée de nouveaux adhérents, cela peut engendrer une perte de revenus pour le Groupe.

Tout nouveau magasin souhaitant prendre l'une des enseignes du Groupe est soumis à une procédure de sélection.

#### IV.A.3. Risques liés au recouvrement de créances

En 2020, le Groupe a réalisé 96 % de son chiffre d'affaires auprès d'une clientèle professionnelle et 4 % auprès d'une clientèle de particuliers.

Concernant la clientèle professionnelle, il existe différents types de créances: les créances sur les magasins et les créances sur les fournisseurs référencés. L'analyse de ces données améliore la prévention des risques.

La société Mr.Bricolage ne se porte ni duroire ni caution vis-à-vis du paiement par les adhérents, affiliés ou filiales, aux fournisseurs. Concernant les fournisseurs référencés, la société Mr.Bricolage demande une étude financière complète pour chaque nouveau référencement et une mise à jour ponctuelle des données sur les fournisseurs déjà référencés. Ce suivi permet d'anticiper au mieux la défaillance des fournisseurs référencés. Le Groupe utilise les services d'une société de notation financière et un abonnement de surveillance juridique.

Concernant la clientèle de particuliers, la grande majorité est issue de l'activité web. Le risque d'impayé est très limité sur cette activité car les paiements se font d'avance.

Par ailleurs, le Groupe ne supporte pas de risque significatif de contrepartie ni de dépendance vis-à-vis de ses clients. En effet, aucun client ne génère plus de 1 % du chiffre d'affaires du Groupe à l'exception d'un client représentant 1,59 % à la date de clôture.

Les créances sont décomposées dans la note 8 des comptes consolidés en trois catégories: créances magasins adhérents, créances fournisseurs référencés et autres créances clients.

La provision pour dépréciation des comptes clients représente à fin 2020, 2,7 millions d'euros, en hausse de 0,2 million d'euros.

Il est constaté une hausse des créances clients de 11,8 millions d'euros sur l'exercice 2020. Cette évolution concerne principalement les créances sur les fournisseurs référencés. Elle est liée à la hausse du chiffre d'affaires des réseaux entre 2019 et 2020. Le taux de

provisionnement des créances clients est en diminution passant de 4 % sur l'exercice 2019 à 3,3 % sur l'exercice 2020.

Pour suivre les retards de paiement, le Groupe réunit régulièrement un Comité de Risque des Créances Adhérents (CRC Adhérents) qui a tout pouvoir pour décider des mesures suivantes :

- fixation d'un plafond d'encours maximum,
- détermination d'un échéancier de remboursement,
- livraison des marchandises avec paiement comptant, ou blocage total des commandes.

Le Groupe a également constitué un Comité de Risque des Créances Fournisseurs (CRC Fournisseurs) pour coordonner les actions en vue de recouvrer les créances sur les fournisseurs référencés

#### **IV.A.4. Risques de liquidité – risques de crédit**

Les risques de crédit et de liquidité sont détaillés dans la note 12 des comptes consolidés.

La principale source de financement du Groupe est le Crédit syndiqué.

Dans le cadre du refinancement de son endettement, le Groupe a signé en 2019 avec ses partenaires bancaires un contrat de Crédit syndiqué d'un montant total de 111 084 milliers d'euros. Il se compose de trois tranches. Deux tranches ont un calendrier d'amortissements progressifs, la troisième tranche est remboursable in fine. Au montant nominal du crédit syndiqué se rajoute les intérêts capitalisés (PIK) de ce même Crédit Syndiqué.

Le crédit syndiqué signé le 16 octobre 2019 ne prévoit pas de clause de remboursement anticipé avant le 30 juin 2022. À partir de cette date, le Groupe s'engage à respecter un niveau de ratio de levier (dette nette sur EBITDA 12 mois).

### **IV.B. Les autres risques**

Pour en faciliter le suivi, ceux-ci sont classés par catégorie :

- les risques opérationnels,
- les risques juridiques,
- les risques industriels et liés à l'environnement,
- les risques de marché,
- la politique d'assurance du Groupe.

Compte tenu de leur diversité, ces risques sont gérés de façon pragmatique à un niveau centralisé.

La société Mr.Bricolage et le Groupe n'ont pas décelé d'autres facteurs de risques.

#### **IV.B.1. IV.B.1 Risques opérationnels**

##### **IV.B.1.a. Risques liés à l'approvisionnement**

Le Groupe n'a pas de dépendance particulière à l'égard de contrats d'approvisionnement auprès des fournisseurs référencés dans ses magasins ou dans ses entrepôts, et veille à ne pas prendre d'engagement le conduisant à dépendre de façon significative d'un ou plusieurs contractants.

Des procédures internes de référencement des produits (qualité, ...) et des fournisseurs (solvabilité, capacités de production, ...) sont en vigueur dans le Groupe ; leur bonne application est contrôlée par un délégué aux achats.

Il est rappelé que les magasins sous enseigne s'approvisionnent en grande majorité auprès des fournisseurs référencés par la Centrale, soit en direct, soit par l'intermédiaire des entrepôts du Groupe. Deux fournisseurs représentent plus de 3 % des volumes d'achats référencés totaux des réseaux, et 14 autres fournisseurs représentent individuellement plus de 1 % des volumes d'achats référencés totaux des réseaux.

La société considère qu'elle ne supporte pas de risque significatif à cet égard et que dans tous les cas, la défaillance d'un ou de plusieurs fournisseurs devrait rapidement être suppléée par d'autres fournisseurs déjà référencés, sans qu'il y ait d'effet direct significatif.

Il en est de même pour les achats auprès des fournisseurs référencés qui sont effectués directement par les entrepôts.

##### **IV.B.1.b. Risques liés aux marques et enseignes**

Le Groupe est propriétaire des marques et enseignes qu'il exploite, notamment Mr.Bricolage, Les Briconautes, Les Jardinautes et Le Jardin de Catherine, et n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets et licences. La propriété de marques et enseignes supporte naturellement un risque de copie, de contrefaçon et/ou de concurrence déloyale.

##### **IV.B.1.c. Risques liés aux actifs d'exploitation**

Le Groupe détient ou est bénéficiaire par le biais de contrats, notamment de location-financement, de tous les actifs nécessaires à son exploitation et ne se trouve pas en situation de dépendance par rapport à d'autres sociétés. Le Groupe a mis en place une infrastructure informatique lui permettant d'assurer la sécurité de ses systèmes d'information, principalement concentrés sur SAP. Les stocks sont constitués essentiellement de produits permanents et les risques d'invendus sur ces produits font l'objet d'une provision représentant 9 % de la valeur brute des stocks au 31 décembre 2020 (cf. note 7 de l'annexe aux comptes consolidés). Le taux de rotation constaté en 2020 est entre deux à trois mois pour les stocks des entrepôts intégrés et entre un et deux mois pour les stocks des entrepôts externalisés.

##### **IV.B.1.d. Risques sociaux**

Le Groupe estime que les risques sociaux sont limités aux risques usuels des sociétés de services, de distribution et de logistique en France. Ils sont évalués par l'équipe des ressources humaines en établissant un contact régulier avec les salariés et ses représentants, qui va bien souvent au-delà des simples obligations légales lui permettant ainsi de mettre en place les améliorations éventuellement nécessaires.

##### **IV.B.1.e. Risques liés à la conjoncture**

La crise économique et financière combinée à la réduction des délais de paiement issue de la Loi de Modernisation de l'Économie avaient affecté directement le marché du bricolage cette dernière décennie. Effectivement, le marché du bricolage est un marché très saisonnier et météo dépendant.

En 2020, le commerce en France a été perturbé par la crise sanitaire. Toutefois, le marché du bricolage a été dynamique notamment sur le deuxième semestre de l'année 2020.

# Rapport de gestion

## Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2021

La Banque de France a d'ailleurs publié une hausse de +4,8 % du marché des grandes surfaces de bricolage en France en 2020 (cumul 12 mois à fin décembre 2020).

Les éléments d'informations relatifs à la crise sanitaire en cours sont mentionnés au §.VI « Événements survenus depuis la clôture ».

### IV.B.2. Risques juridiques

Le Groupe a mis en place au sein de la Direction Juridique une organisation lui permettant de gérer de façon centralisée les risques de nature juridique.

La Direction Juridique dispose de l'expertise et des outils nécessaires et fait appel, pour prévenir les risques de litiges, contentieux et non-respect des législations applicables, à des avocats et conseils spécialisés sur toutes les opérations jugées stratégiques et sur tous les contrats spécifiques, et fait valider en amont par ceux-ci tous les contrats types qu'elle est amenée à utiliser régulièrement dans l'exercice des différentes activités du Groupe.

#### IV.B.2.a. Litiges et contentieux

Dans le cadre de ses activités normales, le Groupe est impliqué dans divers contentieux et procédures et est soumis à différents contrôles administratifs.

La gestion des litiges et contentieux est assumée par la Direction Juridique en étroite liaison avec des avocats et conseils spécialisés.

La société et ses filiales ont provisionné tout litige ou contentieux dont elles estiment qu'il est susceptible de présenter un risque, à hauteur de leur estimation réalisée sur la base d'une analyse individuelle en collaboration avec leurs conseils extérieurs.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Pour plus d'informations sur la méthode de provisionnement des litiges ainsi que sur le détail des provisions, se reporter à la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés sur les provisions.

#### IV.B.2.b. Législations applicables

La Direction Juridique, avec l'assistance de conseils extérieurs, joue un rôle de veille permanente quant aux évolutions des textes législatifs ou réglementaires et de la jurisprudence notamment en matière d'autorisations d'exploitation commerciale, de relations entre la grande distribution et les fournisseurs, de promotion des ventes et dans le cadre de la négociation de contrats Groupe avec des prestataires extérieurs.

#### IV.B.2.c. Risques industriels, environnementaux et de sécurité

##### Risques industriels

Aucune des sociétés du Groupe ne réalise la fabrication des produits vendus par les magasins. La société ne supporte donc pas à ce titre de risque industriel. La fabrication des produits à marque de distributeur (MDD) appartenant au Groupe est confiée à des fournisseurs et ne représente pas un risque industriel en tant que tel pour le Groupe.

##### Risques environnementaux et de sécurité

De manière générale, toutes les sociétés du Groupe veillent à ce que les conditions réglementaires en matière d'environnement et de sécurité soient respectées.

Les risques potentiels de l'entreprise en matière d'environnement et/ou de sécurité, dans les entrepôts et magasins, sont les suivants :

- l'incendie avec ses impacts potentiels en termes de sécurité (dommages aux biens et aux personnes) et d'environnement (pollutions des sols et sous-sols, de l'air et de l'eau). Les causes potentielles peuvent être notamment les courts-circuits électriques, la malveillance, la foudre, le stockage de substances ou de préparations inflammables. Pour faire face à ce risque, le Groupe met en place un certain nombre de mesures et matériels de prévention. Concernant les entrepôts, ceux de Voivres et L'Hospitalet bénéficient de locaux en conformité réglementaire pour le stockage des produits dangereux (rétention complète,...). Les matériels et documents sont périodiquement contrôlés. Les installations électriques et celles fonctionnant au gaz ou au fioul font particulièrement l'objet de contrôles,
- le déversement accidentel avec ses impacts potentiels en termes de sécurité et d'environnement (pollutions des sols, sous-sols et de l'eau). Les déversements peuvent survenir lors des dépotages ou manipulations des produits dangereux. Pour faire face à ce risque, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures de prévention au niveau des entrepôts telles des zones de stockage sur rétentions ou sur sol étanche, la mise à disposition de produits absorbants dans les zones à risque,
- l'explosion, qui peut avoir des impacts directs sur la sécurité des biens et des personnes et indirects sur l'environnement. Pour diminuer ce risque, le Groupe procède à intervalles réguliers au contrôle des installations utilisant du gaz et du GPL au niveau des entrepôts,
- une pollution atmosphérique, conséquence possible d'un dysfonctionnement des brûleurs des chaudières, d'une défaillance du système de captation des poussières de bois (machines de découpe) ou d'une fuite sur le circuit de climatisation. Le Groupe fait procéder à des contrôles périodiques des installations concernées par des prestataires extérieurs agréés et/ou des techniciens compétents selon les obligations.

##### IV.B.3. Risques de marché (taux, change, actions)

La gestion des risques de marché (taux, change, actions) est détaillée dans la note 12 des comptes consolidés.

Concernant la gestion du risque de taux, le contrat de Crédit syndiqué signé le 16 octobre 2019 impose une couverture de 66,67 % minimum du montant total de l'encours du prêt refinancement (55000 milliers d'euros) et du Prêt de Consolidation (16 084 milliers d'euros) sur une durée minimum de 3 ans à compter de la date de signature. Le Groupe a bénéficié des couvertures existantes mises en place lors du précédent Crédit syndiqué couvrant la période du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2022 composées de swaps de taux amortissables. Le calendrier d'amortissement étant calé sur le calendrier d'amortissement du précédent Crédit Syndiqué, des couvertures de taux complémentaires ont dû être souscrites en février 2020 et février 2021 afin de respecter le ratio de 66.67 % du montant de la dette concerné par cet engagement.

Les couvertures ont pour seul objectif de couvrir la dette financière du Groupe à l'exposition des fluctuations des taux variables. La note 18.2 de l'annexe aux comptes consolidés détaille l'exposition au risque de taux.

Concernant la gestion du risque de change, le Groupe a recours à des instruments financiers, des achats à terme et des options de change dans le seul objectif de couvrir les achats de marchandises effectués en dehors de la zone euro. Les achats effectués en dollars US (seule devise étrangère utilisée par le Groupe) représentent environ 10 % des achats du Groupe. Les couvertures mises en place permettent de limiter l'exposition du Groupe à la variation du cours du dollar US.

Le calcul de la position nette après gestion et de l'exposition à la hausse des taux de change est détaillé dans la note 18.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Concernant la gestion du risque sur actions, aucun risque significatif pour le Groupe sur le marché des actions n'est à signaler.

Concernant le risque sur valeur mobilière de placement, le Groupe peut effectuer des placements sur valeurs mobilières lorsque la trésorerie est excédentaire selon les conditions de marché. La politique du Groupe est d'investir uniquement sur des valeurs mobilières de placement avec capital garanti, le risque est donc non significatif.

#### **IV.C. Impact social et environnemental de l'activité et lutte contre les discriminations - engagements de la société en faveur de l'économie circulaire**

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 IV du Code de commerce, notre société n'est pas tenue de publier de déclarations de performance extra-financière dès lors qu'elle est incluse dans les comptes consolidés de notre société mère, qui publie elle-même une déclaration consolidée de performance extra-financière.

### **V – LES CHIFFRES SOCIAUX EN 2020 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ MR.BRICOLAGE**

#### **V.A. Analyse générale de l'activité**

Les ressources de la société sont basées sur les volumes d'activité de l'ensemble des magasins sous enseigne.

Elles se composent notamment :

- de ressources en provenance des magasins :
  - des cotisations contractuellement versées par les magasins adhérents, calculées sur la base de leur volume d'affaires ou d'achats réalisés, par application de barèmes fixes ou dégressifs,
  - des royalties contractuellement versées par les magasins implantés hors de France,
  - de la marge réalisée sur les produits ou prestations de services destinés aux magasins (articles publicitaires, articles de bricolage, systèmes d'information) ;
- de ressources en provenance des fournisseurs :

- des prestations de services centrale basées sur les volumes d'achats réalisés par les magasins auprès de fournisseurs référencés,
  - des prestations de services qualité basées sur les volumes d'achats de produits à marque propre réalisés par l'ensemble des magasins,
  - des prestations de services de coopération commerciale négociées auprès des fournisseurs,
- de ressources en provenance de l'activité e-commerce (ventes de marchandises).

#### **V.B. L'exploitation**

Le chiffre d'affaires de la société Mr.Bricolage s'est établi à 105,5 millions d'euros au 31 décembre 2020, en hausse de 7 % par rapport à 2019.

Le résultat d'exploitation s'élève à 13,4 millions d'euros en 2020 en hausse de 62 %. Cette hausse du résultat de 5,1 millions d'euros est principalement liée à l'augmentation du chiffre d'affaires généré par l'activité des magasins du réseau.

Le résultat financier s'affiche au 31 décembre 2020 à +61,6 millions d'euros (contre -24,9 millions d'euros à fin 2019). La variation s'explique principalement par les dividendes reçus des filiales en 2020 et par les malis de confusion au titre des 7 sociétés absorbées par voie de transmission universelle de patrimoine (TUP) en fin d'année.

Le résultat exceptionnel s'élève à +4,9 millions d'euros en 2020, intégrant notamment l'impact d'une provision complémentaire pour dépréciation de la situation nette négative de sa filiale Sadef compensée en partie par des reprises de provisions liées aux 7 opérations de TUP réalisées en fin d'année 2020.

En 2020, la société constate un produit d'impôt de 0,9 million d'euros incluant l'économie d'impôt générée par l'intégration fiscale dont Mr.Bricolage SA est société tête de groupe. En 2019, le produit d'impôt était de 2 millions d'euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus et de l'intéressement des salariés qui s'élève, en 2020, à 0,5 million d'euros, contre 0,3 million d'euros en 2019, le résultat net s'établit en 2020 à +80,2 millions d'euros contre -30,1 millions d'euros en 2019.

#### **V.C. Le bilan**

Le total du bilan 2020 s'élève à 315,6 millions d'euros contre 290,6 millions en 2019.

##### **V.C.1. À l'actif**

Le total de l'actif net immobilisé, arrêté à 92,7 millions d'euros à fin 2019, est de 88,7 millions d'euros fin 2020. La variation s'explique principalement par les amortissements.

L'actif circulant s'élève à fin 2020 à 226,8 millions d'euros contre 197,8 millions d'euros en 2019. Cette hausse de 29 millions d'euros s'explique principalement par une hausse des créances clients de 22,6 millions d'euros (lié principalement à la constatation en fin d'année 2020 de factures à établir au titre des marges arrières à recevoir pour la période écoulée).

L'ensemble de ces mouvements est détaillé dans les notes 1 à 7 de l'annexe aux comptes sociaux de Mr.Bricolage SA.

# Rapport de gestion

## Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2021

### V.C.2. Au passif

Les capitaux propres atteignent -45,2 millions d'euros fin 2020 contre -125,4 millions d'euros fin 2019, compte tenu du résultat net de 2020 de +80,2 millions d'euros.

Les provisions pour risques et charges diminuent, passant de 114,7 millions d'euros en 2019 à 109,2 millions d'euros en 2020.

Le total des dettes s'élève à 251 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 301,1 millions d'euros au 31 décembre 2019, avec les principaux mouvements suivants :

- la hausse de 4 millions des dettes financières,
- la hausse de 2 millions d'euros des dettes fiscales et sociales,
- la baisse de 56,5 millions d'euros des autres dettes tenant compte de l'évolution des comptes courants de trésorerie.

L'ensemble de ces mouvements est détaillé dans les notes 8 à 12 de l'annexe aux comptes sociaux de Mr.Bricolage SA.

### Tableau des délais de paiement des fournisseurs et des clients

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Factures reçues (hors avoirs) non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		
(A)	NON APPLICABLE					948	
Tranches de retard de paiement	Nombre de factures concernées						
	Montant total des factures concernées (TTC)					270 800 €	201 142 €
	Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)					0,39%	0,29 %
(B)	NON APPLICABLE					96 114 €	735 602 €
Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées	Nombre de factures exclues						0
	Montant total des factures exclues (TTC)						0,00 €
(C)	NON APPLICABLE						
Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)	Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement					Délais contractuels : 45 jours fin de mois	

Factures émises (hors avoirs) non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		
(A)	NON APPLICABLE					4 311	
Tranches de retard de paiement	Nombre de factures concernées						
	Montant total des factures concernées (TTC)					1 750 524 €	309 608 €
	Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)					1,38 %	0,24 %
(B)	NON APPLICABLE					321 218 €	2 771 586 €
Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées	Nombre de factures exclues						0
	Montant total des factures exclues (TTC)						0,00 €
(C)	NON APPLICABLE						
Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)	Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement					Délais légaux	

### V.D. Affectation du résultat

Il est proposé d'imputer l'intégralité du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit la somme de 80 244 794,59 euros sur le compte « Report à nouveau » qui sera ainsi ramené à un montant débiteur de 98 222 371,76 euros.

Les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

## V.E. Distributions antérieures des dividendes

Il est rappelé qu'au titre des trois précédents exercices, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, le montant des dividendes distribués s'est élevé à :

Au titre de l'Exercice	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2017	6 232 653,00 € * Soit 0,60 € par action	-	-
2018	-	-	-
2019	-	-	-

\* Incluant les sommes correspondant aux dividendes non distribués à raison des actions auto détenues (qui ont été affectées au compte report à nouveau).

## V.F. L'activité des filiales et participations par branche d'activité sur l'exercice 2020

Mr.Bricolage SA contrôle, au 31 décembre 2020, au sens de l'article L.233-2 du Code de commerce, les sociétés figurant dans le tableau annexé en note 23 des comptes sociaux.

En pratique, outre son activité économique propre, la société Mr.Bricolage détient des participations directes dans les principales sociétés du périmètre de consolidation.

La liste des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Mr.Bricolage SA est détaillée dans la note 25 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les principales entités constituant le Groupe sont, outre la société Mr.Bricolage, les sociétés Le Club, MB Log, MBI, MB Finances.

Les données indiquées dans les tableaux ci-dessous sont exprimées en milliers d'euros.

### Le Club

Activité : centrale de référencement pour l'enseigne Les Briconautes et les affiliés

	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan
2020	16 270	9 067	29 872
2019	14 427	7 411	90 094

### MB LOG

Activité : vente de marchandises auprès du réseau

	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan
2020	185 958	1 102	71 006
2019	183 873	(453)	63 488

### MBI

Activité : sourcing international (marchandises)

	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan
2020	24 284	(99)	7 853
2019	25 820	596	9 841

### MB Finances

Activité : Centrale de paiements des fournisseurs référencés

	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan
2020	180	72	27 558
2019	224	119	43 177

Les sociétés exploitant des magasins intégrés ont été reclassées en 2020 en activités abandonnées.

La note 23 de l'annexe aux comptes sociaux de Mr.Bricolage SA relative à ses participations et la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe relative aux sociétés mises en équivalence, donnent un complément d'informations financières.

En Belgique, la société Mr.Bricolage détient 35 % du capital de la société Prova, centrale belge gérant, au 31 décembre 2020, 44 magasins sous enseigne Mr.Bricolage. Le groupe Prova compte 11 magasins intégrés et 33 magasins adhérents.

Le réseau belge a réalisé un chiffre d'affaires TTC de 177,3 millions d'euros en 2020 en croissance de +22,6 % par rapport à 2019. Le groupe a enregistré un résultat net retraité de 7,7 millions d'euros en 2020, contre 4,6 millions en 2019.

## V.G. Transactions avec les parties liées

Les opérations réalisées avec les parties liées sont énoncées au sein de ce rapport dans la note 13 de l'Annexe aux comptes sociaux et dans la note 19.2 de l'Annexe aux comptes consolidés.

## VI – ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

Le 29 janvier et le 10 février 2021, le Groupe a signé la résiliation de 2 baux concernant des magasins fermés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020. Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, les droits d'utilisation correspondant avaient été dépréciés à fin 2019 pour la période commençant à la date probable de fermeture et se terminant à la fin contractuelle des baux. Les dettes locatives correspondantes ont été maintenues au passif du bilan consolidé 2020 pour la valeur de l'engagement connu à la date de clôture des comptes. L'extinction de ces dettes suite à la signature des résiliations en 2021 générera sur la période un résultat positif de 2,5 millions d'euros.

# Rapport de gestion

## Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2021

### VII – INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2020

En application des dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes physiques ou morales connues de la société détenant directement ou indirectement, au 31 décembre 2020, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Les informations ci-dessous proviennent du suivi des actionnaires au nominatif au 31 décembre 2020 et font apparaître les actionnaires au porteur ayant déclaré un franchissement de seuils.

Au 31 décembre 2020, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

ACTIONNARIAT	31/12/2020					
	Nb d'actions	% du capital	Nb total droits de vote	% des droits de vote brut	Nb de droits de vote exerçable en Assemblée	% des droits de vote réel
SIMB	5 584 225	53,76%	11 168 450	65,95%	11 168 450	66,54%
SIFA	493 450	4,75%	986 900	5,83%	986 900	5,88%
SIFI	131 894	1,27%	263 788	1,56%	263 788	1,57%
ANPF	39 087	0,38%	78 174	0,46%	78 174	0,47%
<b>Sous Total (I)</b>	<b>6 248 656</b>	<b>60,15%</b>	<b>12 497 312</b>	<b>73,80%</b>	<b>12 497 312</b>	<b>74,46%</b>
Michel Tabur	332	NS	664	NS	664	NS
Forcole	205 167	1,98%	410 334	2,42%	410 334	2,44%
<b>Sous Total (II)</b>	<b>205 499</b>	<b>1,98%</b>	<b>410 998</b>	<b>2,42%</b>	<b>410 998</b>	<b>2,44%</b>
<b>Total Concertiste (III) = (I) + (II)</b>	<b>6 454 155</b>	<b>62,13%</b>	<b>12 908 310</b>	<b>76,22%</b>	<b>12 908 310</b>	<b>76,90%</b>
Auto détention	149 199	1,44%	149 199	0,88%	-	-
<b>Public</b>	<b>3 784 401</b>	<b>36,43%</b>	<b>3 876 243</b>	<b>22,89%</b>	<b>3 876 243</b>	<b>23,09%</b>
Dont Keren (1)	501 468	4,83%	501 468	2,96%	501 468	2,99%
Dont Amiral Gestion (2)	1 061 510	10,22%	1 061 510	6,27%	1 061 510	6,32%
Dont FMR LLC (3)	1 136 000	10,94%	1 136 000	6,71%	1 136 000	6,77%
Dont Dimensional Fund Advisor (4)	45 356	0,44%	45 356	0,27%	45 356	0,27%
Dont FCPE Mr.Bricolage (actionnariat salarié)	83 489	0,80%	156 291	0,92%	156 291	0,93%
<b>Total</b>	<b>10 387 755</b>	<b>100%</b>	<b>16 933 752</b>	<b>100%</b>	<b>16 784 553</b>	<b>100,00%</b>

(1) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 14 janvier 2019 de la société Keren Finances.

(2) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 14 janvier 2020 de la société Amiral Gestion.

(3) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 23 janvier 2013 et du 26 juillet 2013 de la société FMR LLC (Fidelity Investments).

(4) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 20 décembre 2019 de la société Dimensional.

NS : Non significatif

#### VII.A. Modifications de l'actionnariat au cours de l'exercice 2020

Au cours de l'exercice 2020, la société Mr.Bricolage a été destinataire de plusieurs notifications relatives à des franchissements de seuils légaux et statutaires.

Par courrier reçu le 14 janvier 2020, la société par actions simplifiée Amiral Gestion1 (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 janvier 2020, les seuils de 5 % des droits de vote et 10 % du capital de la société Mr Bricolage et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 061 510 actions Mr Bricolage représentant autant de droits de vote, soit 10,22 % du capital et 6,27 % des droits de vote (avis AMF n°220C0183).

Par courrier du 31 août 2020, le FCPE Mr.Bricolage a déclaré à la société avoir franchi à la baisse le seuil de 1 % des droits de vote de la société Mr.Bricolage et détenir 102 914 actions Mr Bricolage et autant de droits de vote.

Par courrier du 28 septembre 2020, le FCPE Mr.Bricolage a déclaré à la société avoir franchi à la baisse le seuil de 1 % des droits de vote de la société Mr.Bricolage et détenir 95 670 actions Mr Bricolage et autant de droits de vote.

## VII.B. Action de concert – Expiration du pacte d'actionnaires

Par courrier reçu le 12 avril 2013, l'Autorité des Marchés Financiers a été informée de la dénonciation du pacte d'actionnaires existant entre Monsieur Michel Tabur, Madame Janine Tabur, la Société Civile Patrimoniale et Financière Tabur (SCPFT) et la société Forcole d'une part, les sociétés Dicarol Investissement et Elimel Investissement d'autre part, et les sociétés SIMB, SIFA et SIFI, de troisième part, au résultat de laquelle le pacte est arrivé à expiration le 10 mars 2013 [...] (Avis AMF 213C0466).

Les négociations entreprises entre les parties ont abouti à la décision commune de ne pas conclure un nouveau pacte d'actionnaires.

Les parties ont précisé que l'absence de pacte ne remet pas en cause l'action de concert existant entre elles, vis-à-vis de la société Mr.Bricolage (Avis AMF 213C0634).

Le rachat des 2350000 actions Mr Bricolage de la famille Tabur par le Groupe ANPF le 8 juillet 2016 ne remet pas en cause l'action de concert existant entre le Groupe ANPF et Monsieur Michel Tabur, nonobstant les cessions réalisées par les membres de sa famille (Avis AMF 216C1385).

## VIII – DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2020

### VIII.A. Engagement de conservation de titres (article 885 I Bis du Code Général des Impôts)

Au 31 décembre 2020, il n'existe aucun engagement de conservation de titres à la connaissance de la société.

### VIII.B. Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce)

#### VIII.B.1. Autorisation en cours

La société Mr.Bricolage a renouvelé lors de son Assemblée Générale du 19 mai 2020 l'autorisation conférée au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, de procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Mr Bricolage par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,

- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 19 mai 2020 dans sa seizième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions peuvent être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société s'est réservé le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

L'Assemblée a fixé le prix maximum d'achat à 20 € par action, soit un montant total maximum de l'opération de 20 775 510 euros.

#### VIII.B.2. Bilan du programme au cours de l'exercice 2020

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce, il est précisé que la société a procédé, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2020 :

- pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 2 mars 2020 : à l'acquisition en bourse de 16 012 actions au cours moyen de 3,819 euros et à la cession en bourse de 19 867 actions au cours moyen de 3,922 euros.
- pour la période du 3 mars au 31 décembre 2020 (date de transfert du contrat de liquidité au sein de la société Louis Capital Market) : à l'acquisition en bourse de 101 418 actions au cours moyen de 5,997 euros et à la cession en bourse de 118 843 actions au cours moyen de 5,784 euros.

en vue de poursuivre l'objectif « animation de la liquidité de l'action Mr Bricolage par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité ».

À la clôture de l'exercice, le nombre des actions inscrites au nom de la société était ainsi de 149 199 actions dont 55 071 actions (soit 0,53 % du capital social) affectées à l'actionnariat salarié, 18 394 actions (soit 0,18 % du capital social) affectées à l'objectif de liquidité et 75 734 actions (soit 0,73 % du capital social) affectées à l'objectif de croissance externe.

Ce nombre d'actions d'une valeur nominale globale de 477 436,80 euros représentait 1,44 % du capital social au 31 décembre 2020.

Aucune réallocation d'action à un autre objectif n'a été effectuée au cours de l'exercice.

En 2020, aucun frais de négociation n'a été supporté.

# Rapport de gestion

## Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2021

### **VIII.C. Actions d'autocontrôle, participations croisées, aliénation de participation croisée (Articles L.233-13, L.233-29, L.233-30 et R.233-19 du Code de commerce)**

Néant.

### **VIII.D. État de la participation des salariés au capital de la société Mr.Bricolage au 31 décembre 2020**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé que les salariés du Groupe, par l'intermédiaire du FCPE Mr Bricolage, détenaient 83 489 actions (0,80 % du capital de la société) au 31 décembre 2020.

### **VIII.E. Observation du Comité Social Économique (CSE)**

Le Comité social et économique n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L 2312-18 du Code du travail.

### **VIII.F. Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal pour un montant de 58 134 euros.

### **VIII.G. Activités de recherche et de développement (Article L.232-1 du Code de commerce)**

Dans le cadre de ses activités, la société Mr.Bricolage a engagé des frais de recherche et de développement principalement dans le domaine informatique.

### **VIII.H. Capitaux propres**

Il est rappelé que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 ont fait apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social. L'assemblée générale du 12 juin 2019 avait dans ce cadre décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société, en application de l'article L 225-248 du Code de commerce.

Au regard de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les capitaux propres demeurent inférieurs à la moitié du capital social.

### **VIII.I. Injonctions, sanctions prononcées par le Conseil de la Concurrence pour des pratiques anti-concurrentielles (Article L.464-2 du Code de commerce)**

Néant.

### **VIII.J. Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'Article L.621-18-2 du Code monétaire et Financier sur les titres de la société**

Néant.

**Le Conseil d'Administration**  
**Le 10 mars 2021**

## **ANNEXES**

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices
- Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

## Résultat des cinq derniers exercices

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
Date d'arrêté	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	33 240 816	33 240 816	33 240 816	33 240 816	33 240 816
Nombre d'actions					
- ordinaires	10 387 755	10 387 755	10 387 755	10 387 755	10 387 755
- à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS (en euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	105 497 243	98 844 915	108 532 184	97 791 333	98 931 146
Résultat avant impôt, participation, dotations amortissements et provisions	77 840 241	(12 179 774)	6 534 662	8 307 078	28 675 801
Impôts sur les bénéfices	(851 715)	(1 995 583)	(3 266 688)	(3 473 214)	(3 786 109)
Participation des salariés	524 482	321 109	94 561	206 275	427 628
Dotations amortissements et provisions	(2 465 994)	19 577 273	213 639 564	46 923 378	134 966 847
Résultat net	80 244 795	(30 082 574)	(203 932 775)	(35 349 361)	(102 932 566)
Résultat distribué (1)	0	0	0	6 232 653	6 232 653
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôt, participation, avant dotations amortissements, provisions	7,49	(1,01)	0,93	1,11	3,08
Résultat après impôt, participation, dotations amortissements et provisions	7,72	(2,90)	(19,63)	(3,40)	(9,91)
Dividende attribué (1)	0	0	0	0,60	0,60
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	295,08	334,35	369,52	369,52	321,50
Masse salariale (en euros)	16 409 241	18 042 073	18 333 905	15 467 210	14 785 829
Sommes versées en avantages sociaux en euros (sécurité sociale, œuvres sociales...)	8 245 384	8 762 470	8 902 328	7 377 170	7 052 117

(1) pour l'exercice dont les comptes sont soumis à l'Assemblée Générale, les dividendes correspondent à ceux proposés par le Conseil d'Administration.

# Rapport de gestion

## Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

prévu par l'article L.225-37-4 du Code de commerce

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

D'une manière générale, le Conseil d'Administration est ainsi amené à :

- examiner les états financiers, approuver le budget annuel et contrôler les moyens mis en œuvre par la société pour s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés ;
- discuter et contrôler l'opportunité des choix stratégiques (budgets, opérations significatives de croissance interne ou externe, désinvestissements, restructurations hors budget ou hors stratégie annoncée, ...);
- contrôler la régularité des actes de la Direction Générale ;
- autoriser certaines conventions dans l'intérêt de la société.

## I – MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Au cours du Conseil d'Administration du 9 septembre 2015, il a été décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général afin d'assurer une gouvernance plus adaptée au développement du Groupe. Cette dissociation des fonctions répond à la volonté de la société d'accompagner au mieux le développement du Groupe et d'adapter en conséquence son mode d'organisation et de répartition des pouvoirs.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 février 2016, a nommé Monsieur Christophe Mistou, Directeur Général de la société à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

### Christophe Mistou, Directeur Général

Au sein du Groupe Mr.Bricolage et des holdings de contrôle :

- Président des sociétés Brijafra, MB Ouest, SadeF, Thouars Bricolage
- Gérant de la société MB Achères
- Président Directeur Général et administrateur de la société Saint Quentin 02
- Représentant permanent de Mr Bricolage, Présidente de la société Le Club SAS

Hors Groupe : Néant

## II – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### II.A. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

À la connaissance de la société, les mandats et fonctions des dirigeants mandataires sociaux et des membres du Conseil d'Administration au 31 décembre 2020 sont les suivants :

### Paul Cassagnol, administrateur et Président du Conseil d'Administration

Au sein du Groupe Mr.Bricolage et des holdings de contrôle :

- Administrateur & Président Directeur Général ANPF
- Représentant permanent SA ANPF, Présidente SAS SIMB
- Représentant permanent SAS SIMB, Présidente SAS SIFI
- Représentant permanent SA ANPF, Gérante SCA SIFA
- Représentant permanent SA ANPF, Présidente SAS IFOGECO
- Gérant de la SARL ORFOP.

Hors Groupe :

- Président des sociétés Financière KHEOPS, Secel, Secem, Sacam, Cbam et Cassagnol Investissement Bricolage
- Gérant des sociétés La Falgadouse, Socadev, Khephren et Secif
- Administrateur au sein de la SA Intersport France

### Michel Tabur, administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration

Au sein du Groupe Mr.Bricolage et des holdings de contrôle :

- Néant

Hors Groupe :

- Président des sociétés Forcole, Elimel Investissement, Dicarol Investissement et de la SAS Squero.

### Jean-Louis Blanchard, administrateur

Au sein du Groupe Mr.Bricolage et des holdings de contrôle :

- Administrateur de la SA ANPF
- Président et membre du Comité Développement

Hors Groupe :

- Gérant de la SARL Brico Services Argentonnais
- Président de la société Brico Services Saint-Junien

### Thierry Blossé, administrateur

Au sein du Groupe Mr.Bricolage et des holdings de contrôle :

- Administrateur de la SA ANPF
- Membre du Comité des rémunérations et du Comité d'audit

Hors Groupe :

- Président du Directoire de la SAS Blossé et Associés
- Président Directeur Général des sociétés Faites vous-même, SAS du Dominant, Brico Loisirs Maison

### Christine Monier, administratrice indépendante

Au sein du Groupe Mr.Bricolage et des holdings de contrôle :

- Présidente et membre du Comité d'audit
- Membre du Comité des rémunérations

Hors Groupe :

- Membre du Conseil de Surveillance de Riber SA
- Administratrice dans une association de l'ESS : Probono Lab

#### **Françoise Perriolat, administratrice indépendante**

Au sein du Groupe Mr.Bricolage et des holdings de contrôle :

- Membre du Comité d'audit

Hors Groupe :

- Néant

#### **Sylvie Moreau, représentant permanent de la SAS SIFI, administrateur**

Au sein du Groupe Mr.Bricolage et des holdings de contrôle :

- Néant

Hors Groupe :

- Néant

#### **SAS SIFI**

Au sein du Groupe Mr.Bricolage et des holdings de contrôle :

- Néant

Hors Groupe :

- Néant

#### **Didier Julien, censeur jusqu'au 19 juin 2020 puis représentant permanent de la SAS SIMB, administrateur**

Au sein du Groupe Mr.Bricolage et des holdings de contrôle :

- Administrateur de la SA ANPF
- Président et membre du Comité des rémunérations

Hors Groupe :

- Gérant de la SARL JULIEN CORPORATE,
- Gérant de la SARL LOANE,
- Gérant de la SARL CVDJ,
- Gérant de la SARL WINES & FOOD RETAIL,
- Gérant de la SARL LORANTO,
- Gérant de la SARL LES COTEAUX SERVICES,
- Gérant de la SARL LORINE LAVAGE,
- Gérant de la SARL DICA DISTRIBUTION.
- Représentant de la société JULIEN CORPORATE, Présidente de CALODIAN DISTRIBUTION,
- Représentant de la société JULIEN CORPORATE, Présidente de DCJ DISTRIBUTION,
- Représentant de la société JULIEN CORPORATE, Présidente de CATHYDIS,
- Représentant de la société LOANE, Présidente de BRIC ANTOINE CHERBOURG.

#### **SAS SIMB**

Au sein du Groupe Mr.Bricolage et des holdings de contrôle :

- Président de la SAS SIFI

Hors Groupe :

- Néant

#### **David Simon, censeur depuis le 19 juin 2020**

Au sein du Groupe Mr.Bricolage et des holdings de contrôle :

- Administrateur de la SA ANPF

Hors Groupe :

- Président de la SAS DS HOLDING,
- Président de la SAS JMCX,
- Président de la SAS BRICO CALADE,
- Président de la SAS BRICO VIENNE

Le récapitulatif des changements intervenus dans la composition du Conseil au cours de l'exercice 2020 figure ci-dessous :

#### **• Conseil d'Administration du 26 mars 2020 :**

- Sortie du champ d'application du régime légal de la représentation des salariés au Conseil. Prise d'acte de la fin de mandat d'administrateur représentant les salariés de Laurent Boutet à l'issue du Conseil.

#### **• Conseil d'Administration du 19 juin 2020 :**

- Prise d'acte de la démission de Monsieur Bernard Désérable de son mandat de représentant permanent de la SAS SIMB.
- Nomination de Monsieur Didier Julien en qualité de représentant permanent de la SAS SIMB.
- Nomination de Monsieur David Simon en qualité de censeur.

## **II.B. Représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil**

Au 31 décembre 2020, la société respecte les dispositions légales en matière de parité applicables à savoir un écart de 2 maximum entre le nombre de membres de chaque sexe (3 administratrices dont 2 indépendantes, 5 administrateurs).

## **III – CONVENTIONS INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSÉE, ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE A 10 % ET UNE SOCIÉTÉ CONTRÔLÉE AU SENS DE L.233-3 C.COM**

Néant.

# Rapport de gestion

## Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

prévu par l'article L.225-37-4 du Code de commerce

### IV – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS ET AUTORISATIONS EN COURS DE VALIDITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020 ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL (ARTICLE L.225-37-4 DU CODE DE COMMERCE)

Nature de la délégation et/ou de l'autorisation	AGE	Échéance (5)
Délégation pour augmenter le capital par incorporation des réserves, primes, bénéfices	12/06/2019 Résolution n°18	Valable pendant 26 mois à compter du jour de ladite AGE : soit jusqu'au 11/08/2021
Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières	12/06/2019 Résolution n°24	Validité pendant 26 mois à compter de ladite AGE soit jusqu'au 11/08/2021
Délégation pour procéder à l'émission d'actions et/ou valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public (1)	19/05/2020 Résolution n°7	Valable pendant 26 mois à compter du jour de ladite AGE : soit jusqu'au 18/07/2022
Délégation pour procéder à l'émission d'actions et/ou valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé (1)	19/05/2020 Résolution n°8	Valable pendant 26 mois à compter du jour de ladite AGE : soit jusqu'au 18/07/2022
Délégation pour procéder à l'émission d'actions et/ou valeurs mobilières avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (2)	19/05/2020 Résolution n°9	Valable pendant 18 mois à compter du jour de ladite AGE : soit jusqu'au 18/11/2021
Délégation pour procéder à l'émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières avec maintien du DPS (réservée aux actionnaires)	12/06/2019 Résolution n°19	Valable pendant 26 mois à compter du jour de ladite AGE soit jusqu'au 11/08/2021
Délégation d'augmentation de capital avec suppression du DPS au profit des adhérents d'un PEE (3)	19/05/2020 Résolution n°11	Validité pendant 26 mois à compter de ladite AGE soit jusqu'au 18/07/2022
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux	12/06/2019 Résolution n°26	Validité pendant 38 mois à compter de la dite AGE soit jusqu'au 11/08/2022
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux salariés (et/ou certains mandataires sociaux) (4)	19/05/2020 Résolution n°12	Validité pendant 38 mois à compter de ladite AGE soit jusqu'au 18/06/2023

\*Plafonds communs

1) Conformément aux dispositions de l'article L.225-136 2° du Code de commerce, la somme revenant, ou devant revenir, à la Société, sera fixée par le Conseil d'Administration pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence (à l'exception des offres au public mentionnées à l'article L.411-2-1 du Code monétaire et financier), et ne pourra être inférieure à la moyenne de 5 cours consécutifs cotés de l'action choisis parmi les 30 dernières séances de bourse précédentes la fixation du prix d'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %.

(2) Conformément aux dispositions du II de L.225-138 du Code de commerce, la somme revenant, ou devant revenir, à la Société, sera fixée par le Conseil d'Administration pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence et ne pourra être inférieur à la moyenne de 5 cours consécutifs cotés de l'action choisis parmi les 30 dernières séances de bourse précédentes la fixation du prix d'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %.

(3) Le prix des actions à souscrire sera déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L.3332-20 du Code du travail. Le Conseil a tous pouvoirs pour procéder aux évaluations à faire afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle des Commissaires aux comptes, le prix de souscription. Il a également tous pouvoirs pour, dans la limite de l'avantage fixé par la loi, attribuer gratuitement des actions de la société ou d'autres titres donnant accès au capital et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués.

	Montant autorisé	Augmentations réalisées les années précédentes	Augmentations réalisées en 2020	Montant résiduel au 31 décembre 2020
	4 000 000 €	/	/	4 000 000 €
	Montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises : 10 % du capital social au jour de l'AGE	/	/	10 % du capital social
	Montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises : 12 000 000 €*. Montant nominal des titres de créances maximum susceptibles d'être émises : 75 000 000 €	/	/	Montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises : 12 000 000 € Montant nominal des titres de créances : 75 000 000 €
	Montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises : 12 000 000 €* (et 20 % du capital par an) Montant nominal des titres de créances maximum susceptibles d'être émises : 75 000 000 €	/	/	Montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises : 12 000 000 € Montant nominal des titres de créances : 75 000 000 €
	Montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises : 12 000 000 €* Montant nominal des titres de créances maximum susceptibles d'être émises : 75 000 000 €	/	/	Montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises : 12 000 000 € Montant nominal des titres de créances : 75 000 000 €
	Montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises : 12 000 000 €. Montant nominal des titres de créances maximum susceptibles d'être émises : 75 000 000 €	/	/	Montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises : 12 000 000 € Montant nominal des titres de créances : 75 000 000 €
	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital : 680 000 €	/	/	680 000 €
	Montant maximum de 2 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration	/	/	2 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration
	Montant maximum de 2 % du capital social au jour de l'AGE	/	/	2 % du capital social au jour de l'AG

(4) L'Assemblée Générale du 19 mai 2020 a décidé que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires serait fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 alinéa 4 du Code de commerce. Le prix de souscription est déterminé conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise. Ces critères sont appréciés le cas échéant sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus des filiales significatives. À défaut, le prix de souscription est déterminé en divisant par le nombre de titres existants le montant de l'actif net réévalué, calculé d'après le bilan le plus récent (article L.225-177 du Code de commerce).

**Le Conseil d'Administration**  
**Le 10 mars 2021**

# Rapport de gestion

## Rapport spécial des Commissaires aux comptes

sur les conventions réglementées - Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

À l'Assemblée Générale de la société Mr.Bricolage S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

### CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

### CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense, le 19 mars 2021

Les Commissaires aux comptes

#### **KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*

Jean-Marc Discours

*Associé*

#### **Deloitte & Associés**

Pierre Marie Martin

*Associé*





# Comptes consolidés

États financiers consolidés	28
Principes comptables et méthodes d'évaluation en IFRS	32
Annexe aux comptes consolidés	36
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	72

# Comptes consolidés

## Bilan consolidé

En milliers d'euros

ACTIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019 (1)
Goodwill	1	125 596	125 597
Immobilisations incorporelles	2	13 926	18 531
Immobilisations corporelles	3	5 282	6 880
Droits d'utilisation	3	9 933	11 436
Participations dans les entreprises associées	4	10 379	8 048
Actifs financiers non courants	5	2 118	3 087
Impôts différés	6	2 164	125
<b>Actifs non courants</b>		<b>169 398</b>	<b>173 704</b>
Stocks	7	31 202	28 987
Clients	8	78 725	57 439
Actifs financiers courants	5	3 846	3 711
Créances d'impôt sur les sociétés	6/9	89	47
Autres actifs courants	9	25 243	26 076
Trésorerie et équivalents	10	39 172	34 248
Actifs classés en activités abandonnées	25	13 123	42 148
<b>Actifs courants</b>		<b>191 399</b>	<b>192 656</b>
<b>Total actifs</b>		<b>360 797</b>	<b>366 360</b>
PASSIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019 (1)
Capital	11	33 241	33 241
Primes liées au capital	11	13 778	13 778
Réserves		(22 524)	4 626
Résultat		17 585	(26 378)
<b>Capitaux propres (part du Groupe)</b>		<b>42 080</b>	<b>25 267</b>
Intérêts minoritaires		27	(315)
<b>Capitaux propres</b>		<b>42 107</b>	<b>24 951</b>
Emprunts	12	116 432	112 529
Dettes locatives part non courante	12	6 741	8 222
Provisions part non courante	13	0	0
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	14	3 877	3 268
Autres passifs non courants	15	0	1 831
Impôts différés	6	0	0
<b>Passifs non courants</b>		<b>127 050</b>	<b>125 850</b>
Passifs financiers courants	12	3 351	3 440
Dettes locatives part courante	12	2 797	2 746
Provisions part courante	13/14	5 999	3 805
Fournisseurs	15	42 532	54 905
Dettes d'impôt sur les sociétés	6/15	2 388	1 601
Autres passifs courants	15	107 897	96 615
Passifs classés en activités abandonnées	25	26 677	52 447
<b>Passifs courants</b>		<b>191 641</b>	<b>215 559</b>
<b>Total passifs et capitaux propres</b>		<b>360 797</b>	<b>366 360</b>

(1) Le bilan consolidé 2019 a été retraité conformément aux dispositions de la norme IFRS 5.

## État du résultat global

En milliers d'euros	Notes	31/12/2020	31/12/2019 retraité (1)	31/12/2019 publié
Produits des activités ordinaires	16	274 611	265 315	247 113
Marchandises et matières consommées	17	(164 149)	(160 645)	(137 230)
Charges externes	17	(39 338)	(41 673)	(40 538)
Charges de personnel	24	(34 086)	(32 766)	(39 377)
Impôts et taxes	17	(1 697)	(1 643)	(2 482)
Amortissements et dépréciations	13/17	(13 695)	(12 156)	(16 160)
Autres produits et charges opérationnels courants	17	364	96	66
Résultat opérationnel courant	17	22 009	16 528	11 392
Autres produits et charges opérationnels non courants	17	(312)	(3 470)	(20 975)
Résultat opérationnel	17	21 698	13 058	(9 583)
Charges d'intérêt sur emprunts		(5 020)	(5 040)	(5 541)
Produits de trésorerie		1	19	19
Coût de l'endettement financier		(5 018)	(5 021)	(5 522)
Autres charges financières		(150)	(679)	(1 446)
Autres produits financiers		127	176	468
Autres charges/produits financiers nets		(24)	(503)	(978)
Résultat financier	18	(5 042)	(5 524)	(6 500)
Quote-part dans le résultat net des entités associées	4	2 756	1 042	1 042
Résultat avant impôt des activités maintenues		19 412	8 576	(15 041)
Impôts sur les résultats	6	(1 376)	(1 558)	(1 037)
Résultat après impôt des activités maintenues		18 036	7 018	(16 078)
Résultat relatif aux activités abandonnées ou en cours de cession	25	(302)	(33 112)	(10 270)
Impôts sur le résultat relatif aux activités abandonnées ou en cours de cession	6/25	0	(254)	0
Résultat après impôt des activités abandonnées		(302)	(33 366)	(10 270)
Résultat de l'exercice		17 734	(26 348)	(26 348)
- dont quote-part du Groupe		17 585	(26 378)	(26 378)
- dont quote-part des minoritaires		149	30	30
Résultat net (part du Groupe) par action en euros	22	1,72	(2,58)	(2,58)
Résultat net (part du Groupe) dilué par action en euros		1,72	(2,58)	(2,58)
Résultat net (part du Groupe) par action en euros des activités maintenues	22	1,75	0,68	(1,58)
Résultat net (part du Groupe) dilué par action en euros des activités maintenues	22	1,75	0,68	(1,58)
Résultat de l'exercice		17 734	(26 348)	(26 348)
Gains et pertes actuariels sur avantages du Personnel (IAS 19 révisée)	14	(485)	(151)	(151)
Impôts nets sur opérations en capitaux propres non recyclables en résultat net		128	(38)	(38)
Éléments non recyclables en résultat net		(357)	(189)	(189)
Réserves recyclables de couverture		66	(495)	(495)
Autres		0	(26)	(26)
Impôts sur les autres éléments du résultat global		(19)	163	163
Éléments recyclables en résultat net		47	(358)	(358)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		(310)	(547)	(547)
Produits et charges nets comptabilisés		17 424	(26 895)	(26 895)
- dont quote-part du Groupe		17 275	(26 925)	(26 925)
- dont quote-part des minoritaires		149	30	30

(1) Le résultat consolidé 2019 a été retraité conformément aux dispositions de la norme IFRS 5

# Comptes consolidés

## Variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves recyclables de couverture	Réserves consolidées	Total capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2018	33 241	69 238	(1 940)	209	(48 498)	52 250	(345)	51 905
Dividendes versés	-	-	-	-	-	0	-	0
Affectation de résultat	-	(55 460)	-	-	55 460	0	-	0
Total transactions avec les actionnaires	0	(55 460)	0	0	55 460	0	0	0
Résultat net de la période	-	-	-	-	(26 378)	(26 378)	30	(26 348)
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	-	-	-	(332)	-	(332)	-	(332)
Variation écarts actuariels	-	-	-	-	(189)	(189)	-	(189)
Autres variations	-	-	-	-	(26)	(26)	-	(26)
Résultat Global de la période	0	0	0	(332)	(26 593)	(26 925)	30	(26 895)
Variation des actions propres	-	-	130	-	(188)	(59)	-	(59)
Capitaux propres au 31/12/2019	33 241	13 778	(1 811)	(122)	(19 820)	25 267	(315)	24 951

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves recyclables de couverture	Réserves consolidées	Total capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2019	33 241	13 778	(1 811)	(122)	(19 820)	25 267	(315)	24 951
Dividendes versés	-	-	-	-	-	0	-	0
Affectation de résultat	-	-	-	-	-	0	-	0
Total transactions avec les actionnaires	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net de la période	-	-	-	-	17 585	17 585	149	17 734
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	-	-	-	47	-	47	-	47
Variation écarts actuariels	-	-	-	-	(357)	(357)	-	(357)
Résultat Global de la période	0	0	0	47	17 228	17 275	149	17 424
Variation des actions propres	-	-	65	-	31	96	-	96
Autres variations	-	-	-	-	(559)	(559)	194	(365)
Capitaux propres au 31/12/2020	33 241	13 778	(1 746)	(75)	(3 119)	42 080	27	42 107

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités et les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de trésorerie. Les découverts bancaires non assimilables à un financement sont également inclus dans la trésorerie. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée et les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activité (contrôle des changes,...) sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

En milliers d'euros	Notes	31/12/2020	31/12/2019 (1)
Résultat des activités maintenues		18 036	7 018
Part dans les résultats nets des entreprises associées nette des dividendes reçus		(2 651)	(937)
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations		9 353	7 695
Dotations et dépréciations des droits d'utilisation		3 027	3 364
Profits nets sur cessions d'éléments d'actifs		(261)	(262)
Charges d'impôts différés	6	(1 930)	(1 260)
Charges d'impôts exigibles	6	3 306	3 326
Charges d'intérêts nettes des produits de trésorerie		5 018	5 069
Autres produits et charges sans contrepartie en trésorerie		44	651
<b>Marge brute d'autofinancement</b>		<b>33 941</b>	<b>24 664</b>
Variation des stocks	7	(2 214)	5 746
Variation des clients	8	(19 617)	(4 148)
Variation des fournisseurs	15	(12 879)	3 807
Variation nette des autres actifs et passifs liés à l'activité	9/15	9 037	(5 437)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>(25 673)</b>	<b>(32)</b>
Charges d'impôts exigibles	6	(3 306)	(3 326)
Variation nette de la dette d'impôt exigible	6	2 595	1 615
<b>Charges d'impôt courant décaissées</b>		<b>(711)</b>	<b>(1 711)</b>
<b>Flux de trésorerie des activités non maintenues (a)</b>		<b>(1 994)</b>	<b>715</b>
<b>Flux de trésorerie sur activité (b)</b>		<b>5 563</b>	<b>23 635</b>
Acquisition d'immobilisations incorporelles	2	(1 602)	(2 780)
Acquisition d'immobilisations corporelles	3	(739)	(291)
Variation des dettes sur immobilisations	15	(233)	(214)
Cession de titres de participation non consolidés	5	236	0
Cession d'immobilisations incorporelles	2	0	0
Cession d'immobilisations corporelles	3	1 765	0
Cession d'autres immobilisations financières	5	1 207	800
Variation nette des prêts et créances	5	(38)	(286)
<b>Flux de trésorerie des activités non maintenues (a)</b>		<b>6 350</b>	<b>15 628</b>
<b>Flux de trésorerie sur investissement</b>		<b>6 946</b>	<b>12 856</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	11	0	0
Acquisition de titres d'entités déjà contrôlées		(365)	0
Acquisition d'actions propres	11	(669)	(138)
Cession d'actions propres	11	734	268
Encaissement de nouveaux emprunts bancaires	12	0	21 084
Remboursement des emprunts bancaires	12	0	(5 000)
Remboursement des dettes locatives	12	(2 969)	(2 934)
Charges d'intérêts décaissées nettes des produits de trésorerie	18	(1 007)	(2 220)
Variation nette des autres actifs et passifs financiers		(125)	392
<b>Flux de trésorerie des activités non maintenues (a)</b>		<b>(3 185)</b>	<b>(13 779)</b>
<b>Flux de trésorerie sur financement</b>		<b>(7 587)</b>	<b>(2 327)</b>
Variation de trésorerie		4 922	34 164
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	10	31 250	(2 914)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	10	<b>36 172</b>	<b>31 250</b>

(1) Le tableau des flux de trésorerie consolidé 2019 a été retraité conformément aux dispositions de la norme IFRS 5.

(a) Voir note 23 « Activités abandonnées ».

(b) L'exploitation a bénéficié sur la période d'une forte activité commerciale que la hausse du besoin en fonds de roulement est venue neutralisée en partie. Cette hausse est liée notamment à la reconstitution des stocks en entrepôts pour faire face à une demande plus importante des magasins et à la prise en compte à la clôture d'un niveau de factures à établir au titre des marges arrières reflétant le niveau d'activité de la période.

# Comptes consolidés

## Principes comptables et méthodes d'évaluation en IFRS

### I – PRINCIPES GÉNÉRAUX

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du Groupe Mr Bricolage, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, sont préparés conformément aux normes comptables internationales telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2020. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (International Accounting Standards), IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations (SIC et IFRIC).

Toutes les sociétés consolidées et associées arrêtent leurs comptes annuels au 31 décembre.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 10 mars 2021 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 21 avril 2021.

Les principes comptables généraux présentés ci-après s'appliquent à l'ensemble des comptes consolidés. Les principes spécifiques sont présentés dans les notes correspondantes des comptes consolidés. Ils ont été appliqués de manière uniforme par les entités du Groupe et d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les comptes 2020 sont marqués par la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique REBOND lancé fin 2016. Les principaux faits marquants concernant ce plan sur la période sont détaillés au §.II.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 relative au traitement des activités abandonnées :

- le résultat des magasins cédés ou fermés en 2020 et des filiales détenant des actifs immobiliers associés a été reclassé sur une ligne distincte du compte de résultat;
- les actifs et les passifs concernés ont fait l'objet de reclassement sur des lignes distinctes du bilan;
- le tableau des flux de trésorerie présente de manière distincte les flux de trésorerie au titre des activités maintenues et les flux de trésorerie des activités abandonnées.
- Ces reclassements ont été opérés tant sur les données de la période que sur les données de la période comparative des états financiers et des notes de l'annexe des comptes.

#### Contexte d'arrêt des comptes et continuité d'exploitation

Le 13 décembre 2018, le Groupe a annoncé l'accélération de la mise en œuvre du plan REBOND initié fin 2016 prévoyant son recentrage sur l'activité Services Aux Réseaux et la cession de l'intégralité du parc de magasins intégrés. Le plan de cession arrive désormais à son terme avec la cession du dernier magasin intervenue le 20 juillet 2020. Par ailleurs, l'accord signé le 16 octobre 2019 avec la totalité des prêteurs a permis la bonne exécution du plan stratégique REBOND.

Sur la base des estimations dont il dispose, en particulier la finalisation du plan de cession sur 2020, le réaménagement de la dette réalisé en 2019 avec l'ensemble des partenaires bancaires, le plan de trésorerie réactualisé tenant compte des impacts de la crise sanitaire sur l'activité du Groupe, des très belles performances enregistrées par l'ensemble du réseau depuis le second trimestre et de la mise en

place dès 2021 d'un nouveau rythme de reversement des RFA aux adhérents mieux adapté aux capacités financières du Groupe, le Conseil d'Administration considère que la société sera en mesure de faire face à ses besoins de financement au cours des 12 mois à venir. En conséquence, le Conseil d'Administration a estimé que la convention comptable de continuité d'exploitation est applicable pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2020.

#### Nouvelles normes

Les nouvelles normes, interprétations et amendements de normes tels qu'adoptés par l'Union Européenne et qui sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers au 31 décembre 2020.

Les informations financières sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

### II – FAITS MARQUANTS

#### Impacts liés à la COVID-19

Dès le début de la crise sanitaire, les objectifs de la Direction du Groupe ont été la protection des salariés et des clients et la préservation des capacités financières de l'entreprise. Dans ce cadre, les décisions suivantes ont été prises : mise en place des mesures barrières, fermeture des magasins intégrés restant à céder ou pour lesquels aucune solution de reprise n'avait été trouvée, mise en activité partielle de la majorité des effectifs du Groupe et recours au télétravail pour les fonctions supports clés, report des échéances sociales conformément aux dispositions gouvernementales, suppression des déplacements et mise en place d'un plan d'économie. Au cours de cette période, le Groupe a développé fortement ses ventes digitales.

Par la suite, le Groupe a acté la fermeture définitive des 5 magasins n'ayant pas retrouvé de repreneurs et a rouvert les autres magasins destinés à être cédés. Dans le même temps, le Groupe a été amené à réviser les outils et méthodes du site marchand.

Les principaux impacts constatés par le Groupe sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires de l'ensemble du réseau s'est dégradé fortement les 4 premières semaines du confinement. Un rattrapage a été constaté à compter de fin avril tant au niveau du réseau que des ventes des entrepôts logistiques. Ainsi, le réseau Mr Bricolage en France hors Dom-Tom a progressé de +12.6 % à magasins comparables sur l'année 2020 (contre -0.4 % en 2019). Les magasins à l'étranger enregistrent une évolution de +14.5 % à magasins comparables sur l'année 2020 (contre +4.2 % en 2019) alors que les magasins situés dans les Dom-Tom qui avaient vécu une situation beaucoup plus compliquée au 1<sup>er</sup> semestre finissent l'année sur une progression de +3.9 % (contre +6.2 % en 2019). Ces évolutions sont imputables en partie à la crise sanitaire mais également aux efforts réalisés par l'enseigne pour se transformer.
- Le résultat de la période bénéficie de l'effet positif des aides relatives à l'activité partielle et de revenus satisfaisants sur la période. En contrepartie, les pertes concernant les derniers magasins intégrés se sont accrues au-delà des prévisions initiales. Enfin la Direction a mis en place un plan d'économie visant à réduire de 2/3

les montants alloués aux investissements en mettant en sommeil plusieurs projets jugés non prioritaires dans le contexte actuel. Les frais de fonctionnement ont été réduits sur la période, notamment les frais de déplacements, les honoraires et les dépenses de publicité.

- Les stocks des entrepôts logistiques ont augmenté pendant la période par rapport à l'année dernière à la même période pour accompagner l'évolution du réseau.
- La trésorerie a été affectée au début de la crise puis a bénéficié du redémarrage de l'activité commerciale. Toutefois, la facturation contractuelle des marges arrières de la période est établie sur base d'un budget n'ayant pas intégré une telle évolution de l'activité. Cette situation conduira le Groupe à encaisser sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021 des régularisations importantes au titre des marges arrières dues pour l'exercice 2020.
- Le Groupe a procédé à la mise en œuvre au 31 décembre 2020 d'un test de dépréciation de son goodwill. Cependant, la pandémie n'a pas été considérée pour autant comme un indice de perte de valeur pour le Groupe. Sur base des résultats obtenus, aucune dépréciation n'est à constater à ce titre dans les comptes annuels.

### Autres faits marquants

Les principaux faits marquants pour la période sont les suivants :

- Le 24 mars 2020, les titres de Mr Bricolage SA ont été transférés sur le marché Euronext Growth.
- Le Groupe a finalisé le volet du plan stratégique REBOND lancé fin 2016 portant sur la cession des magasins intégrés.
  - 7 magasins intégrés ont été cédés en 2020 portant le nombre de cessions à 60 : 50 à des adhérents-entrepreneurs et 10 à des entrepreneurs extérieurs au Groupe,
  - Le magasin d'Orléans a été fermé en janvier 2020 et 4 autres magasins (Brive-Mazaud, La-Roche-sur-Yon, Lexy, Montereau) ont été fermés le 16 mars 2020 au début de la crise sanitaire.
  - Les actifs immobiliers des magasins Mende, Coulommiers, Laroque des Albères et Cosne d'Allier ainsi que les bureaux situés à Paris 19 ont été cédés au cours de la période.
- Évolution du réseau
  - Au cours de la période, 20 nouveaux points de vente ont rejoint l'enseigne Mr Bricolage (incluant 14 ralliements) alors que 11 magasins sont sortis du réseau (incluant 6 magasins intégrés cédés à des entrepreneurs extérieurs ou fermés dans le cadre du plan REBOND).
  - Le nouveau concept continue à être déployé au sein du réseau Mr Bricolage. À fin décembre 2020, il a été mis en place dans 25 magasins.
  - L'enseigne Les Briconautes a ouvert 5 nouveaux points de vente en 2020 alors qu'un magasin est passé sous enseigne Mr Bricolage. Au cours de la même période, les affiliations à la centrale Le Club ont évolué fortement (83 ouvertures contre 19 fermetures) : il s'agit principalement de magasins cherchant à développer une offre complémentaire dans le secteur du bricolage et du jardinage.

## III – RECOURS AUX ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations, d'exercer un jugement et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les informations sur les principales hypothèses relatives aux estimations et les jugements exercés dans l'application des méthodes comptables, dont l'effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers est significatif, sont décrites dans les notes 1 Goodwill, 2 Immobilisations incorporelles, 3 Immobilisations corporelles, 5 Actifs financiers, 6 Impôts sur le résultat, 12 Passifs financiers, 13 Provisions, 14 Provision pour engagements de retraite et autres avantages assimilés, 16 Revenus des activités ordinaires, 19 Transactions avec les parties liées, 21 Engagements hors bilan, actifs et passifs éventuels.

## IV – MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par le Groupe sont consolidées en intégration globale. Indépendamment du pourcentage de participation détenu, la notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte des capitaux propres.

Conformément aux dispositions des normes IFRS 10 et 11, les co-entreprises dans lesquelles le Groupe partage le contrôle avec un co-entrepreneur et les sociétés associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable font l'objet d'une analyse multi-critères tenant compte notamment de la capacité du Groupe à exercer des droits de vote potentiels et de son exposition financière. L'analyse permet de démontrer l'existence ou non du contrôle sur les entités concernées. Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées, dès la date effective de transfert de contrôle au Groupe, selon la méthode de l'acquisition décrite dans la norme IFRS 3 révisée.

Les sociétés ne sont plus consolidées à partir de leur date de cession ou de la date de perte de contrôle ou d'influence notable. Les participations dans des entités dans lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable, ou un contrôle conjoint, ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées à leur juste valeur à la date de sortie de périmètre. Les transactions et les résultats inter-sociétés sont annulés.

# Comptes consolidés

## Principes comptables et méthodes d'évaluation en IFRS

### V – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés comprennent ceux de Mr Bricolage SA, de ses filiales et de ses sociétés associées. Cet ensemble forme le Groupe Mr Bricolage. La liste des sociétés du périmètre figure en note 25.

Les variations de périmètre, au cours de la période, concerne :

- Brico Partner 86 (sous-groupe détenu à hauteur de 49 % par Mr Bricolage SA) : cession de la participation en juin 2020,
- Brico Partner 07 (sous-groupe détenu à hauteur de 49 % par Mr Bricolage SA) : cession de la participation en juillet 2020,
- A.Barbaud et Cie SA (détenue à 100 %) : fusion par Transmission Universel de Patrimoine au profit de Mr.Bricolage SA en janvier 2020 puis au 2<sup>nd</sup> semestre 2020, fusion par Transmission Universelle de Patrimoine de 11 sociétés dont la liste figure en note 25.3. Ces opérations n'ont pas eu d'impact dans les comptes consolidés.
- G.C.T.I. : liquidation amiable de la société en décembre 2020.

À l'issue de ces opérations, 19 sociétés sont consolidées par intégration globale contre 32 sociétés en 2019.

L'incidence des variations de périmètre sur les postes du bilan consolidé, lorsqu'elle est significative, fait l'objet d'une mention dans chacune des notes concernées de l'annexe aux comptes consolidés.

### VI – CONVERSION EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

#### VI.1. Comptabilisation des opérations en monnaies étrangères

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont inscrites dans l'état du résultat global.

Par exception à ce principe, les écarts de change relatifs à un élément monétaire qui en substance fait partie intégrante de l'investissement net d'une entité dans une entité étrangère sont inscrits en capitaux propres dans un poste « écart de conversion » jusqu'à la sortie de cet investissement net, date à laquelle ils sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

#### VI.2. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Lors de la consolidation, les actifs et passifs des sociétés du Groupe exprimés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les postes de l'état du résultat global sont convertis en euros au cours de change moyen de la période ou au cours de change en vigueur à la date de la transaction pour les transactions significatives.

Les différences de change qui surviennent lors de la conversion des actifs nets du Groupe par rapport au cours de l'exercice précédent, de même que les différences qui surviennent lors de la conversion au cours de fin d'année des résultats calculés au cours moyen ou effectif, sont imputées directement en capitaux propres dans un poste « écart de conversion ». Lors de la cession des sociétés étrangères, les écarts de conversion s'y rattachant sont recyclés dans l'état du résultat global.

### VII – SECTEURS OPÉRATIONNELS

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le Directeur Général, principal décideur opérationnel du Groupe.

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui est engagée dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement analysés par le principal décideur et pour laquelle des informations distinctes sont disponibles.

Au 31 décembre 2020, le Groupe ne compte plus que l'activité « Services Aux Réseaux » constituée des services rendus aux adhérents par la société Mr.Bricolage ainsi que par les sociétés MB LOG, Le Club, MBI, MB Finances (cette dernière arrêtant son activité au 31 décembre 2020).

Suite au reclassement de l'activité magasins intégrés en activité abandonnée et à l'arrêt du site « Le Jardin de Catherine » intervenu fin 2019, le secteur « Commerces » n'est plus présenté à compter de 2020.



# Comptes consolidés

## Annexe aux comptes consolidés

Notes sur les états financiers consolidés

### NOTE 1 – GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Ainsi, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de la société acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Le goodwill représente la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée intégrant les compléments de prix éventuels, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise, et
- la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise, à la date d'acquisition. Si cette différence est positive, l'écart est reconnu comme un actif et inscrit au bilan dans la rubrique « goodwill ». Le goodwill relatif aux acquisitions d'entreprises associées est inscrit au bilan sur la ligne « Participations dans les entreprises associées ». Si cette différence est négative, l'écart est immédiatement comptabilisé en résultat.

Le goodwill « Services Aux Réseaux » comprend le coût historique du fonds de commerce représentant l'activité Centrale de Mr.Bricolage d'une part, et le goodwill correspondant aux activités de services aux réseaux dégagé lors des opérations de croissance externe, d'autre part.

Le goodwill « Commerces » correspondait à l'activité dédiée à l'exploitation des magasins détenus en propre. À fin 2018, le Groupe avait procédé, dans le cadre du plan Rebond, à des dépréciations importantes de ce goodwill et des actifs associés. À l'issue de ces opérations, le goodwill Commerces était intégralement déprécié. À la fin de l'exercice, suite aux cessions et fermetures intervenues en 2019 et en 2020, l'intégralité de ce goodwill a été sorti.

#### Pertes de valeur

Les valeurs comptables des actifs sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification d'un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Une estimation systématique de la valeur recouvrable est effectuée à la clôture de chaque exercice. Une perte de valeur est comptabilisée dans l'état du résultat global dès que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminué des coûts de la vente de celui-ci et sa valeur d'utilité.

- La juste valeur diminuée des coûts de la vente est le montant qui pourrait être obtenu à la date de clôture de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nette des coûts de sortie.
- La valeur d'utilité est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs, calculés à partir du budget N+1 et du plan d'affaires établi par le management pour les deux ou trois années suivantes. Les éventuelles années au-delà du plan d'affaires sont extrapolées sur la base d'un taux de croissance projeté. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par l'application d'un taux de croissance perpétuelle. Le plan d'affaires construit par la Direction a été présenté au Conseil d'Administration. Les taux de croissance généralement retenus par le Groupe sont fondés sur une évolution du marché des GSB (Grandes Surfaces de Bricolage) en métropole comprise entre 0 % et 1 % pondérée de la performance du réseau Mr Bricolage, en particulier au travers des multiples actions mises en œuvre pour dynamiser l'enseigne. L'actualisation des flux est effectuée sur la base d'un Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC) après impôts. Les flux de trésorerie retenus sont déterminés au niveau du Groupe qui regroupe un ensemble d'actifs générant des entrées de trésorerie communes et correspondant au pilotage opérationnel du Groupe.

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation. Les évaluations et les tests de dépréciations sont réalisés lors de chaque clôture annuelle ou lors de l'apparition d'un indice de perte de valeur survenant entre deux clôtures.

Un test de dépréciation est réalisé entre deux clôtures lorsque le montant du résultat opérationnel courant ré-estimé est inférieur de 20 % au résultat opérationnel courant prévisionnel de l'année en cours. Une perte de valeur est, le cas échéant, comptabilisée. Les pertes de valeur sur goodwill ne sont pas reprises ultérieurement.

En milliers d'euros	Valeur nette
Valeurs à l'ouverture	125 597
Variations de la période	0
Valeurs à la clôture	125 596

#### Le détail des goodwill par secteur d'activité est le suivant :

En milliers d'euros	Au 31/12/2020		
	Valeur brute	Dépréciations suite aux tests de perte de valeur	Valeur nette
Services Aux Réseaux	137 643	(12 046)	125 596
	137 643	(12 046)	125 596

En milliers d'euros	Au 31/12/2019 (1)		
	Valeur brute	Dépréciations suite aux tests de perte de valeur	Valeur nette
Services Aux Réseaux	137 643	(12 046)	125 597
	137 643	(12 046)	125 597

(1) Le goodwill « Commerces » à fin 2019 s'élevait à 13 678 milliers d'euros : il était intégralement déprécié.

Le taux de croissance à long terme est pour l'exercice 2020 de 1,25 % contre 1,00 % en 2019. Le Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC) après impôts du Groupe, est fixé pour l'exercice 2020 à 9,50 % contre 7,80 % en 2019.

Sur la base des valeurs d'utilité mesurées au 31 décembre 2020, une dépréciation serait à constater à partir d'un taux supérieur à 13,5 % du

Coût Moyen Pondéré du Capital après impôt (CMPC). Concernant les autres hypothèses structurantes utilisées par le Groupe (notamment les flux futurs de trésorerie), aucune variation raisonnablement envisageable n'entraînerait une dépréciation du Goodwill. Ainsi, des flux de trésorerie inférieurs de 15 % aux flux de trésorerie prévus ne conduirait pas le Groupe à constater une dépréciation complémentaire.

## NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût historique après déduction des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles. Cette rubrique comprend essentiellement les coûts de développement des produits à marques, les licences d'exploitation de logiciels et les marques. L'amortissement est calculé selon un mode linéaire en fonction des durées d'utilité des actifs concernés.

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Logiciels	1 à 5 ans
Marques affectées au secteur opérationnel « Services Aux Réseaux »	Non amortissable
Marques affectées au secteur opérationnel « Commerces »	10 ans
Coûts de développement	3 ans

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées en tant qu'actif dès lors qu'elles génèrent des avantages économiques futurs et que leurs coûts sont mesurables de manière fiable.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charge dans la période où elles sont encourues.

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan si et seulement si toutes les conditions définies ci-après sont remplies :

- le produit ou processus est clairement défini et les coûts qui y sont liés sont mesurés de façon fiable et identifiés séparément ;
- la faisabilité technique du produit est démontrée ;
- le produit ou processus sera commercialisé ou utilisé en interne ;
- les actifs seront générateurs d'avantages économiques futurs ;
- les ressources techniques et financières adéquates et les autres ressources nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

Les dépenses de développement activées sont amorties selon la méthode linéaire et ce, sur leur durée d'utilité qui généralement ne dépasse pas 3 ans.

La marque Mr Bricolage a été cédée au cours de l'exercice 2000, par la société ANPF à la société Mr Bricolage, dans le cadre de l'admission des actions de la société Mr Bricolage à la cote du second marché. Cette marque constitue un actif incorporel non amortissable. Un suivi de sa valeur est effectué chaque année, en fonction notamment du niveau d'activité de la centrale. Le cas échéant, une dépréciation serait constatée.

En milliers d'euros	Frais de développement (a)	Marques (b)	Logiciels et autres	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	7 853	6 367	52 810	67 030
Acquisitions de la période (1)	371	20	1 209	1 600
Sorties de la période	-	-	(248)	(248)
Autres variations	286	-	(286)	0
Valeurs brutes à la clôture	8 511	6 386	53 484	68 382
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(5 762)	0	(42 737)	(48 499)
Amortissements et dépréciations	(1 098)	-	(5 096)	(6 194)
Sorties	-	-	238	238
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(6 860)	0	(47 595)	(54 455)
Valeurs nettes à l'ouverture	2 091	6 367	10 073	18 531
Valeurs nettes à la clôture	1 651	6 386	5 889	13 926

(1) Les acquisitions de la période concernent principalement des améliorations des systèmes d'information magasins et logistique et le développement des sites marchands 'mr-bricolage.fr' et les briconautes.

(a) Les frais de développement concernent les produits à marque Mr.Bricolage et le site marchand 'mr-bricolage.fr'.

(b) Les marques sont essentiellement constituées, en valeurs nettes, de la marque Mr.Bricolage (4 372 milliers d'euros) et de la marque Les Briconautes (2 002 milliers d'euros).

# Comptes consolidés

## Annexe aux comptes consolidés

Notes sur les états financiers consolidés

### NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique après déduction des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles. Le coût des immobilisations intègre, conformément à IAS 23 amendée, les frais financiers encourus pendant la période de construction de l'actif si leur montant est jugé significatif. Les subventions liées à l'achat d'actifs sont présentées au bilan en déduction de la valeur de ces actifs.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément. Les coûts d'entretien et de réparation qui n'augmentent pas le niveau de performance de l'actif concerné au-delà du niveau de performance original sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

L'amortissement est calculé selon un mode linéaire en fonction des durées d'utilité des actifs concernés.

Terrains	Non amortissables
Aménagements de terrains	35 ans
Constructions composants gros œuvre	15 à 35 ans
Constructions composants second œuvre	10 à 15 ans
Matériels informatiques	3 ans
Installations techniques, équipement magasins	5 à 15 ans
Matériels de transport	3 à 7 ans
Matériels et mobiliers de bureau	5 à 10 ans

Les biens immobiliers détenus par le Groupe pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital sont classés dans la catégorie des immeubles de placement. Les immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût comme toute immobilisation corporelle. Après leur comptabilisation initiale les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur.

Pour évaluer la juste valeur de ses biens immobiliers, le Groupe a recours régulièrement à un évaluateur indépendant et réalise annuellement des évaluations intermédiaires en interne.

Les profits ou les pertes résultant des écarts de juste valeur sont comptabilisés dans le résultat de la période à laquelle ils se rattachent.

#### 3.1. Variations des immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations, matériels et outillages	Autres Immo	Immo en cours	Immeubles de placement	Total Immo corporelles
Valeurs brutes à l'ouverture	2 091	10 322	903	8 318	67	0	21 701
Acquisitions de la période	-	25	9	616	151	-	802
Sorties de la période	(300)	(1 569)	(54)	(189)	(61)	-	(2 173)
Autres variations	-	-	3	-	-	-	3
Valeurs brutes à la clôture	1 791	8 778	861	8 745	157	0	20 332
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(281)	(6 518)	(820)	(7 201)	0	0	(14 820)
Amortissements	(1)	(314)	(26)	(491)	-	0	(832)
Sorties	0	432	48	122	0	-	602
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(282)	(6 400)	(798)	(7 570)	0	0	(15 050)
Valeurs nettes à l'ouverture	1 810	3 804	83	1 117	67	0	6 880
Valeurs nettes à la clôture	1 509	2 378	63	1 175	157	0	5 282

#### 3.2. Droits d'utilisation

Les taux d'actualisation utilisés correspondent à un taux marginal d'emprunt des contrats, établi à 2 %.

Les durées retenues par le Groupe correspondent à la durée initiale du bail. Dès que la durée résiduelle des contrats immobiliers devient inférieure à une année, le Groupe constate un renouvellement d'une période triennale. Ce renouvellement est limité à une année pour les contrats mobiliers.

Le Groupe a appliqué les mesures de simplification prévues par la norme pour la transition, à savoir, exclusion des contrats dont la durée résiduelle est inférieure à 12 mois, exclusion des coûts directs initiaux et recours à l'expérience pour déterminer la durée de location.

Le détail des droits d'utilisation est présenté ci-après :

En milliers d'euros	Droits d'utilisation immobilier	Droit d'utilisation mobilier	Total
Valeur brute à l'ouverture	11 589	2 633	14 222
Acquisitions de la période	511	799	1 310
Sorties de la période	(5)	(219)	(224)
Autres variations	151	127	278
Valeurs brutes à la clôture	12 246	3 340	15 586
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(1 797)	(990)	(2 787)
Amortissements	(1 996)	(1 031)	(3 027)
Sorties		193	193
Dépréciations			0
Autres variations	(4)	(28)	(32)
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(3 797)	(1 856)	(5 653)
Valeurs nettes à l'ouverture	9 792	1 643	11 435
Valeurs nettes à la clôture	8 449	1 484	9 933

### 3.3. Immobilisations corporelles données en garantie

Voir la note 21.1 « Détail des engagements hors bilan », ligne « Hypothèques ».

# Comptes consolidés

## Annexe aux comptes consolidés

Notes sur les états financiers consolidés

### NOTE 4 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

En milliers d'euros	Total des participations
Valeurs brutes à l'ouverture	8 048
Résultat de la période	2 756
Autres variations (1)	(425)
Valeurs brutes à la clôture	10 379

Les états financiers incluent la quote part du Groupe dans les variations de l'actif net des sociétés mises en équivalence. L'écart d'acquisition lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation. Au 31 décembre 2020, les écarts d'acquisition s'élevaient à 4 519 milliers d'euros intégralement affectés à la participation dans Prova.

(1) Correspond principalement à la cession de la participation Brico partner 07 pour 320 milliers d'euros.

Le détail des participations dans les entreprises associées et co-entreprises est présenté ci-après :

En milliers d'euros	% d'intérêt	Total au 31/12/2020	Total au 31/12/2019
Brico Partner 07 SAS (sous groupe) (1)	49 %	0	270
Brico Partner 86 SAS (sous groupe) (1)	49 %	0	0
Prova SA (sous groupe)	35 %	10 379	7 777
Total		10 379	8 048

(1) Société cédée en 2020.

Le Groupe vérifie que la valeur recouvrable de ces actifs est supérieure à leur valeur comptable et constate, le cas échéant, des dépréciations. Les informations issues des comptes des sociétés mises en équivalence sont communiquées ci-après. Elles correspondent à des données pour une participation de 100 %. Ces agrégats sont établis à partir des comptes locaux retraités aux normes appliquées par le Groupe.

En milliers d'euros	31/12/2020				
	Total des actifs retraités des réévaluations	Capitaux propres retraités	Endettement financier net	Résultat net retraité (a)	Produits des activités ordinaires
Prova SA (sous groupe)	49 572	29 653	9 591	7 733	54 155
Total	49 572	29 653	9 591	7 733	54 155

(a) Le résultat présenté correspond à une quote-part pour le Groupe Prova de 2 707 milliers d'euros. Par ailleurs, la « quote-part dans le résultat net des entités associées » comprend l'impact de la cession de Brico Partner 07 (49 milliers d'euros).

En milliers d'euros	31/12/2019				
	Total des actifs retraités des réévaluations	Capitaux propres retraités	Endettement financier net	Résultat net retraité (a)	Produits des activités ordinaires
Brico Partner 07 SAS (sous groupe)	4 255	551	984	(670)	5 047
Brico Partner 86 SAS (sous groupe)	2 410	-	1 253	-	2 028
Prova SA (sous groupe)	62 869	22 221	19 409	4 578	47 579
Total	69 534	22 772	21 646	3 908	54 654

(a) Le résultat présenté correspond à une quote-part pour le Groupe de 1 707 milliers d'euros. Par ailleurs, la « quote-part dans le résultat net des entités associées » comprend l'impact de la mise à la juste valeur de Brico Partner 07 (665 milliers d'euros).

## NOTE 5 – ACTIFS FINANCIERS (HORS ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE)

Les actifs financiers détenus par le Groupe sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- les actifs financiers évalués au coût amorti,
- les actifs financiers évalués à la juste valeur constatée en autres éléments du résultat global,
- les actifs financiers évalués à la juste valeur constatée en résultat net.

La juste valeur des dérivés de couverture lorsqu'elles sont positives est présentée sur une ligne distincte de cette note. Lorsqu'elle est négative, elle est présentée en note 12 « Passifs financiers ».

Le classement retenu conditionne le traitement comptable de ces actifs. Il est déterminé par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces actifs et de l'objectif suivant lequel ils ont été acquis (modèle économique de gestion).

### Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers comptabilisés dans cette catégorie comprennent principalement les dépôts et cautionnements, les prêts et les créances accordés par le Groupe à des sociétés non consolidées ou mises en équivalence et les créances commerciales.

Ces actifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances commerciales sont dépréciées à hauteur des pertes de crédit attendues en cas de défaut de paiement sur la durée de vie totale de la créance, en application de la méthode simplifiée autorisée par la norme IFRS 9. La dépréciation est déterminée à partir d'une matrice de provisionnement, appliquée aux créances échues et non encore échues.

### Variation des actifs financiers courants et non courants

En milliers d'euros	31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Variations sans effet en trésorerie	Variations liées à la juste valeur	31/12/2020
Actifs financiers évalués au coût amorti	6 178	228	(1 130)	1	-	5 277
Actifs financiers évalués à la juste valeur constaté en autres éléments du résultat global	331	-	-	81	-	412
Actifs financiers évalués à la juste valeur constaté en compte de résultat	290	-	(22)	-	-	268
Juste valeur positive des dérivés de couverture	0	-	-	-	6	6
<b>Actifs financiers</b>	<b>6 798</b>	<b>228</b>	<b>(1 152)</b>	<b>82</b>	<b>6</b>	<b>5 964</b>

### 5.1. Actifs financiers évalués au coût amorti

En milliers d'euros	31/12/2020			31/12/2019
	Coût amorti	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Dépôts de garantie	5 222	-	5 222	5 034
Autres prêts et créances	55	-	55	1 144
<b>Total</b>	<b>5 277</b>	<b>0</b>	<b>5 277</b>	<b>6 177</b>

### Actifs financiers évalués à la juste valeur constatée en autres éléments du résultat global

Les actifs financiers comptabilisés dans cette catégorie comprennent principalement les titres de participation de sociétés non contrôlées ou dans lesquelles le Groupe n'exerce aucune influence notable qui sont détenus à long terme et à des fins stratégiques par le Groupe.

Les changements de juste valeur liés à ces actifs sont comptabilisés en autres éléments du résultat global (OCI), seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat.

En cas de cession ultérieure de ces titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres (autres éléments du résultat global) ne seront pas reclassés en résultat.

### Actifs financiers évalués à la juste valeur constatée en compte de résultat

Les actifs financiers comptabilisés dans cette catégorie comprennent principalement les titres de participation dans des sociétés non consolidées (pour lesquels l'option juste valeur en capitaux propres n'a pas été retenue) et les équivalents trésorerie court terme type SICAV, OPCVM, etc.

La juste valeur des titres de participation non consolidés correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

Les variations de juste valeur de ces actifs sont enregistrées dans le poste « Autres produits et charges financières » du compte de résultat.

# Comptes consolidés

## Annexe aux comptes consolidés

Notes sur les états financiers consolidés

### 5.2. Actifs financiers évalués sur option à la juste valeur constaté en autres éléments du résultat global

En milliers d'euros	Pays	% de détention directe et indirecte	Capitaux Propres	Résultat	Juste valeur au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2019
ANPF SA (1)	France	21,33 %	42 669	38 634	390	329
SIFA SCA	France	7,50 %	4 786	64	22	2
Total des Actifs financiers évalués à la juste valeur constaté en autres éléments du résultat global					412	331

(1) Les actions ANPF détenues par le Groupe ne sont assorties d'aucun droit de vote.

### 5.3. Actifs financiers évalués à la juste valeur constaté en compte de résultat

En milliers d'euros	Pays	% de détention directe et indirecte	Juste valeur au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2019
Bricolage 35 SAS	France	0 %	240	260
Autres	France		29	29
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur constaté en compte de résultat			268	290

### 5.4. Juste valeur positive des dérivés de couverture

Le Groupe Mr Bricolage utilise les instruments financiers dérivés tels que swaps de taux, CAP, options de change et contrats à terme de change. Ceux-ci ont pour objectif de couvrir les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours des devises étrangères. Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie des capitaux propres pour les swaps de taux et la partie efficace des couvertures de change.

#### Critères

Une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs. Les variations de juste valeur d'un dérivé désigné comme instrument de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées directement en capitaux propres si elles correspondent à la part efficace de la couverture. Si elles correspondent à la part inefficace de la couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Lorsque l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères d'une comptabilité de couverture, arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé, le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Le profit ou la perte cumulé à cette date est maintenu en capitaux propres jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Dans les autres cas, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres sont reclassés en résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de transaction. À travers sa documentation de couverture des flux de trésorerie en dollar, le Groupe Mr Bricolage démontre la relation de couverture et son efficacité à l'origine et à postériori.

En milliers d'euros	Comptabilisation de la juste valeur	31/12/2020			31/12/2019	
		Montants notionnels	dont à moins d'1 an	Valeurs de marché	Montants notionnels	Valeurs de marché
Total des instruments de taux d'intérêt				0		0
Instruments de change						
Achats à terme de devises (1)	CP	0	0	0	0	0
Total des instruments de change				6		0
Total des instruments dérivés actifs				6		0

CP : capitaux propres / R : résultat

(1) Les achats à terme de devises sont des couvertures efficaces en 2020.

## 5.5. Ventilation des actifs financiers courants et non courants

Au 31 décembre 2020	Non courant	Courant	Total
Actifs financiers évalués au coût amorti	1 437	3 840	5 277
Actifs financiers évalués à la juste valeur constaté en autres éléments du résultat global	412	-	412
Actifs financiers évalués à la juste valeur constaté en compte de résultat	268	-	268
Juste valeur positive des dérivés de couverture	-	6	6
<b>Actifs financiers</b>	<b>2 118</b>	<b>3 846</b>	<b>5 964</b>

## 5.6. Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau ci-après analyse les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon leur méthode d'évaluation. Les différents niveaux sont définis ainsi :

Niveau 1 : juste valeur évaluée à l'aide de prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données autres que les prix cotés (non ajustés) qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix), ou indirectement (déterminées à partir de prix).

Niveau 3 : juste valeur évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

En milliers d'euros

Au 31 décembre 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur nette
Actifs financiers évalués à la juste valeur constaté en autres éléments du résultat global	-	412	-	412
Actifs financiers évalués à la juste valeur constaté en compte de résultat	-	268	-	268
Juste valeur positive des dérivés de couverture	-	-	6	6
<b>Total des actifs à la juste valeur</b>	<b>0</b>	<b>680</b>	<b>6</b>	<b>686</b>
Juste valeur négative des instruments dérivés	-	-	-	0
<b>Total des passifs à la juste valeur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

En milliers d'euros

Au 31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur nette
Actifs financiers évalués à la juste valeur constaté en autres éléments du résultat global	-	331	-	331
Actifs financiers évalués à la juste valeur constaté en compte de résultat	-	290	-	290
Juste valeur positive des dérivés de couverture	-	-	-	0
<b>Total des actifs à la juste valeur</b>	<b>0</b>	<b>621</b>	<b>0</b>	<b>621</b>
Juste valeur négative des instruments dérivés	-	-	-	0
<b>Total des passifs à la juste valeur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

# Comptes consolidés

## Annexe aux comptes consolidés

Notes sur les états financiers consolidés

### NOTE 6 – IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Ce poste comprend les impôts sur les bénéfices exigibles et différés y compris les ajustements d'impôts sur exercices antérieurs. L'impôt, qu'il soit exigible ou différé, est directement reconnu en capitaux propres lorsqu'il se rattache à un élément qui a été comptabilisé en capitaux propres à l'origine.

La charge d'impôt de la période résulte de l'estimation du taux effectif Groupe annuel qui est appliqué au résultat avant impôt de la période hors éléments exceptionnels significatifs. Les éventuels événements exceptionnels de la période sont comptabilisés avec leur charge d'impôt réelle (par exemple taxation spécifique des plus-values).

Des impôts différés sont enregistrés sur les différences temporelles qui surviennent lorsque les autorités fiscales enregistrent et évaluent les actifs et les passifs avec des règles qui diffèrent de celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt attendus au moment du renversement de la différence temporelle.

Tout changement de taux d'impôt est enregistré dans l'état du résultat global sauf s'il est lié directement à des éléments comptabilisés à l'origine en capitaux propres.

Des impôts différés passifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles imposables à l'exception des écarts d'acquisition non déductibles. Concernant les contrats de location, des impôts différés sont enregistrés lors du retraitement de leurs actifs et passifs. Les impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que des bénéfices futurs imposables seront disponibles.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'un droit juridique exécutoire de compensation existe et lorsqu'ils relèvent de la même autorité fiscale.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

Le Groupe considère que la CVAE répond à la définition d'un impôt sur le résultat, tel qu'énoncé par la norme IAS 12.2.

#### 6.1. Charge d'impôts

La charge d'impôts s'analyse comme suit:

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Impôts courants sur activités maintenues (1)	(3 306)	(2 818)
Impôts différés sur activités maintenues	1 930	1 260
<b>Charge d'impôts</b>	<b>(1 376)</b>	<b>(1 558)</b>

(1) Les impôts courants correspondent aux montants des impôts sur le résultat dus à l'administration fiscale au titre de l'exercice. Ils sont calculés en application des règles et des taux d'imposition en vigueur. La société Mr Bricolage a opté pour le régime de l'intégration fiscale prévu à l'article 223A du Code Général des Impôts français pour elle-même et des sociétés françaises qu'elle contrôle au moins à 95 %.

L'évolution des dettes et créances sur impôts courants est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Créances sur impôts courants	89	47
Dettes sur impôts courants	(2 388)	(1 601)
<b>Créances nettes sur impôts courants</b>	<b>(2 299)</b>	<b>(1 554)</b>

## 6.2. Rationalisation de la charge d'impôts

### 6.2.1 Rationalisation de la charge d'impôts sur résultat des sociétés intégrées

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net (a)	17 734	(26 349)
Résultat relatif aux activités abandonnées ou en cours de cession net d'impôts (b)	(302)	(33 366)
Résultat net des sociétés mises en équivalence (c)	2 756	1 042
Charge d'impôts (d)	(1 376)	(1 558)
Résultat avant impôt (a - b - c - d)	16 656	7 533
Taux d'impôt applicable à la société consolidante (1)	31,00 %	33,33 %
Charge d'impôt théorique	(5 163)	(2 511)
Reclassement de la CVAE	(686)	(1 142)
Ajustement des déficits reportables activés (2)	657	1 990
Utilisation des déficits reportables non activés	3 717	
Autres	100	105
Impôt réel	(1 376)	(1 558)

(1) Le taux correspond au taux courant applicable en France et retenu pour le calcul de l'impôt exigible par la société mère Mr Bricolage SA.

(2) Sur base du business plan validé par la Direction, le Groupe sera en mesure de recouvrer ses déficits reportables à hauteur de 12 700 milliers d'euros (soit un montant d'impôt de 3 217 milliers d'euros) à horizon 3 ans.

### 6.2.2 Rationalisation de la charge d'impôts sur résultat des activités abandonnées

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net (a)	(302)	(33 366)
Charge d'impôts courants et différés (b)	0	(254)
Résultat avant impôt (a - b)	(302)	(33 112)
Taux d'impôt applicable à la société consolidante	31,00 %	33,33 %
Charge d'impôt théorique	94	11 036
Déficits nés sur la période et non comptabilisés	(94)	(11 036)
Autres	0	(254)
Charge d'impôt réelle	0	(254)

# Comptes consolidés

## Annexe aux comptes consolidés

Notes sur les états financiers consolidés

### 6.3. Variation des impôts différés actifs et passifs

Les variations des impôts différés actifs et passifs sont présentées ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2020
Impôts différés actifs à l'ouverture	125
Impôts différés passifs à l'ouverture	0
Impôts différés nets à l'ouverture	125
Impôts différés relatifs au résultat des activités maintenues	1 930
Impôts différés relatifs à des opérations imputées en réserves	108
Impôts différés nets à la clôture	2 164

### 6.4. Sources des impôts différés actifs et passifs

Les principales sources des impôts différés sont présentées ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Différence temporelle sur immobilisations	(1 382)	(2 369)
Différence temporelle sur stocks	(78)	71
Différence temporelle sur instruments financiers	29	48
Différence temporelle sur provision pour retraite et avantages assimilés	966	999
Autres différences temporelles (1)	(588)	(3 091)
Reports fiscaux déficitaires activés (2)	3 217	4 467
Impôts différés nets à la clôture	2 164	125

(1) Les autres différences temporelles comprennent principalement en 2019 l'impact attendu au titre des plus-values latentes sur cessions des fonds de commerce des magasins intégrés.

(2) Sur base du business plan réactualisé, le Groupe a revu les impôts différés précédemment activés au titre des reports fiscaux déficitaires.

### 6.5. Impôts différés non reconnus

Les déficits reportables non reconnus, imputables sur les résultats fiscaux futurs au taux de droit commun, s'élèvent, au 31 décembre 2020, à 153 746 milliers d'euros, contre 158 818 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

L'activation de ces déficits aurait conduit à reconnaître au 31 décembre 2020 un actif d'impôt différé supplémentaire de 38 437 milliers d'euros.

## NOTE 7 – STOCKS

Les marchandises sont valorisées au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition et tous les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé, sous déduction des coûts estimés de ventes.

La valeur des stocks du Groupe est déterminée par application de la méthode du prix de revient moyen pondéré augmenté des frais accessoires et diminué des ristournes sur achats et des escomptes de règlements.

Lorsque la valeur réalisable d'un article ou d'une famille d'articles similaires est inférieure à son coût, une dépréciation est comptabilisée au résultat pour ramener le stock à sa valeur de réalisation.

### 7.1. Composition des stocks

Le détail de la valeur comptable des stocks est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2020		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Marchandises	34 269	3 151	31 119
Fournitures et approvisionnements	83	-	83
<b>Total</b>	<b>34 352</b>	<b>3 151</b>	<b>31 202</b>

En milliers d'euros	31/12/2019		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Marchandises	32 039	3 114	28 925
Fournitures et approvisionnements	62	-	62
<b>Total</b>	<b>32 101</b>	<b>3 114</b>	<b>28 987</b>

La forte activité commerciale sur l'année 2020 a conduit le Groupe à augmenter le niveau des stocks en entrepôt.

### 7.2. Dépréciations et reprises de dépréciations

L'analyse des variations des dépréciations comptabilisées en compte de résultat au cours de la période est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros	Dépréciations comptabilisées au 31/12/2019	Dotations nettes comptabilisées au résultat	Dépréciations comptabilisées au 31/12/2020
Marchandises	3 114	37	3 151
Dépréciations	3 114	37	3 151

### 7.3. Stocks donnés en nantissement

Néant.

# Comptes consolidés

## Annexe aux comptes consolidés

Notes sur les états financiers consolidés

### NOTE 8 – CLIENTS

Les créances clients sont valorisées à leur valeur probable d'encaissement. À chaque clôture, le Groupe apprécie s'il y a lieu de constater une dépréciation des créances clients. La politique suivie pour l'évaluation de la dépréciation des comptes clients est la suivante :

- les comptes des clients magasins fermés, des clients fournisseurs déréférencés, des clients en redressement ou liquidation judiciaire sont dépréciés à 100 %,
- les comptes des clients en retard de règlement sont dépréciés en fonction de l'analyse au cas par cas des dossiers concernés,
- les chèques impayés sont dépréciés en fonction de la probabilité de recouvrement indiquée par les cabinets mandatés à cet effet par le Groupe.

Les dépréciations ou les pertes sur créances irrécouvrables sont comptabilisées en charges lors de l'exercice de leur constatation.

#### Risque de crédit :

Le risque de crédit géré par le Groupe est principalement lié au risque clients. Le Groupe dispose d'informations mises à jour régulièrement sur ses clients adhérents, affiliés et clients tiers de façon à réduire son risque de crédit.

Il existe différents types de clients : les adhérents des enseignes du Groupe et affiliés d'une part, et les fournisseurs référencés d'autre part. L'analyse des données suivantes améliore la prévention des risques. Concernant les fournisseurs référencés, la société Mr Bricolage demande une étude financière complète pour chaque nouveau référencement et une mise à jour ponctuelle des données sur les fournisseurs déjà référencés. Ce suivi permet d'anticiper au mieux leur éventuelle défaillance. Par ailleurs, le Groupe utilise les prestations de surveillance financière.

Dans le cadre d'un contrat de facturation centralisée de paiement mis en place avec un établissement bancaire, le Groupe apporte sa contre-garantie aux adhérents participants.

#### 8.1. Décomposition du poste clients

Le détail du poste clients est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2020			31/12/2019
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Créances magasins adhérents (1)	28 495	(1 379)	27 116	19 018
Créances fournisseurs référencés (2)	51 588	(1 273)	50 315	37 207
Autres créances clients	1 339	(44)	1 295	1 213
Total	81 422	(2 697)	78 725	57 439

(1) Il s'agit de créances relatives aux prestations fournies et aux marchandises vendues par les sociétés du Groupe aux magasins adhérents et affiliés.

(2) Il s'agit des créances détenues au titre des prestations facturées par les Centrales et des RFA dues par les fournisseurs dont les montants bruts s'élèvent respectivement à 22 977 milliers d'euros et 28 612 milliers d'euros.

#### 8.2. Variation des dépréciations du poste clients

La variation des dépréciations du poste clients est détaillée ci-dessous :

En milliers d'euros	Dépréciations
Valeurs à l'ouverture	2 444
Dotations de la période	852
Utilisations de la période	(106)
Reprises non utilisées de la période	(493)
Valeurs à la clôture	2 697

### 8.3. Décomposition du retard de règlement du poste clients

En milliers d'euros	31/12/2020					
	Valeur brute 31/12/2020	Créances non échues (1)	Retard inférieur à 3 mois	Retard de 3 à 6 mois	Retard de 6 mois à 1 an	Retard de plus de 1 an
Créances magasins adhérents	28 495	26 082	557	431	289	1 136
Créances fournisseurs référencés	51 588	47 461	309	1 244	671	1 902
Autres créances clients	1 339	1 095	20	55	30	139
<b>Total</b>	<b>81 422</b>	<b>74 638</b>	<b>885</b>	<b>1 730</b>	<b>990</b>	<b>3 177</b>

En milliers d'euros	31/12/2019					
	Valeur brute 31/12/2019	Créances non échues (1)	Retard inférieur à 3 mois	Retard de 3 à 6 mois	Retard de 6 mois à 1 an	Retard de plus de 1 an
Créances magasins adhérents	20 690	18 902	(195)	405	519	1 059
Créances fournisseurs référencés	37 944	33 108	2 297	1 342	498	699
Autres créances clients	1 249	820	219	58	30	123
<b>Total</b>	<b>59 883</b>	<b>52 830</b>	<b>2 321</b>	<b>1 804</b>	<b>1 047</b>	<b>1 881</b>

(1) Il s'agit principalement de créances relatives à des transactions courantes et payables selon les termes des conditions générales de vente.

# Comptes consolidés

## Annexe aux comptes consolidés

Notes sur les états financiers consolidés

### NOTE 9 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2020		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur comptable
Créances sociales (1)	4 226	-	4 226
Créances fiscales (2)	9 666	-	9 666
Autres débiteurs (3)	7 009	(611)	6 398
Charges constatées d'avance	5 042	-	5 042
Total	25 943	(611)	25 332

En milliers d'euros	31/12/2019		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur comptable
Créances sociales (1)	6 468	-	6 468
Créances fiscales (2)	7 533	-	7 533
Autres débiteurs (3)	8 494	(100)	8 394
Charges constatées d'avance	3 729	-	3 729
Total	26 224	(100)	26 124

(1) Les créances sociales correspondent principalement au CICE.

(2) Les créances fiscales correspondent principalement à la TVA constatée sur factures non parvenues et avoirs à établir.

(3) Ce poste comprend principalement des crédits d'impôts sur dons de marchandises, des avoirs à recevoir et divers comptes débiteurs en attente de recouvrement.

### NOTE 10 – TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des espèces en caisse, des dépôts bancaires à vue, des placements dont l'échéance à partir de la date d'acquisition est inférieure à trois mois, des titres négociables et des placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les placements à terme dont l'échéance est supérieure à trois mois font partie des actifs financiers courants. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur. Les profits et les pertes générés par la trésorerie, qu'ils soient ou non réalisés, sont classés dans la catégorie 'Actifs avec variation de juste valeur en résultat' à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée sur la base de prix de marché à la clôture pour les instruments cotés.

La trésorerie excédentaire du Groupe est placée sur des supports monétaires avec des contreparties reconnues. Le risque sur valeurs mobilières de placement est ainsi considéré comme non significatif. Les placements sont effectués auprès des banques du Groupe qui sont les principaux prêteurs au sein du pool bancaire. Ainsi le risque de contrepartie est nul.

La trésorerie court-terme du Groupe connaît des fluctuations saisonnières. C'est pourquoi le Groupe réalise des opérations de placements sur supports monétaires ne subissant pas de risque actions.

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Liquidités (comptes courants bancaires et caisse)	39 130	34 207
Placements à moins de trois mois	41	41
Trésorerie et équivalents	39 172	34 248
Découverts et équivalents de trésorerie (1)	(3 000)	(2 997)
Trésorerie nette	36 172	31 250

(1) Au 31 décembre 2020, le montant tiré sur les lignes de découverts s'élève à 3 000 milliers d'euros.

## NOTE 11 – CAPITAL SOCIAL ET ACTIONS

L'objectif poursuivi par le Groupe dans la gestion de son capital est d'assurer la continuité de son exploitation en vue de procurer un rendement satisfaisant à ses actionnaires, de faire perdurer les relations avec ses autres partenaires et de conserver une structure financière optimale en réduisant le coût de son capital.

Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, distribuer des réserves ou rembourser du capital aux actionnaires, procéder à des augmentations de capital ou vendre des actifs pour réduire son endettement.

### Actions ordinaires

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

### Rachat d'instruments de capitaux propres

Les titres de la société Mr Bricolage détenus par la société Mr Bricolage et/ou ses filiales consolidées sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres nets d'impôts et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

#### 11.1. Capital social et prime

Le capital social de la société consolidante est composé, au 31 décembre 2020, de 10 387 755 actions ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de 3,20 euros représentant un montant total de 33 240 816 euros.

La prime liée au capital s'élève, au 31 décembre 2020, à 13 778 066 euros.

Au cours de la période, le nombre d'actions en circulation, hors actions propres, a évolué comme suit:

	31/12/2020	31/12/2019
Nombre d'actions ordinaires en circulation à l'ouverture	10 217 276	10 228 481
Augmentation de capital	-	-
Diminution de capital	-	-
Amortissement de capital	-	-
Annulation des actions propres	-	-
Variation des actions propres	21 280	(11 205)
Nombre d'actions ordinaires en circulation à la clôture	10 238 556	10 217 276

Il n'existe aucune restriction ou privilège particulier sur les actions MR BRICOLAGE, hormis les nantissements décrits au paragraphe 11.5 « Autres informations ».

Au 31 décembre 2020, le nombre de droits de vote est le suivant:

	Nombre d'actions	Nombre de droits
Actions détenues en auto-contrôle	149 199	-
Actions à droits de vote simple	3 692 559	3 692 559
Actions à droits de vote double	6 545 997	13 091 994
Nombre d'actions et de droits de vote à la clôture	10 387 755	16 784 553

Pour qu'un actionnaire bénéficie de droits de vote double, ses actions doivent être inscrites au nominatif depuis plus de 2 ans.

# Comptes consolidés

## Annexe aux comptes consolidés

Notes sur les états financiers consolidés

### 11.2. Plans d'attribution d'actions gratuites

Aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'est en cours au 31 décembre 2020.

### 11.3. Actions propres

Les mouvements sur les actions propres détenues par le Groupe, incluant les actions gratuites, sont présentés ci-dessous :

	31/12/2020		31/12/2019	
	Nombre	Valeur brute (en euros)	Nombre	Valeur brute (en euros)
Nombre d'actions propres à l'ouverture de la période	170 479	1 810 583	159 274	1 940 135
Augmentation d'actions propres	117 430	669 263	30 573	138 308
Diminution d'actions propres	(138 710)	(734 120)	(19 368)	(267 860)
Nombre et valeur à la clôture de la période	149 199	1 745 726	170 479	1 810 583
Valeur comptable par action		11,70		10,62
Valeur de marché par action		9,20		2,90

### 11.4. Dividendes

La société consolidante n'a versé aucun dividende au cours de la période.

Le dividende à payer aux actionnaires est comptabilisé après décision de l'Assemblée Générale.

### 11.5. Autres informations

La société SIMB, détentrice de 53,76 % du capital social de Mr Bricolage SA, a donné en nantissement à un établissement bancaire un nombre total résiduel de 5 297 756 actions sur un total de 5 584 225 actions. Ce nantissement a été donné en garantie d'un emprunt bancaire.

## NOTE 12 – PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers sont essentiellement constitués des emprunts bancaires, des découverts bancaires et des emprunts sur location financement. Les dettes financières sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond au montant des fonds reçus net des coûts de transaction afférents. Les passifs financiers sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Les dettes financières sont classées en éléments courants si elles sont exigibles ou renouvelables dans le délai d'un an au maximum.

Les passifs financiers sont décomptabilisés si les obligations du Groupe spécifiées au contrat arrivent à expiration ou ont été éteintes ou annulées.

### Risques de marché (taux, change, actions)

Le Groupe a mis en place, au sein de la Direction Financière, une organisation lui permettant de gérer de façon centralisée les risques financiers de taux et de change. La Direction Financière dispose de l'expertise et des outils nécessaires permettant de construire et de suivre la position de trésorerie, la position de change, les indicateurs de gestion, l'endettement, et de définir la politique de couverture de taux et de change du Groupe. Par ailleurs, elle s'appuie sur des conseils spécialisés de qualité, pour intervenir sur les différents marchés financiers, dans le cadre des orientations validées par le Conseil d'Administration, dans des conditions optimisées de sécurité et d'efficacité. Elle rend compte de ses actions à la Direction Générale et aux administrateurs au travers de reportings mensuels.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de change et de taux d'intérêt.

Les instruments financiers de couverture de change utilisés par le Groupe pour couvrir ses achats de marchandises en dollars sont des contrats à terme et des options de change. Les instruments

financiers de couverture de taux mis en place ont pour objectif de se protéger contre une hausse des taux de la dette financière long terme à taux variable au moyen de contrats de swap à taux fixe. Ces dérivés sont initialement évalués à leur juste valeur, puis réévalués à chaque date d'arrêt. Les variations de valeur des instruments financiers de couverture sont comptabilisées en capitaux propres.

Enfin, aucun risque significatif pour le Groupe sur le marché des actions n'est à mentionner.

### Risque de liquidité

La principale source de financement du Groupe est le Crédit syndiqué.

L'information détaillée concernant les covenants est donnée dans la note 12.7 ci-après.

La trésorerie court-terme du Groupe connaît des fluctuations saisonnières. C'est pourquoi le Groupe réalise des opérations de placements sur supports monétaires ne subissant pas de risque actions, ou mobilise les lignes court terme dont il dispose sous forme d'autorisations de découvert. Le Groupe a signé le 16 octobre 2019 un nouveau contrat de crédit syndiqué ne prévoyant pas de clause de remboursement anticipé en cas de dépassement de ces ratios avant le 30 juin 2022.

### Le Crédit syndiqué

Dans le cadre du refinancement de son endettement, le Groupe a signé en 2019 avec ses partenaires bancaires un contrat de Crédit syndiqué d'un montant total de 111 084 milliers d'euros qui se décompose en trois tranches : deux tranches ont un amortissement progressif sur 6 ans, et une tranche a un amortissement in fine à 6 ans. Une partie des intérêts sont payables trimestriellement, alors qu'une autre partie est capitalisée, et bénéficie du calendrier d'amortissement du nominal.

### 12.1. Variation des passifs financiers courants et non courants

La variation des passifs financiers de la période est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2019	Flux de trésorerie (a)	Variations de juste valeur (b)	Autres variations	31/12/2020
Emprunts auprès des établissements de crédits (1)	112 617			3 815	116 432
Juste valeur négative des instruments dérivés (2)	171	-	(60)		111
Dettes locatives (3)	10 968	(2 973)		1 543	9 538
Autres passifs financiers	184	-		56	240
Sous-total	123 940	(2 973)	(60)	5 414	126 321
Découverts bancaires (4)	2 997			3	3 000
Total des passifs financiers courants et non courants	126 937	(2 973)	(60)	5 417	129 321

(1) Le principal emprunt est le Crédit syndiqué signé en octobre 2019 dont le montant total tiré au 31 décembre 2020 s'élève à 111 084 milliers d'euros. Il se compose de trois tranches. Deux tranches ont un calendrier d'amortissements progressifs, la troisième tranche est remboursable in fine. Au montant nominal du crédit syndiqué se rajoutent les intérêts capitalisés (PIK) de ce même Crédit Syndiqué.

(2) La variation correspond à l'évolution de la valeur de marché des contrats de couverture de taux et de change signés par le Groupe et non dénoués au 31 décembre 2020.

# Comptes consolidés

## Annexe aux comptes consolidés

### Notes sur les états financiers consolidés

(3) Les dettes locatives se décomposent comme suit:

En milliers d'euros	
Dettes locatives au 31/12/2019	10 968
Nouveaux contrats ou prolongation des contrats existants	1 310
Sorties liées aux contrats cédés ou arrivés à échéance	(14)
Remboursement de la période	(2 973)
Ajustements des contrats	247
Dettes locatives au 31/12/2020	9 538

(4) Le montant total des crédits à court terme autorisés et tirés s'élève à 3000 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

(a) Les flux de trésorerie des emprunts se décomposent ainsi:

En milliers d'euros	
Encaissement de nouveaux emprunts bancaires	0
Remboursement des emprunts bancaires	0
Remboursement dettes locatives	(2 973)
Flux de trésorerie des emprunts	(2 973)

Les découverts bancaires sont inclus dans le calcul de la trésorerie nette dont la variation est analysée au Tableau des flux de trésorerie consolidés.

(b) La juste valeur négative des instruments dérivés est présentée ci-dessous:

En milliers d'euros	Comptabilisation de la juste valeur	31/12/2020			31/12/2019	
		Montants notionnels	dont à moins d'un an	Valeurs de marché	Montants notionnels	Valeurs de marché
Instruments de taux d'intérêt						
Swap de taux / emprunteur taux fixe (a)	CP	14 895	7 448	73	22 343	139
Option de taux - CAP (b)	CP	25 000	-	-	-	-
Total des instruments de taux d'intérêt		39 895	7 448	73		139
Instruments de change						
Achats à terme de devises (c)	CP	1 300	1 300	-	3 000	-
Options de change - achats	CP	-	-	37	4 700	-
Total des instruments dérivés passifs		1 300	1 300	111		139

CP: capitaux propres

R: résultat

(a) Tous les contrats de swap de taux sont de type « payeur fixe / receveur variable ».

(b) Couverture supplémentaire de 25 000 milliers d'euros mise en place en février 2020 (CAP avec un prix d'exercice à 0 %).

(c) Les achats à terme de devises correspondent majoritairement à des couvertures efficaces.

## 12.2. Ventilation des passifs financiers courants et non courants

La ventilation des passifs financiers entre éléments courants et non courants est présentée ci-dessous:

En milliers d'euros	31/12/2020			31/12/2019		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts auprès des établissements de crédits	116 432	-	116 432	112 529	88	112 617
Découverts bancaires	-	3 000	3 000	-	2 997	2 997
Juste valeur négative des instruments dérivés	-	111	111	-	171	171
Dettes locatives	6 741	2 797	9 538	8 223	2 745	10 968
Autres passifs financiers	-	240	240	-	184	184
Total des passifs financiers courants et non courants	123 173	6 148	129 321	120 752	6 185	126 937

## 12.3. Échéancier des passifs financiers

En milliers d'euros	31/12/2020						
	moins d'un an	de 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	Au-delà	Total
Emprunts auprès des établissements de crédits	-	2 915	11 660	14 575	20 404	66 878	116 432
Découverts bancaires	3 000	-	-	-	-	-	3 000
Juste valeur négative des instruments dérivés	111	-	-	-	-	-	111
Dettes locatives	2 797	2 420	1 922	1 081	213	1 105	9 538
Autres passifs financiers	240	-	-	-	-	-	240
Total des passifs financiers	6 148	5 335	13 582	15 656	20 617	67 983	129 321

En milliers d'euros	31/12/2019						Total
	moins d'un an	de 1 à 2 ans	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	Au-delà	
Emprunts auprès des établissements de crédits	88	-	2 834	11 334	14 168	84 193	112 617
Découverts bancaires	2 997	-	-	-	-	-	2 997
Juste valeur négative des instruments dérivés	171	-	-	-	-	-	171
Dettes locatives	2 745	2 227	2 120	1 656	954	1 266	10 968
Autres passifs financiers	184	-	-	-	-	-	184
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>6 185</b>	<b>2 227</b>	<b>4 954</b>	<b>12 990</b>	<b>15 122</b>	<b>85 459</b>	<b>126 937</b>

#### 12.4. Ventilation des emprunts par taux fixe et taux variable

En milliers d'euros	31/12/2020			31/12/2019		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Emprunts auprès des établissements de crédits	0	116 432	116 432	0	112 617	112 617
Dettes locatives	0	9 538	9 538	0	10 968	10 968
<b>Total emprunts</b>	<b>0</b>	<b>125 970</b>	<b>125 970</b>	<b>0</b>	<b>123 585</b>	<b>123 585</b>

Pour se couvrir contre la hausse des taux d'intérêt, le Groupe bénéficie, au 31 décembre 2020, de quatre swaps de taux et d'une option sur une couverture de taux (CAP). La couverture totale est de 39 895 milliers d'euros. Les dettes à taux variables et les contrats de couverture de taux sont réputés être valorisés à la juste valeur. Ainsi, la juste valeur des passifs financiers au 31 décembre est équivalente à leur valeur au bilan à la même date.

#### 12.5. Valeur comptable et juste valeur des emprunts

En milliers d'euros	Valeur au bilan au 31/12/2020	Valeur au bilan au 31/12/2019
Emprunts auprès des établissements de crédits	116 432	112 617
Dettes locatives	9 538	10 968
<b>Total emprunts</b>	<b>125 970</b>	<b>123 585</b>

Les dettes à taux variables et les contrats de couverture de taux sont réputés être valorisés à la juste valeur. Ainsi, la juste valeur des passifs financiers au 31 décembre 2020 est équivalente à leur valeur au bilan au 31 décembre 2019.

#### 12.6. Dette financière nette

La dette financière nette présentée ci-dessous correspond à la totalité des passifs financiers courants et non courants du bilan (hors dettes locatives), diminuée des actifs financiers courants et de la trésorerie et équivalents. Les actifs financiers courants correspondent à l'ensemble des dérivés actifs et aux dépôts liés aux financements.

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Passifs financiers courants et non courants	119 783	115 969
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(39 172)	(34 248)
Autres instruments financiers	(3 846)	(3 711)
<b>Dette financière nette</b>	<b>76 765</b>	<b>78 011</b>

#### 12.7. Covenants

Le crédit syndiqué signé le 16 octobre 2019 ne prévoit pas de clause de remboursement anticipé avant le 30 juin 2022. À partir de cette date, le Groupe s'engage à respecter un niveau de ratio de levier (dette nette sur EBITDA 12 mois).

# Comptes consolidés

## Annexe aux comptes consolidés

Notes sur les états financiers consolidés

### NOTE 13 – PROVISIONS

Ce poste comprend les obligations du Groupe dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de restructurations, de risques environnementaux, de litiges et d'autres risques.

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé et que les sorties de ressources représentatives d'avantages économiques peuvent être estimées de manière fiable. Les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés ont été établis et que leur mise en œuvre repose sur une attente fondée.

En milliers d'euros	Litiges commerciaux (1)	Litiges sociaux	Restructuration	Provision fiscale (2)	Autres	Total
Valeurs à l'ouverture	1 700	884	40	580	601	3 805
dont part courante	1 700	884	40	580	601	3 805
dont part non courante	-	-	-	-	-	0
Dotations	1 366	1 315			107	2 788
Utilisations	(200)	(150)	(40)	(31)	(55)	(476)
Reprises non utilisées		(68)		(49)		(117)
Valeurs à la clôture	2 866	1 981	0	500	652	5 999
dont part courante	2 866	1 981	-	500	652	5 999
dont part non courante	-	-	-	-	-	0

(1) Les variations de la période correspondent à des litiges avec des fournisseurs ou des adhérents.

(2) Les valeurs comprennent une provision, suite à une action que l'administration a engagé (sur le fondement de l'article L442-6 du Code de commerce) contre Mr Bricolage SA au sujet de la centralisation des paiements, auprès d'un établissement bancaire, des factures fournisseurs des adhérents. Selon l'administration, les parties lésées seraient les fournisseurs des magasins ayant signé le contrat de centralisation des paiements avec la banque. Mr Bricolage SA conteste ce grief.

## NOTE 14 – PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES ASSIMILÉS

Les avantages fournis par les régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges de la période concernée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont déterminés selon la méthode dite des « unités de crédit projetées » en tenant compte d'hypothèses d'évolution des salaires, de rotation du personnel, d'âge de départ, de mortalité, puis font l'objet d'une actualisation et sont minorés, le cas échéant, de la juste valeur des actifs des régimes, ainsi que majorés/minorés des écarts actuariels et des coûts des services passés non reconnus.

Le Groupe est tenu, en application des conventions collectives du Bricolage et de l'Interrégionale de la Quincaillerie, de verser à tout salarié partant en retraite une indemnité de départ à la retraite calculée en fonction de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière.

Les engagements de retraite et les charges sociales liées sont comptabilisés au bilan pour la valeur actualisée des paiements futurs estimés en retenant le taux d'intérêt des obligations d'État dont l'échéance est approximativement celle du passif correspondant.

En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels qui résultent principalement des modifications d'hypothèses sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Les variations reconnues en autres éléments du résultat global sont présentées dans la note 14.3.

Le Groupe n'a pas constitué d'actifs de couverture au titre de ses engagements de retraite. Cependant, le Groupe bénéficie sur une société d'un contrat d'externalisation des indemnités de fin de carrière. À ce titre, les engagements couverts à la clôture sont présentés dans la note 14.2.

### 14.1. Composantes des engagements provisionnés

Le détail des provisions pour pensions et avantages assimilés est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Indemnités de départ à la retraite (1)	3 514	2 970
Médailles du travail	363	297
<b>Total provision pour pensions et autres avantages assimilés</b>	<b>3 877</b>	<b>3 267</b>

(1) y compris les engagements de retraite d'une société partiellement couverts par un contrat d'assurance.

### 14.2. Composantes des engagements de retraite provisionnés

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Valeur actuarielle des engagements de retraite financés	377	274
Juste valeur des actifs financiers de couverture	(24)	(24)
<b>Valeur nette des engagements financés</b>	<b>353</b>	<b>250</b>
Valeur actuarielle des engagements de retraite non financés	3 161	2 720
<b>Obligation nette</b>	<b>3 514</b>	<b>2 970</b>
Actifs de contrepartie	-	-
Provision au bilan à la clôture	3 514	2 970

### 14.3. Variation des engagements sur la période

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
<b>Provision au bilan à l'ouverture</b>	<b>3 267</b>	<b>2 942</b>
Variations de périmètre	(3)	12
Charges nettes de la période (détail en 14.4)	219	298
Prestations payées sur la période (1)	(91)	(118)
Montant reconnu en autres éléments du résultat global (2)	485	133
Provision au bilan à la clôture	3 877	3 267

(1) Les prestations payées sur la période correspondent aux indemnités de départ en retraite et aux médailles du travail versées en 2020, charges comprises.

(2) Les pertes et gains actuariels de l'exercice et l'impact de la revue des hypothèses des indemnités de départ en retraite ont été reconnus, en application de la norme IAS 19, en autres éléments du résultat global.

# Comptes consolidés

## Annexe aux comptes consolidés

Notes sur les états financiers consolidés

### 14.4. Charges comptabilisées sur la période

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Coût des services	319	266
Réduction/cessation (1)	(200)	(179)
Effet de l'actualisation des droits acquis	26	47
Rendement escompté des actifs financiers de couverture	0	(1)
Pertes et (gains) (2)	74	165
<b>Charges nettes de la période</b>	<b>219</b>	<b>298</b>

(1) Au 31 décembre 2020, ce poste correspond aux reprises de provisions des sorties pour cause de licenciement ou de rupture conventionnelle.

(2) Au 31 décembre 2020, les pertes correspondent principalement aux modifications d'hypothèses sur les médailles du travail.

### 14.5. Évolution des actifs financiers de couverture sur la période

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
<b>Valeur des actifs en début de période</b>	<b>24</b>	<b>25</b>
Reprises nettes de la période	-	(1)
Prestations payées sur la période	-	-
<b>Valeur des actifs à la clôture</b>	<b>24</b>	<b>24</b>

### 14.6. Hypothèses de calcul retenues pour les engagements de retraite et les médailles du travail

Les principales hypothèses actuarielles retenues par le Groupe pour les indemnités de départ à la retraite et pour les médailles du travail sont présentées ci-dessous :

	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'actualisation : taux corporate AA à 10 ans (1)	0,35 %	0,80 %
Taux de rendement des actifs de couverture	0,35 %	0,80 %
Taux d'augmentation des salaires au-delà du taux d'inflation	Table par CSP et âge	Table par CSP et âge
Taux d'inflation	1,90 %	1,90 %

(1) taux Iboxx +10 interpolé

La table de mortalité retenue pour l'évaluation des engagements versés en cas de vie et de durée courte, comme le sont les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail, correspond à la table INSEE TD/TV 2014-2016.

Les taux de sortie et taux d'évolution des salaires utilisés pour le calcul de la provision pour engagements de retraite sont les suivants (attendus pour les 12 prochains mois) :

Catégorie socio-professionnelle	Taux moyen turnover	Taux moyen évolution salaires
Cadres	5,1 %	2,50 %
Agents de Maîtrise	6,0 %	2,67 %
Employés	4,3 %	1,53 %

### 14.7. Sensibilité des évaluations actuarielles

Le calcul de la sensibilité au taux d'actualisation des évaluations, avant déduction des actifs financiers de couverture, est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2020
Montant des engagements provisionnés en cas de hausse du taux d'actualisation de 0,5 %	3 640
Montant des engagements provisionnés en cas de baisse du taux d'actualisation de 0,5 %	4 224

## 14.8. Échéancier des engagements de retraite provisionnés

L'échéancier des engagements de retraite provisionnés est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	Moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Au-delà	Total
Décaissements futurs au 31/12/2020	89	55	532	645	2 193	3 514
Décaissements futurs au 31/12/2019	167	56	564	1 128	1 055	2 970

## NOTE 15 – DETTES FOURNISSEURS, DETTES D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des dettes fournisseurs, dettes d'impôt sur les sociétés et autres passifs courants et non courants est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Dettes fournisseurs (1)	42 532	54 905
Dettes sociales	11 410	10 771
Dettes fiscales (2)	13 467	13 921
Dettes sur immobilisations	439	634
Produits constatés d'avance	554	180
Autres (3)	84 414	72 713
Valeurs à la clôture	152 817	153 123

(1) L'échéancier des dettes fournisseurs est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	Valeur à la clôture	Dettes de moins de 3 mois	Dettes de 3 à 6 mois	Dettes de plus de 6 mois
Dettes fournisseurs au 31/12/2020	42 532	42 278	173	81
Dettes fournisseurs au 31/12/2019	54 905	53 973	569	363

100 % du solde des dettes au 31 décembre 2020 à l'égard des fournisseurs sont payables dans un délai maximum de 45 jours fin de mois (à compter de la date d'émission de la facture).

(2) Les dettes fiscales sont principalement composées de la TVA, de l'IS à payer et de taxes diverses.

(3) Les autres passifs sont essentiellement composés d'avances et acomptes reçus sur commandes, de dettes diverses et de Remises de Fin d'Année (RFA) à reverser aux magasins des réseaux dont le montant s'élève à 73622 milliers d'euros.

# Comptes consolidés

## Annexe aux comptes consolidés

Notes sur les états financiers consolidés

### NOTE 16 – REVENUS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires sont constitués par les ventes et les prestations de services aux réseaux :

- ventes de marchandises de bricolage,
- ventes de produits finis : matériels informatiques, magazines, articles d'Information sur le Lieu de Vente (ILV) et de Publicité sur le Lieu de Vente (PLV),
- fourniture de prestations de services auprès :
  - des fournisseurs référencés : il s'agit principalement de la mise en relation contractuelle entre ces fournisseurs et les magasins des réseaux animés par le Groupe Mr Bricolage. Ces prestations sont majoritairement déterminées par application du pourcentage négocié avec les fournisseurs sur le volume d'achats estimé par le management sur la base des déclarations des fournisseurs,
  - des magasins : il s'agit principalement de cotisations.

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises	185 455	182 537
Ventes de produits finis	6 317	7 845
Prestations de services	82 839	74 933
Revenus des activités ordinaires	274 611	265 315

Les opérations intragroupes entre les activités maintenues et les activités abandonnées (ventes de marchandises et de prestations facturées par les entrepôts et la centrale de référencement aux magasins intégrés) ont été retraités pour 2019 à hauteur de 55 300 milliers d'euros.

Par ailleurs, ne sont pas reconnues en produits les RFA (Remises de Fin d'Année) encaissées par le Groupe auprès des fournisseurs pour le compte des réseaux et reversées intégralement à ceux-ci. Les RFA sont déterminées par application du pourcentage négocié contractuellement avec les fournisseurs sur le volume d'achats estimé par le management sur la base des déclarations des fournisseurs.

Les ventes sont enregistrées à leur juste valeur dans l'état du résultat global lorsque le contrôle des biens est transféré à l'acheteur.

## NOTE 17 – RÉSULTAT OPÉRATIONNEL DES ACTIVITÉS MAINTENUES

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
<b>Revenus des activités ordinaires</b>	<b>274 611</b>	<b>265 315</b>
Marchandises et matières consommées	(164 149)	(160 645)
Charges externes (1)	(39 338)	(41 673)
Charges de personnel (note 24)	(34 086)	(32 766)
Impôts et taxes	(1 697)	(1 643)
Amortissements et dépréciations	(13 695)	(12 156)
Autres produits et charges opérationnels	364	96
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>22 009</b>	<b>16 528</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants (2)	(312)	(3 470)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>21 698</b>	<b>13 058</b>

(1) Les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés au cours des deux dernières années sont répartis comme suit:

	Deloitte & Associés				KPMG Audit			
	Montant		%		Montant		%	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
<b>Certification et examen limité des comptes individuels et consolidés</b>								
Émetteur	137	138	72%	49%	137	138	69%	48%
Filiales intégrées	53	126	28%	45%	55	134	28%	46%
<b>Services autres que la certification des comptes</b>								
Émetteur	-	14	0%	5%	4	18	2%	6%
Filiales intégrées	-	-	0%	0%	2	-	1%	0%
<b>Total</b>	<b>190</b>	<b>278</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>198</b>	<b>289</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Les montants indiqués au titre des filiales intégrées incluent les honoraires relatifs aux entités dont l'activité a été abandonnée.

(2) Autres produits et charges opérationnels non courants.

En conformité avec la Recommandation n°2013-03 émise par l'Autorité des Normes Comptables le 7 novembre 2013, relative au format des comptes consolidés des entreprises établis selon les normes comptables internationales, le Groupe présente en « Autres produits et charges opérationnels non courants » les produits et charges correspondants aux caractéristiques restrictives énumérées au paragraphe 4.5.4. de la Recommandation.

Les autres produits et charges opérationnels non courants s'analysent comme suit au 31 décembre 2020:

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Autres coûts et dépréciations (a)	(312)	(3 470)
<b>Total autres produits et charges opérationnels non courants</b>	<b>(312)</b>	<b>(3 470)</b>

(a) ces coûts correspondent à des honoraires liés au plan de cession; en 2019, ils incluaient également des coûts liés au refinancement du Groupe.

# Comptes consolidés

## Annexe aux comptes consolidés

Notes sur les états financiers consolidés

### NOTE 18 – CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Ce poste inclut les charges d'intérêt sur les fonds empruntés à l'extérieur, y compris les obligations remboursables en actions. Il comprend également les différences de change sur les actifs et passifs financiers, les variations de juste valeur des instruments dérivés de change affectant l'état du résultat global, les effets de l'actualisation des actifs et des passifs financiers, les variations de la valeur recouvrable des titres de participation non consolidés, les écarts de conversion, les dividendes et les produits d'intérêt.

Les dividendes sont enregistrés en résultat lorsqu'ils ont été votés par l'Assemblée Générale de la société qui les distribue. Les produits d'intérêt sont inscrits en « prorata temporis » en tenant compte du taux d'intérêt effectif de l'instrument financier auquel ils se rattachent.

#### 18.1. Charges financières nettes

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Charges d'intérêt sur dettes financières (1)	(4 803)	(4 826)
Charges d'intérêt sur dettes locatives	(216)	(214)
Produits nets sur trésorerie et équivalents de trésorerie	1	19
Coût de l'endettement net	(5 018)	(5 021)
Résultat net de change	(19)	(42)
Dépréciation nette des actifs financiers (2)	(52)	(541)
Autres produits et charges financiers	48	80
Autres produits (ou charges) financiers nets	(24)	(503)
Résultat financier avant impôt des activités maintenues	(5 042)	(5 524)

(1) La charge d'intérêts est composée des intérêts calculés sur le Crédit Syndiqué signé en octobre 2019. Une partie de la charge financière fait l'objet d'un règlement trimestriel en numéraire, et une autre partie est capitalisée (intérêts PIK). La charge d'intérêt est stable par rapport à 2019; elle avait augmenté en 2019 du fait de l'annulation de l'étalement des frais relatifs au Crédit Syndiqué signé en 2017. En 2020, la charge d'intérêt a augmenté pour un montant similaire du fait de l'augmentation du taux d'intérêt du Crédit Syndiqué signé en octobre 2019.

(2) Les dépréciations portent principalement sur des titres non consolidés et des avances financières.

#### 18.2. Exposition au risque de taux d'intérêt

Le nouveau contrat de Crédit syndiqué signé le 16 octobre 2019 impose une couverture de 66,67 % minimum du montant total de l'encours du prêt refinancement (55 000 milliers d'euros à la signature du contrat) et du Prêt de Consolidation (16 084 milliers d'euros à la date de signature) sur une durée minimum de 3 ans à partir de la date de contractualisation. Le Groupe bénéficie des couvertures existantes mises en place lors du précédent Crédit syndiqué couvrant 14 895 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et une couverture complémentaire de 25 000 milliers d'euros mise en place en février 2020 (CAP avec un prix d'exercice à 0 %). Une couverture supplémentaire de 7 500 milliers d'euros, compensant le calendrier d'amortissements des précédents swaps de taux, a été mise en place en février 2021 pour répondre aux exigences du contrat du Crédit Syndiqué.

Les instruments de couverture utilisés sont des swaps amortissables répartis entre quatre partenaires bancaires. Les flux contractuels associés aux swaps de taux sont payés de façon simultanée aux flux contractuels des emprunts à taux variable. La couverture prise en février 2020 est un achat de Cap avec un prix d'exercice à 0 % pour une durée de 3 ans.

Au 31 décembre 2020, la part à taux variable est de 116 432 milliers dont 39 895 milliers d'euros sont couverts. La dette financière brute est donc exposée à la fluctuation des taux à hauteur de 76 537 milliers d'euros.

En milliers d'euros	31/12/2020			31/12/2019		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Passifs financiers (emprunts et dettes financières hors découverts bancaires, dérivés et dettes locatives) (note 12)	0	116 432	116 432	0	112 617	113 159
Couverture de taux	39 895	(39 895)	0	22 343	(22 343)	0
Position nette après gestion	39 895	76 537	116 432	22 343	90 274	113 159

Le Groupe considère que les actifs financiers, correspondant principalement à des positions de trésorerie de fin d'exercice, ne sont pas des composantes à l'exposition au risque de taux (se référer aux notes 10 et 12.6).

Une variation à la hausse de 50 points de base des taux d'intérêts sur les dérivés induirait un impact positif sur les capitaux propres 2020 de 34 milliers d'euros.

Sur la base de l'endettement du Groupe au 31 décembre 2020, une variation à la hausse de 50 points de base des taux d'intérêts sur la position nette de gestion aurait un impact négatif de 570 milliers d'euros sur les charges financières 2020.

### 18.3. Exposition au risque de change

Le Groupe gère ses positions en devises US (le dollars est la seule devise utilisée) avec pour objectif de couvrir son activité de sourcing de marchandises. Le Groupe Mr Bricolage négocie des contrats à terme afin de couvrir uniquement un risque de change associé à des flux prévisionnels.

Les achats effectués en dollars US représentent 10 % des achats du Groupe en 2020. La politique de couverture a pour objectif de couvrir 100 % des besoins estimés par des achats à terme ou des options de change.

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Achats de marchandises prévisionnels estimés en dollars US	(19 651)	(17 251)
Ventes de marchandises prévisionnels estimés en dollars US	1 325	2 027
Exposition nette en dollar US N +1	(18 326)	(15 224)
Notionnel des dérivés de change N+1 (contrats d'achat à terme)	1 300	7 700
Exposition nette en dollars US	(17 026)	(7 524)
Exposition nette convertie en euros au taux de clôture	(13 875)	(6 698)

Une variation à la hausse de 5 % du cours euro/dollar aurait un impact négatif de 106 milliers d'euros sur les capitaux propres et une variation à la baisse de 5 % du cours euro/dollar aurait un impact positif de 20 milliers d'euros sur les capitaux propres.

### Position bilancielle

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Actifs en dollars US	6 582	1 240
Passifs en dollars US	(1 918)	(3 245)
Exposition nette en dollars US	4 664	(2 005)
Exposition nette convertie en euros au taux de clôture	3 801	(1 785)

# Comptes consolidés

## Annexe aux comptes consolidés

Notes sur les états financiers consolidés

### NOTE 19 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les états financiers consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec ses participations non consolidées, ses co-entreprises et ses entreprises associées.

Les transactions entre la société mère et les filiales consolidées éliminées en consolidation ne sont pas présentées dans cette note.

Les parties liées comprennent les dirigeants du Groupe, les entreprises dans lesquelles Mr Bricolage SA exerce une influence notable (entreprises consolidées selon la méthode de la mise en équivalence) et les sociétés dans lesquelles un dirigeant de Mr Bricolage SA est dirigeant.

Les transactions significatives réalisées avec les parties liées sur la période sont présentées ci-dessous :

#### 19.1. Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Avantages à court terme (1)	670	488
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	4 016	4 416

(1) Les avantages à court terme concernent les rémunérations ou autres avantages versés aux dirigeants du Groupe.

(2) Les avantages postérieurs à l'emploi concernent l'assurance « individuelle accident » selon les conditions définies dans le contrat d'assurance, pour le Directeur Général et les Administrateurs au nombre de 9 en 2020 et le contrat de retraite supplémentaire à cotisations définies régi par l'article 83 du CGI dont tous les cadres de la société bénéficient.

#### 19.2. Transactions avec les autres parties liées

En milliers d'euros	31/12/2020		31/12/2019	
	Sociétés non consolidées	Sociétés mises en équivalence	Sociétés non consolidées	Sociétés mises en équivalence
Prêts ou avances accordés aux autres parties liées	-	-	22	1 530
Créances sur les autres parties liées	115	23	13	216
Dettes envers les autres parties liées (1)	(6 278)	(1)	(6 413)	(8)
Dépréciations de créances et provisions (2)	-	-	-	(1 383)

En milliers d'euros	31/12/2020		31/12/2019	
Produits des activités ordinaires réalisés avec les autres parties liées (3)	190	1 323	74	2 315
Autres revenus réalisés avec les autres parties liées	-	47	-	43
Charges relatives aux autres parties liées (hors rémunérations) (2)	(65)	(128)	(64)	(357)

(1) Les dettes envers les autres parties liées comprennent au 31 décembre 2020 une dette envers la société ANPF.

(2) Dans le cadre de l'accélération du plan Rebond, le Groupe a ajusté au 31 décembre 2019 la valorisation des créances financières détenues sur des sociétés mises en équivalence exploitant des magasins.

(3) La variation est essentiellement liée aux sociétés mises en équivalence cédées sur l'année 2020 (Groupe Brico Partner 86 et Groupe Brico Partner 07).

Au 31 décembre 2020, les parties liées du Groupe Mr Bricolage sont :

- les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable : les sociétés des sous-groupes Prova en Belgique (détenu à 35 %). La participation détenue dans les sociétés Brico Partner 86 (49 %) et Brico Partner 07 (détenus à 49 %) ont été cédées en 2020.
- les entreprises incluses dans le groupe ANPF consolidant le Groupe Mr Bricolage : ANPF, SIFA, SIFI, SIMB, Ifogeco et Orfop.

Les principales transactions avec les parties liées concernent :

- la facturation de redevances ou cotisations en application des contrats signés avec la société Prova renouvelés par tacite reconduction,
- les ventes de marchandises par MB LOG aux sociétés mises en équivalence détenant des magasins.

Les transactions effectuées avec les parties liées sont réalisées dans des conditions normales de marché.

## NOTE 20 – RÉSULTAT PAR ACTION

### 20.1. Résultat par action avant dilution

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net de l'exercice (part du Groupe) par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre d'actions détenues par les sociétés du Groupe à la clôture.

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net part du Groupe (en euros) des activités maintenues	17 886 805	6 988 110
Nombre d'actions en circulation (1)	10 238 556	10 217 276
Résultat par action (en euros) des activités maintenues	1,75	0,68

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net part du Groupe (en euros) des activités abandonnées	(302 000)	(33 366 000)
Nombre d'actions en circulation (1)	10 238 556	10 217 276
Résultat par action (en euros) des activités abandonnées	(0,03)	(3,27)

(1) selon détail ci-dessous :

	31/12/2020	31/12/2019
Nombre total d'actions émises	10 387 755	10 387 755
Actions propres	(149 199)	(170 479)
- dans le cadre du contrat de liquidité et de rachat d'actions	(94 128)	(115 408)
- dans le cadre des contrats d'attribution d'actions gratuites	0	0
- disponibles	(55 071)	(55 071)
Nombre d'actions en circulation à la clôture	10 238 556	10 217 276

### 20.2. Résultat par action dilué

Le résultat net dilué par action est calculé en prenant en compte toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives, déduction faite du nombre moyen d'actions détenues par les sociétés du Groupe. Le résultat net est corrigé afin d'éliminer la charge financière nette d'impôt correspondant aux instruments dilutifs. L'effet dilutif des options de souscription d'actions est calculé selon la méthode du rachat d'actions.

Au 31 décembre 2020, aucune action ordinaire en circulation n'est potentiellement dilutive. Ainsi, le résultat par action dilué est identique au résultat par action avant dilution (voir 20.1).

# Comptes consolidés

## Annexe aux comptes consolidés

Notes sur les états financiers consolidés

### NOTE 21 – ENGAGEMENTS HORS BILAN, ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les engagements présentés ci-dessous n'incluent pas les engagements mentionnés dans les notes 5 et 12 relatives aux instruments dérivés. Ils incluent les engagements pris par les sociétés dont l'activité a été reclassée en activité abandonnée.

Les actifs et passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs.

#### 21.1. Détail des engagements hors bilan

##### Engagements liés au financement

Engagements donnés (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Hypothèques (1)	9 635	10 175
Nantissements de titres (2)	14 155	14 155
Cautions données (3)	602	1 027

Engagements reçus (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Cautions reçues	0	0

##### Engagements liés aux activités opérationnelles

Engagements donnés (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Cautions données (4)	80 052	69 999

Engagements reçus (en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Cautions bancaires reçues (5)	2 016	3 626

(1) Il s'agit de l'hypothèque liée au siège.

(2) Il s'agit de nantissements de titres pour garantir le paiement d'une dette.

(3) Les cautions liées au financement données par le Groupe garantissent le paiement d'emprunts. La variation s'explique par l'extinction de 4 cautions.

(4) Les garanties liées aux activités opérationnelles données par le Groupe garantissent principalement le paiement de loyers. La variation concerne essentiellement les garanties données aux bailleurs suite à la cession des magasins.

(5) Les cautions reçues correspondent à une garantie financière donnée par un adhérent, à une contre garantie de loyer compensant une garantie donnée à un bailleur et à une caution bancaire reçue de Doverie Brico, ancien partenaire, suite à un accord de paiement différé de la vente des titres.

Il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs. Les engagements hors bilan des sociétés du Groupe sont centralisés et contrôlés par la Direction Juridique de la société Mr Bricolage.

#### 21.2. Échéancier des engagements hors bilan

##### Engagements liés au financement

Engagements donnés (en milliers d'euros)	31/12/2020	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Hypothèques	9 635	-	9 635	-
Nantissements de titres	14 155	-	11 910	2 245
Cautions données	602	602	-	-

##### Engagements liés aux activités opérationnelles

Engagements donnés (en milliers d'euros)	31/12/2020	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions données	80 052	18 212	36 874	24 966

Engagements reçus (en milliers d'euros)	31/12/2020	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions reçues	2 016	1 871	146	-

## NOTE 22 – PERSONNEL

L'effectif moyen du personnel est le suivant:

Effectif moyen annuel	2020	2019
Employés	147	168
Techniciens	82	92
Cadres	262	273
<b>Effectif moyen annuel (1)</b>	<b>490</b>	<b>533</b>

(1) L'effectif moyen, hors intérim, est calculé au prorata du temps de présence dans le Groupe. La variation est principalement liée aux fermetures et cessions des magasins au cours de la période.

L'effectif moyen présenté correspond au personnel employé dans le cadre des activités maintenues par le Groupe.

Les sociétés dont l'activité a été abandonnée employaient en moyenne 129 salariés (1 315 en 2019). Au 31 décembre 2020, suite à un accord signé au 1<sup>er</sup> semestre 2020, les derniers salariés concernés sont sortis des effectifs dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

Les charges de personnel comptabilisées dans le compte de résultat sont présentées ci-dessous:

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération du personnel	21 264	22 936
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	7 223	6 794
Charges liées aux régimes de retraite à cotisations définies	2 364	2 356
Participation et intéressement	719	427
Autres	2 516	252
<b>Total charges de personnel</b>	<b>34 086</b>	<b>32 766</b>

Les rémunérations et autres avantages accordés aux membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration figurent dans la note 19.1.

# Comptes consolidés

## Annexe aux comptes consolidés

Notes sur les états financiers consolidés

### NOTE 23 – ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 13 décembre 2018, le Groupe a annoncé l'accélération de la mise en œuvre du plan REBOND initié fin 2016 prévoyant son recentrage sur son activité de Services Aux Réseaux et la cession de l'intégralité du parc de magasins intégrés. Le plan de cession est arrivé désormais à son terme avec la cession du dernier magasin intervenue le 20 juillet 2020.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, le Groupe a reclassé sur des lignes spécifiques, l'intégralité des résultats, actifs, passifs et flux de trésorerie relatifs à l'activité des magasins intégrés. Ces reclassements ont été opérés tant sur les données de la période en cours que sur les données de la période comparative.

- Le résultat des magasins cédés ou fermés en 2020 et des filiales détenant des actifs immobiliers associés a été reclassé sur une ligne distincte du compte de résultat de la période et de la période comparative;
- Les actifs et les passifs de la période et de la période comparative ont fait l'objet de reclassement sur des lignes distinctes du bilan;
- Le tableau des flux de trésorerie présente de manière distincte les flux de trésorerie au titre des activités maintenues et les flux de trésorerie des activités abandonnées, au titre de la période clôturée et de la période comparative.

Un actif classé dans cette catégorie est évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

#### 23.1. Compte de résultat détaillé par nature des activités abandonnées

État du résultat global	31/12/2020	31/12/2019
Produits des activités ordinaires	13 498	132 850
Marchandises et matières consommées	(11 083)	(84 426)
Charges externes	(4 274)	(12 132)
Charges de personnel	(4 245)	(32 248)
Impôts et taxes	(1 682)	(5 005)
Amortissements et dépréciations	5 453	(15 623)
Autres produits opérationnels courants	1 577	(330)
Résultat opérationnel courant	(756)	(16 914)
Autres produits et charges opérationnels non courants	-	(13 416)
Résultat opérationnel	(756)	(30 330)
Charges d'intérêt sur emprunts	(311)	(1 557)
Produits de trésorerie	-	-
Coût de l'endettement financier	(311)	(1 557)
Autres charges financières	(126)	(1 402)
Autres produits financiers	891	177
Autres charges/produits financiers nets	765	(1 225)
Résultat financier avant impôt	454	(2 782)
Quote-part dans le résultat net des entités associées	-	-
Résultat avant impôt	(302)	(33 112)
Impôts sur les résultats	-	(254)
Résultat après impôt	(302)	(33 366)

### 23.2. Bilan détaillé par nature des activités abandonnées

Bilan détaillé	31/12/2020	31/12/2019
Goodwill	-	-
Immobilisations corporelles	2 333	6 531
Droits d'utilisation	2 381	13 800
Actifs financiers non courants	2 012	2 062
Stocks	-	5 080
Clients	4 365	10 360
Créances d'impôt sur les sociétés	-	444
Autres actifs courants	2 032	3 871
<b>Total actif</b>	<b>13 123</b>	<b>42 148</b>
Emprunts	-	378
Dettes locatives part non courante	5 281	22 023
Provisions part non courante	-	20
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	-	682
Autres passifs non courants	-	1 296
Passifs financiers courants	-	238
Dettes locatives part courante	927	4 900
Provisions part courante	9 750	12 909
Fournisseurs	5 374	8 692
Autres passifs courants	5 345	1 309
<b>Total passif</b>	<b>26 677</b>	<b>52 447</b>

### 23.3. Flux de variation de trésorerie liés aux activités en cours de cession

Flux de trésorerie	31/12/2020	31/12/2019
Flux de trésorerie liés à l'activité (1)	(1 994)	715
Flux de trésorerie liés aux investissements (2)	6 350	15 628
Flux de trésorerie liés au financement (3)	(3 185)	(13 779)
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>1 171</b>	<b>2 564</b>

(1) activité dégradée compensée partiellement par l'encaissement des cessions de stocks intervenus dans le cadre des cessions

(2) encaissement des cessions de fonds de commerce et de l'immobilier associé

(3) décaissement principalement de loyers pour les magasins cédés ou fermés

## NOTE 24 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements altèrent les montants relatifs aux situations existant à la date de clôture. Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'approbation des comptes par le Conseil d'Administration.

Le 29 janvier et le 10 février 2021, le Groupe a signé la résiliation de 2 baux concernant des magasins fermés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020. Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, les droits d'utilisation correspondant avaient été dépréciés à fin 2019 pour la période commençant à la date probable de fermeture et se terminant à la fin contractuelle des baux. Les dettes locatives correspondantes ont été maintenues au passif du bilan consolidé 2020 pour la valeur de l'engagement connu à la date de clôture des comptes. L'extinction de ces dettes suite à la signature des résiliations en 2021 générera sur la période un résultat positif de 2,5 millions d'euros.

# Comptes consolidés

## Annexe aux comptes consolidés

Notes sur les états financiers consolidés

### NOTE 25 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés dont le nom est suivi d'un astérisque correspondent aux sociétés dont l'activité a été abandonnée.

#### 25.1. Sociétés consolidées par intégration globale en 2020

SOCIÉTÉ	PAYS	% INTÉRÊT 31/12/2020	% CONTRÔLE 31/12/2020	% INTÉRÊT 31/12/2019	% CONTRÔLE 31/12/2019
Mr Bricolage SA	France	Mère	Mère	Mère	Mère
Bricotulle SAS *	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Brijafra SAS *	France	82,99	99,99	82,99	99,99
C2AVL SAS *	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Catena France SA	France	85,88	85,88	85,88	85,88
Galaxy SAS *	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Le Club SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00
MB Achères SARL *	France	100,00	100,00	100,00	100,00
MB Finances SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00
MB Log SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00
MB Ouest SAS *	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Merchandise and Business International (MBI) SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Mozac 63 SA *	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Sadef SAS *	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Saint Quentin 02 SA *	France	83,00	83,00	83,00	83,00
SCI La Chambourcienne	France	74,34	81,13	74,34	81,13
SCI Pépe *	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Thouars Bricolage SAS *	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Windspell Limited	Chypre	100,00	100,00	100,00	100,00

#### 25.2. Sociétés consolidées par mise en équivalence en 2020

SOCIÉTÉ	PAYS	% INTÉRÊT 31/12/2020	% INTÉRÊT 31/12/2019
Prova SA (sous-groupe) incluant:	Belgique	35,00	35,00
Brico-Ardenne SPRL	Belgique	34,97	34,97
Brico Frameries SA	Belgique	35,00	35,00
Bribraine SPRL	Belgique	35,00	35,00
Bricolight SA	Belgique	35,00	35,00
Brinivelles SA	Belgique	35,00	35,00
Brisoignies SPRL	Belgique	35,00	35,00
Brixensart SPRL	Belgique	35,00	35,00
Espace Brico SPRL	Belgique	14,00	14,00
Gretrytail SA (ex Brico Gretry SA)	Belgique	35,00	35,00
Établissements Pepin, Evrard et Cie SA	Belgique	35,00	35,00
Meltemi SA	Belgique	35,00	35,00
Prodemat SA	Belgique	35,00	35,00
Sengo SA	Belgique	35,00	35,00

### 25.3. Sociétés fusionnées en 2020

SOCIÉTÉ	PAYS	% INTÉRÊT 31/12/2020 (1)	% INTÉRÊT 31/12/2019
A.Barbaud et Cie SA *	France	TUP	100,00
Brico 1 SAS *	France	TUP	100,00
Brico Bessières SAS *	France	TUP	100,00
Bricollin SAS *	France	TUP	100,00
Cholet Brico Loisirs SA *	France	TUP	100,00
MB Brico SAS *	France	TUP	100,00
SCI Catalma *	France	TUP	100,00
SCI D'Orion *	France	TUP	100,00
SCI De l'Ecuyère *	France	TUP	100,00
SCI La Vigne *	France	TUP	51,00
SCI Milini *	France	TUP	100,00
SCI Synonyme *	France	TUP	100,00

(1) TUP: société ayant fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP)

### 25.4. Sociétés liquidées en 2020

SOCIÉTÉ	PAYS	% INTÉRÊT 31/12/2020 (1)	% INTÉRÊT 31/12/2019
GCTI SARL *	France	NC	60,00

(1) NC: société non consolidée.

### 25.5. Sociétés cédées en 2020

SOCIÉTÉ	PAYS	% INTÉRÊT 31/12/2020 (1)	% INTÉRÊT 31/12/2019
Brico Partner 07 SAS (sous-groupe) incluant:	France	NC	49,00
Bertreux Bricolage SAS	France	NC	49,00
Brico Partner 86 SAS (sous-groupe) incluant:	France	NC	49,00
SCI PDLC	France	NC	49,51
Société d'exploitation des établissements Mont' Brico SAS	France	NC	49,00

(1) NC: société non consolidée

# Comptes consolidés

## Rapport des Commissaires aux comptes

sur les comptes consolidés. Exercice clos le 31 décembre 2020.

À l'Assemblée Générale des actionnaires de la société Mr.Bricolage S.A.,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Mr.Bricolage S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- La note « I. Principes généraux - Contexte d'arrêté des comptes et continuité d'exploitation » fait état de la situation de la société au regard de son endettement et de la continuité d'exploitation et les raisons ayant conduit le Conseil d'Administration à arrêter les comptes consolidés dans l'hypothèse de continuité d'exploitation. Nos travaux ont notamment consisté à :
  - corroborer la traduction des échéances de financement dans le plan de trésorerie avec le contrat de crédit bancaire ;
  - apprécier le bien-fondé des hypothèses retenues dans le plan de trésorerie par la Direction par rapport à notre connaissance de la société et de son environnement économique ;
  - à tester l'exactitude arithmétique des calculs effectués par la société ;
  - apprécier le caractère approprié des informations présentées dans la note I de l'annexe.
- Les notes « I. Principes généraux », « II. Faits Marquants » et « V. Périmètre de consolidation » de l'annexe décrivent le traitement comptable retenu par la société sur l'arrêt de l'exploitation en propre des magasins intégrés. Nos travaux ont notamment consisté à :
  - apprécier la conformité du traitement comptable retenu avec les principes de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » ;
  - examiner les estimations retenues par la Direction ;
  - tester l'exactitude arithmétique des calculs effectués par la société pour déterminer les pertes de valeur ;
  - apprécier le caractère approprié des informations présentées dans les notes « I. Principes généraux » et « IV. Périmètre de consolidation et autres opérations de l'exercice » de l'annexe et sur la présentation des états financiers dans leur ensemble.
- La note 1 de l'annexe expose le goodwill figurant au bilan consolidé pour un montant net de 125 596 milliers d'euros. La Direction s'assure, à chaque clôture annuelle ou lors de l'apparition d'un indice de perte de valeur survenant entre deux clôtures, que la valeur recouvrable des goodwill est supérieure à la valeur comptable. Nos travaux ont notamment consisté à :
  - apprécier les éléments composant la valeur comptable et la cohérence de ces éléments avec ceux pris en compte dans les projections des flux de trésorerie ;
  - apprécier la cohérence des projections de flux de trésorerie au regard de l'environnement économique dans lequel opère le Groupe ;
  - apprécier le caractère raisonnable du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés ;
  - apprécier le caractère approprié des informations présentées dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 19 mars 2021  
Les Commissaires aux comptes

**KPMG Audit**  
Département de KPMG S.A.  
Jean-Marc Discours  
Associé

**Deloitte & Associés**  
Pierre Marie Martin  
Associé



# Comptes sociaux

Bilan	76
Compte de résultat	78
Tableau des flux de trésorerie	80
Annexe aux comptes sociaux	81
Rapport des Commissaires aux comptes	98

# Comptes sociaux

## Bilan

En milliers d'euros

ACTIF	Notes	31/12/2020			31/12/2019
		BRUT	AMORT. & DEPR.	NET	NET
Frais de recherche et développement		0	0	0	0
Concessions, brevets, marques		55 132	45 757	9 375	12 683
Fonds commercial		34 492	11 517	22 974	22 974
Immobilisations incorporelles en cours		58	0	58	691
Autres immobilisations incorporelles		19	17	2	8
Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles		11	0	11	51
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1</b>	<b>89 712</b>	<b>57 292</b>	<b>32 420</b>	<b>36 407</b>
Terrains		625	280	344	345
Constructions		582	291	292	322
Installations techniques, matériels et outillages		47	46	1	0
Autres immobilisations corporelles		4 623	4 152	471	464
Immobilisations corporelles en cours		0	0	0	3
Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles		0	0	0	5
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2</b>	<b>5 877</b>	<b>4 768</b>	<b>1 109</b>	<b>1 138</b>
Titres de participation		350 243	297 140	53 103	52 712
Créances sur participations		0	0	0	0
Autres titres immobilisés		249	0	249	444
Autres immobilisations financières		1 867	0	1 867	2 014
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3</b>	<b>352 359</b>	<b>297 140</b>	<b>55 219</b>	<b>55 170</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>447 948</b>	<b>359 201</b>	<b>88 748</b>	<b>92 715</b>
Stocks et en-cours	4	1 140	135	1 005	1 485
Avances et acomptes versés sur commandes		0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	5	48 106	416	47 690	25 044
Autres créances	5	138 408	601	137 808	132 703
Valeurs mobilières de placement	6	965	261	704	316
Disponibilités		35 214	0	35 214	35 288
Charges constatées d'avance	7	4 492	0	4 492	3 012
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>228 326</b>	<b>1 412</b>	<b>226 914</b>	<b>197 847</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>676 274</b>	<b>360 613</b>	<b>315 661</b>	<b>290 562</b>

PASSIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capital		33 241	33 241
Prime d'émission		15 423	15 423
Réserve légale		3 424	3 424
Autres réserves		0	0
Report à nouveau		(178 467)	(148 385)
Résultat de l'exercice		80 245	(30 083)
Provisions réglementées		984	984
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8</b>	<b>(45 150)</b>	<b>(125 395)</b>
Provisions pour risques		6 139	3 503
Provisions pour charges		103 098	111 154
<b>Provisions</b>	<b>9</b>	<b>109 237</b>	<b>114 657</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10	119 747	115 760
Fournisseurs et comptes rattachés	11	30 252	29 492
Dettes fiscales et sociales	11	18 231	16 279
Dettes sur immobilisations	11	114	398
Autres dettes	11	82 680	139 191
<b>DETTES</b>		<b>251 023</b>	<b>301 120</b>
Produits constatés d'avance	12	552	180
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>315 661</b>	<b>290 562</b>

# Comptes sociaux

## Compte de résultat

En milliers d'euros

En milliers d'euros	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	14	105 497	98 845
Production stockée et immobilisée		13	10
Subventions		0	3
Reprises de provisions pour dépréciations & transferts de charges	15	2 117	3 571
Autres produits		111	306
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>107 739</b>	<b>102 735</b>
Achats de marchandises		12 916	8 577
Variation des stocks de marchandises		741	852
Achats de matières premières		3 085	3 671
Autres achats et charges externes		41 436	44 657
Impôts, taxes et versements assimilés		1 360	1 226
Salaires et traitements		16 409	18 042
Charges sociales		8 245	8 762
Dotations aux amortissements	15	5 553	6 024
Dotations aux provisions et dépréciations	15	2 411	1 236
Autres charges		2 190	1 425
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>94 347</b>	<b>94 472</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>13 392</b>	<b>8 263</b>

En milliers d'euros	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Autres intérêts et produits assimilés		4 560	1 815
Reprises de provisions, dépréciations et transferts de charges	15	3 105	416
Gains de change		0	8
Autres produits financiers		74 584	110
Produits nets de cessions de valeurs mobilières		134	0
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>82 383</b>	<b>2 349</b>
Dotations aux provisions et dépréciations	15	439	4 010
Intérêts et charges assimilés		4 600	3 079
Autres charges financières		15 652	20 016
Charges nettes de cessions de valeurs mobilières		103	188
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		<b>20 793</b>	<b>27 296</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	16	<b>61 590</b>	<b>(24 947)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>74 982</b>	<b>(16 684)</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		388	334
Produits exceptionnels sur opérations en capital		241	58
Reprises de provisions, dépréciations et transferts de charges	15	18 936	21 113
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>19 565</b>	<b>21 505</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 036	3 938
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 480	221
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	15	12 114	32 419
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>14 630</b>	<b>36 578</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	16	<b>4 935</b>	<b>(15 073)</b>
Participation des salariés et intéressement		524	321
Impôts sur les bénéficiaires	17	(852)	(1 996)
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>80 245</b>	<b>(30 083)</b>

# Comptes sociaux

## Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net	80 245	(30 083)
Charges et produits financiers	(61 590)	0
Impôts sur les sociétés	(852)	0
Amortissements, dépréciations et provisions	97	20 266
Résultat des opérations de restructurations juridiques	0	18 965
Profits nets sur cessions d'éléments d'actifs	1 240	163
<b>Marge brute d'autofinancement (A)</b>	<b>19 140</b>	<b>9 311</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement (B)</b>	<b>(17 659)</b>	<b>14 838</b>
<b>Flux de trésorerie sur activité (A + B) = (a)</b>	<b>1 481</b>	<b>24 150</b>
Acquisitions d'immobilisations	(1 585)	(2 432)
Cessions d'immobilisations	66	58
Variations nettes des autres immobilisations financières	360	400
Variation des dettes sur immobilisations	(284)	(291)
<b>Flux de trésorerie sur investissement (b)</b>	<b>(1 444)</b>	<b>(2 265)</b>
Dividendes versés aux actionnaires	0	0
Dividendes reçus sur titres de participations	105	0
Encaissements provenant des emprunts bancaires	0	17 616
Remboursements des emprunts bancaires et autres dettes financières	0	(9)
<b>Flux de trésorerie sur financement (c)</b>	<b>105</b>	<b>17 607</b>
<b>Variation de trésorerie (a) + (b) + (c) = (d)</b>	<b>142</b>	<b>39 492</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (e)	32 460	(7 032)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (d) + (e)</b>	<b>32 602</b>	<b>32 460</b>

La trésorerie à la clôture correspond aux disponibilités (35 214 milliers d'euros), aux VMP (704 milliers d'euros) et aux découverts tirés (3000 milliers d'euros).

# Annexe aux comptes sociaux

## I – PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises en vigueur (règlement ANC 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses et principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### Contexte d'arrêté des comptes et continuité d'exploitation

Le 13 décembre 2018, le Groupe a annoncé l'accélération de la mise en œuvre du plan REBOND initié fin 2016 prévoyant son recentrage sur l'activité Services Aux Réseaux et la cession de l'intégralité du parc de magasins intégrés. Le plan de cession arrive désormais à son terme avec la cession du dernier magasin intervenue le 20 juillet 2020. Par ailleurs, l'accord signé le 16 octobre 2019 avec la totalité des prêteurs a permis la bonne exécution du plan stratégique REBOND.

Sur la base des estimations dont il dispose, en particulier la finalisation du plan de cession sur 2020, le réaménagement de la dette réalisé en 2019 avec l'ensemble des partenaires bancaires, le plan de trésorerie réactualisé tenant compte des impacts de la crise sanitaire sur l'activité du Groupe, des très belles performances enregistrées par l'ensemble du réseau depuis le second trimestre et de la mise en place dès 2021 d'un nouveau rythme de reversement des RFA aux adhérents mieux adapté aux capacités financières du Groupe, le Conseil d'Administration considère que la société sera en mesure de faire face à ses besoins de financement au cours des 12 mois à venir. En conséquence, le Conseil d'Administration a estimé que la convention comptable de continuité d'exploitation est applicable pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2020.

## II – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

### II.1. Acquisitions et cessions de titres de participation

Au cours de l'exercice 2020, des opérations de nature financière ont été réalisées au sein du Groupe Mr.Bricolage. Ces opérations ont impacté le portefeuille des titres de participation détenus par la société Mr.Bricolage.

Les participations sont détaillées dans la note 23 : « Liste des filiales et des participations ».

En juin 2020, Mr.Bricolage SA a cédé la participation qu'elle détenait dans Brico Partner 86 (49 %), société exploitant le magasin Mr.Bricolage Montmorillon.

En juillet 2020, Mr.Bricolage SA a cédé la participation qu'elle détenait dans Brico Partner 07 (49 %), société exploitant le magasin Mr.Bricolage Davezieux.

En 2020, 7 sociétés ont été absorbées par voie de transmission universelle de patrimoine (TUP) par Mr.Bricolage SA et la société GCTI a été liquidée au profit de Mr.Bricolage SA.

### II.2. Autres événements marquants de l'exercice

#### COVID-19

Dès le début de la crise sanitaire, les objectifs de la Direction du Groupe ont été la protection des salariés et des clients et la préservation des capacités financières de l'entreprise. Dans ce cadre, les décisions suivantes ont été prises : mise en place des mesures barrières, fermeture des magasins intégrés restant à céder ou pour lesquels aucune solution de reprise n'avait été trouvée, mise en activité partielle de la majorité des effectifs du Groupe et recours au télétravail pour les fonctions supports clés, report des échéances sociales conformément aux dispositions gouvernementales, suppression des déplacements et mise en place d'un plan d'économie. Au cours de cette période, le Groupe a développé fortement ses ventes digitales.

Par la suite, le Groupe a acté la fermeture définitive des 5 magasins n'ayant pas retrouvé de repreneurs et a rouvert les autres magasins destinés à être cédés. Dans le même temps, le Groupe a été amené à réviser les outils et méthodes du site marchand.

#### Le plan stratégique REBOND

- Au cours de l'exercice, le Groupe a finalisé le volet du plan stratégique REBOND lancé fin 2016 portant sur la cession des magasins intégrés.
  - 7 magasins intégrés ont été cédés en 2020 portant le nombre de cessions à 60 : 50 à des adhérents-entrepreneurs et 10 à des entrepreneurs extérieurs au Groupe,
  - Le magasin d'Orléans a été fermé en janvier 2020 et 4 autres magasins (Brive-Mazaud, La-Roche-sur-Yon, Lexy, Montereau) ont été fermés le 16 mars 2020 au début de la crise sanitaire.
  - Les actifs immobiliers des magasins de Mende, Coulommiers, Laroque-des-Albères et Cosne-d'Allier ainsi que les bureaux situés à Paris 19 ont été cédés au cours de la période.
- Au cours de la période, 20 nouveaux points de vente ont rejoint l'enseigne Mr.Bricolage (incluant 14 ralliements) alors que 11 magasins sont sortis du réseau (incluant 6 magasins intégrés cédés à des entrepreneurs extérieurs ou fermés dans le cadre du plan REBOND).
- Le nouveau concept continue à être déployé au sein du réseau Mr.Bricolage. À fin décembre 2020, il a été mis en place dans 25 magasins.
- L'enseigne Les Briconautes a ouvert 5 nouveaux points de vente en 2020 alors qu'un magasin est passé sous enseigne Mr.Bricolage. Au cours de la même période, les affiliations à la centrale Le Club ont évolué fortement (83 ouvertures contre 19 fermetures) : il s'agit principalement de magasins cherchant à développer une offre complémentaire dans le secteur du bricolage et du jardinage.

### II.3. Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice 2020

Néant.

# Comptes sociaux

## Annexe aux comptes sociaux

### III – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

#### III.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût historique après déduction des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

Cette rubrique comprend essentiellement le fonds de commerce, des licences d'exploitation de logiciels, des coûts de développement des produits à marque ainsi que la marque Mr.Bricolage.

L'amortissement est calculé selon un mode linéaire en fonction des durées d'utilité des actifs concernés.

#### Fonds de commerce

Ce poste comprend :

- le fonds de commerce historique de l'activité Centrale de la société Mr.Bricolage issu de l'apport partiel d'actif par l'ANPF intervenu en 1995 (2 974 milliers d'euros),
- le fonds de commerce correspondant aux magasins ex B3 et Bricogite et de l'activité Centrale de ces mêmes réseaux (20 000 milliers d'euros) apportés en 2002,
- le fonds de commerce de l'activité e-commerce issu de la Transmission Universelle de Patrimoine de la société MB 3.0 en 2017 (d'une valeur brute de 11 547 milliers d'euros),

La valeur de ces fonds fait l'objet d'un suivi en fonction de la rentabilité de l'activité de la société Mr.Bricolage. Le cas échéant, une dépréciation est constatée. Au 31 décembre 2020, le fonds de commerce de l'activité e-commerce est déprécié pour sa totalité.

#### Concessions, brevets, licences

Ce poste intègre essentiellement des licences d'exploitations de logiciels, amorties sur une durée de 3 ans à 5 ans et des coûts de développement des produits à marque Mr. Bricolage, amortis sur une durée de 3 ans.

#### Marque Mr.Bricolage

La marque Mr.Bricolage a été cédée au cours de l'exercice 2000 par la société ANPF à Mr.Bricolage SA dans le cadre de la cotation en bourse de la société Mr.Bricolage.

Un suivi de sa valeur est effectué chaque année, en fonction notamment du niveau d'activité de la société Mr.Bricolage. Le cas échéant, une dépréciation est constatée.

#### III.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique après déduction des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation qui n'augmentent pas le niveau de performance de l'actif concerné au-delà du niveau de performance original sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'un composant d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

L'amortissement est calculé suivant un mode linéaire en fonction des durées d'utilité des actifs concernés. Les durées d'utilités sont les suivantes :

NATURE	DURÉE
Constructions composants gros œuvre	15 à 35 ans
Agencements et installations techniques	3 à 10 ans
Matériel et outillage	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 7 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

#### III.3. Immobilisations financières

Elles sont composées de titres de participation de sociétés, de créances rattachées, d'autres titres immobilisés, de prêts et d'autres immobilisations financières essentiellement composées de dépôts de garantie.

Des dépréciations sont constatées pour les immobilisations financières dont la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

#### Titres de participation

Les titres de participation des sociétés sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition sont amortis sur 5 ans.

La valeur d'utilité retenue pour évaluer les titres des participations correspond à la situation nette de la filiale réévaluée, le cas échéant, des plus-values potentielles sur les actifs immobilisés et des avantages économiques futurs attendus.

#### Autres immobilisations financières

Elles sont essentiellement constituées :

1. de titres de sociétés achetés uniquement en vue de leur cession ultérieure. À chaque clôture, l'évaluation de ces titres est réalisée en fonction de leur valeur probable de réalisation.
2. de deux dépôts de garantie.

#### III.3. Trésorerie

La trésorerie du Groupe (cash pooling et convention de trésorerie) fait l'objet d'une gestion centralisée par la société Mr.Bricolage.

#### III.4. Stocks et en cours

Ils sont constitués de matières premières et approvisionnements, d'en-cours de production de biens, et de marchandises.

### En cours de production de biens

Les en-cours de production de biens correspondent à des catalogues et affiches mis en fabrication par Mr.Bricolage SA dans le cadre de ses fonctions de Centrale. Ils sont évalués à leur coût de production.

### Stocks de marchandises

Ce poste se compose de pancartes publicitaires (PLV), de fiches techniques (ILV), d'articles publicitaires, de produits informatiques et de marchandises pour le e-commerce. Ces stocks sont valorisés au prix d'achat moyen pondéré.

Une dépréciation du stock est constatée le cas échéant pour ramener la valeur nette au niveau de la valeur probable de réalisation.

### III.5. Créances clients

Ce poste se compose essentiellement de :

- créances dues au titre des prestations fournies par Mr.Bricolage SA aux magasins,
- créances dues au titre des commissions et participations publicitaires facturées par Mr.Bricolage aux fournisseurs référencés.

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée en fonction de l'antériorité et de la situation du débiteur.

### III.6. Provision pour médailles du travail

Le régime de médailles du travail est régi par un usage qui donne lieu au paiement d'une prestation en capital, dont la valeur est fonction de l'ancienneté professionnelle. L'engagement a été calculé sur les bases des hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de départ à la retraite et en tenant compte d'une somme forfaitaire versée aux salariés lorsqu'ils atteignent une ancienneté professionnelle de 20, 25 et 30 ans. Le taux de revalorisation des médailles du travail qui a été pris en compte est un taux nul. L'âge de début de carrière est réputé de 22 ans pour les cadres et de 20 ans pour les non cadres.

### III.7. Engagement pour indemnités de départ à la retraite

Les droits acquis par les salariés en fin d'exercice au titre des indemnités de départ à la retraite font l'objet d'un calcul actuariel tenant compte de l'évolution des salaires. Ces droits, d'un montant de 2 456 610 euros, tenant compte des charges sociales et hors effet d'impôt sur les sociétés, ne font pas l'objet d'une provision dans les comptes sociaux de Mr.Bricolage SA. Le taux d'actualisation retenu est le taux Corporate AA 10 ans et s'établit au 31 décembre 2020 à 0,35 %.

La table de mortalité retenue pour l'ensemble de la population est la table INSEE TD-TV 2014-2016 qui est généralement utilisée pour les engagements en cas de vie. Le taux de sortie, le taux d'augmentation des salaires au-delà de l'inflation, les conditions de départ en fin de carrière ont été déterminés en fonction de données propres à la société Mr.Bricolage.

À ce titre, le taux de sortie appliqué pour les salariés de moins de 56 ans est de 5,5 % pour les cadres, 4,9 % pour les employés et de 6,8 % pour les agents de maîtrise.

Concernant le taux d'augmentation des salaires au-delà du taux d'inflation, ce taux s'établit, inflation comprise, à 2,64 % pour les cadres, 1,60 % pour les employés et de 2,92 % pour les agents de maîtrise. L'âge de départ à la retraite à l'initiative du salarié est, comme au 31 décembre 2019, de 63 ans pour les cadres et de 62 ans pour les non cadres.

## NOTES SUR LE BILAN

Note 1 – Immobilisations incorporelles

Note 2 – Immobilisations corporelles

Note 3 – Immobilisations financières

Note 4 – Stocks et en cours

Note 5 – Créances d'exploitation

Note 6 – Valeurs mobilières de placement

Note 7 – Charges constatées d'avance

Note 8 – Capitaux propres

Note 9 – Provisions

Note 10 – Dettes financières

Note 11 – Dettes d'exploitation

Note 12 – Produits constatés d'avance

Note 13 – Opérations sur le bilan avec les entreprises liées

## NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 14 – Chiffres d'affaires

Note 15 – Dotations & reprises aux amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

Note 16 – Résultat financier et exceptionnel

Note 17 – Impôts sur les bénéfices de la société Mr.Bricolage imposée séparément

Note 18 – Fiscalité relative à l'intégration fiscale

Note 19 – Opération sur le résultat avec les entreprises liées

## AUTRES INFORMATIONS

Note 20 – Produits à recevoir

Note 21 – Charges à payer

Note 22 – Effectifs

Note 23 – Liste des filiales et des participations

Note 24 – Engagements financiers

# Comptes sociaux

## Annexe aux comptes sociaux

En milliers d'euros

### NOTE 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	Frais de recherche et de développement	Concessions, brevets et licences	Marque Mr.Bricolage	Fonds Commercial (1)	Immo. en cours	Autres immo. incorp.	Avances et acomptes versés sur immo. incorp.	Total immo. incorp.
Valeurs brutes au 31/12/2019	0	48 804	4 353	34 492	691	19	51	88 409
Acquisitions	-	1 281	20	-	10	-	6	1 316
Sorties	-	-	-	-	(13)	-	-	(13)
Compte à compte	-	676	-	-	(631)	-	(46)	0
<b>Valeurs brutes au 31/12/2020</b>	<b>0</b>	<b>50 760</b>	<b>4 372</b>	<b>34 492</b>	<b>58</b>	<b>19</b>	<b>11</b>	<b>89 712</b>
Amort. & déprec. au 31/12/2019	0	40 473	0	11 517	0	11	0	52 002
Dotations	-	5 284	-	-	-	6	-	5 290
Reprises	-	-	-	-	-	-	-	0
Compte à compte	-	-	-	-	-	-	-	0
<b>Amort. &amp; déprec. au 31/12/2020</b>	<b>0</b>	<b>45 757</b>	<b>0</b>	<b>11 517</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>57 292</b>
<b>Valeurs nettes au 31/12/2020</b>	<b>0</b>	<b>5 003</b>	<b>4 372</b>	<b>22 974</b>	<b>58</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>32 420</b>

(1) Le fonds de commerce correspond à l'activité de Centrale pour 22 974 milliers d'euros et à l'activité e-commerce pour 11 517 milliers d'euros. Ce dernier est intégralement déprécié.

### NOTE 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Install. tech. mat. & outillages	Autres immo. corp.	Immo. corp. en cours	Avances et acomptes versés sur immo. corp.	Total immo. corp.
Valeurs brutes au 31/12/2019	625	579	45	4 410	3	5	5 665
Acquisitions	-	4	2	236	-	-	242
Sorties	-	-	-	(25)	-	(5)	(30)
Compte à compte	-	-	-	3	(3)	-	0
<b>Valeurs brutes au 31/12/2020</b>	<b>625</b>	<b>582</b>	<b>47</b>	<b>4 623</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 877</b>
Amort. & déprec. au 31/12/2019	280	257	45	3 946	0	0	4 527
Dotations	1	34	1	227	-	-	262
Reprises	-	-	-	(21)	-	-	(21)
<b>Amort. &amp; déprec. au 31/12/2020</b>	<b>280</b>	<b>291</b>	<b>46</b>	<b>4 152</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 768</b>
<b>Valeurs nettes au 31/12/2020</b>	<b>344</b>	<b>292</b>	<b>1</b>	<b>471</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 109</b>

### NOTE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En milliers d'euros	Titres de participation (1)	Créances rattachées (2)	Autres titres (3)	Autres immo. financières (4)	Total immobilisations financières
Valeurs brutes au 31/12/2019	363 207	387	804	2 034	366 432
Augmentations	27	-	-	85	112
Diminutions	(463)	(387)	(555)	(251)	(1 656)
Effet des restructurations (7)	(12 529)	-	-	-	(12 529)
<b>Valeurs brutes au 31/12/2020</b>	<b>350 243</b>	<b>0</b>	<b>249</b>	<b>1 867</b>	<b>352 359</b>
Dépréciations au 31/12/2019	310 495	387	360	20	311 262
Dotations (5)	332	-	-	-	332
Reprises (6)	(1 163)	(387)	(360)	(20)	(1 930)
Effet des restructurations (7)	(12 524)	-	-	-	(12 524)
<b>Dépréciations au 31/12/2020</b>	<b>297 140</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>297 140</b>
<b>Valeurs nettes au 31/12/2020</b>	<b>53 103</b>	<b>0</b>	<b>249</b>	<b>1 867</b>	<b>55 219</b>

(1) Voir le paragraphe « Faits majeurs de l'exercice ».

(2) Les diminutions concernent Brico Partner 86.

(3) Les diminutions concernent principalement Brico Partner 07 pour 375 milliers d'euros et Brico Partner 86 pour 160 milliers d'euros.

(4) La variation concerne des dépôts de garantie.

(5) Les dépréciations de titres concernent principalement les titres des sociétés MB Log pour 332 milliers d'euros.

(6) Les reprises de dépréciations de titres concernent principalement les sociétés Brico Partner 07 pour 289 milliers d'euros, Mozac 63 pour 229 milliers d'euros et Mr.Bricolage pour 477 milliers d'euros.

(7) Les variations de la ligne Effets des restructurations sont liées aux opérations de Transmission Universelle de Patrimoine des sociétés Barbaud, Bricollin, Brico1, Catalma, Cholet Brico Loisirs, Brico Bessières et MB Brico et à la liquidation de la société GCTI.

### NOTE 4 - STOCKS ET EN COURS

En milliers d'euros	En cours de production de biens & services	Marchandises (1)	Total
Valeurs brutes au 31/12/2019	265	1 642	1 907
Variations	13	(780)	(767)
<b>Valeurs brutes au 31/12/2020</b>	<b>278</b>	<b>861</b>	<b>1 140</b>
Dépréciations au 31/12/2019	0	422	422
Dotations	-	22	22
Reprises	-	(309)	(309)
<b>Dépréciations au 31/12/2020</b>	<b>0</b>	<b>135</b>	<b>135</b>
<b>Valeurs nettes au 31/12/2020</b>	<b>278</b>	<b>726</b>	<b>1 005</b>

(1) Les variations de stocks de marchandises en valeur brute correspondent principalement aux stocks de l'activité e-commerce.

# Comptes sociaux

## Annexe aux comptes sociaux

En milliers d'euros

### NOTE 5 - CRÉANCES D'EXPLOITATION

#### 5.1 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

En milliers d'euros	Magasins adhérents (1)		Fournisseurs référencés (2)		Autres		Total
	Comptes clients	Effets à recevoir	Comptes clients	Effets à recevoir	Comptes clients	Effets à recevoir	
Valeurs brutes au 31/12/2019	6 591	1 602	16 003	0	1 330	-	25 526
Variations	2 316	370	20 132	2	(239)	-	22 580
<b>Valeurs brutes au 31/12/2020</b>	<b>8 907</b>	<b>1 972</b>	<b>36 134</b>	<b>2</b>	<b>1 091</b>	<b>0</b>	<b>48 106</b>
Dépréciations au 31/12/2019	350	0	111	0	21	0	482
Dotations	36	-	53	-	28	-	117
Reprises	(112)	-	(36)	-	(43)	-	(190)
Effet des restructurations	-	-	-	-	7	-	7
<b>Dépréciations au 31/12/2020</b>	<b>274</b>	<b>0</b>	<b>128</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>416</b>
<b>Valeurs nettes au 31/12/2020</b>	<b>8 632</b>	<b>1 972</b>	<b>36 006</b>	<b>2</b>	<b>1 078</b>	<b>0</b>	<b>47 690</b>

(1) Créances dues essentiellement au titre des prestations fournies et des marchandises vendues par Mr.Bricolage SA aux magasins adhérents dans le cadre de ses fonctions de Centrale.

(2) Créances détenues au titre des prestations facturées par Mr.Bricolage SA aux fournisseurs dans le cadre de ses fonctions de Centrale et des RFA dues par les fournisseurs dont les montants bruts s'élevaient respectivement à 13 906 milliers d'euros et 22 230 milliers d'euros. Les RFA (Remises de Fin d'Année) encaissées par le Groupe auprès des fournisseurs pour le compte des magasins sont reversées intégralement à ceux-ci. Les RFA sont déterminées par application du pourcentage négocié contractuellement avec les fournisseurs sur le volume d'achats estimé par le management sur la base des déclarations des fournisseurs.

La dépréciation des créances clients est appréciée en fonction de l'antériorité et/ou de la situation du débiteur.

#### 5.2 - AUTRES CRÉANCES

En milliers d'euros	Avoirs et RRR à obtenir	Personnel et avances	TVA, IS, CFE et CVAE	Comptes d'intégration fiscale et de trésorerie (1)	Autres créances diverses	Total
Valeurs brutes au 31/12/2019	2 161	56	11 849	117 977	1 345	133 389
Variations	(641)	(29)	(2 633)	8 965	(643)	5 019
<b>Valeurs brutes au 31/12/2020</b>	<b>1 519</b>	<b>28</b>	<b>9 216</b>	<b>126 942</b>	<b>703</b>	<b>138 408</b>
Dépréciations au 31/12/2019	67	0	0	620	0	686
Dotations	168	-	383	-	-	551
Reprises	(88)	-	-	(578)	-	(666)
Effet des restructurations	29	-	-	-	-	29
<b>Dépréciations au 31/12/2020</b>	<b>175</b>	<b>0</b>	<b>383</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>601</b>
<b>Valeurs nettes au 31/12/2020</b>	<b>1 344</b>	<b>28</b>	<b>8 833</b>	<b>126 900</b>	<b>703</b>	<b>137 808</b>

(1) La variation est principalement liée aux variations des comptes courants de convention de trésorerie des sociétés Sadef et MB Log.

#### 5.3 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

En milliers d'euros	Montants bruts	À moins d'un an	À plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	48 106	47 713	393
Autres créances	138 408	14 505	123 904
<b>Valeurs brutes au 31/12/2020</b>	<b>186 514</b>	<b>62 218</b>	<b>124 296</b>

## NOTE 6 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

En milliers d'euros	Actions propres (1)	Valeurs mobilières de placement (2)	Total
Valeurs brutes au 31/12/2019	989	41	1 030
Variations	(65)	-	(65)
<b>Valeurs brutes au 31/12/2020</b>	<b>924</b>	<b>41</b>	<b>965</b>
Dépréciations au 31/12/2019	714	0	714
Dotations	-	-	0
Reprises	(454)	-	(454)
<b>Dépréciations au 31/12/2020</b>	<b>260</b>	<b>0</b>	<b>261</b>
<b>Valeurs nettes au 31/12/2020</b>	<b>664</b>	<b>41</b>	<b>704</b>

(1) La société Mr.Bricolage détient 73 465 actions propres dont 18 394 dans le cadre du contrat de liquidité et 55 071 disponibles (dans le cadre d'anciens contrats d'attributions d'actions ou d'options d'achats).

(2) Le compte à terme Bulgarie est conservé pour 41 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2020, le cours de clôture de l'action MR BRICOLAGE s'établit à 9,20 euros.

## NOTE 7 - CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance enregistrent des éléments qui ont été facturés sur l'exercice 2020 alors qu'ils sont afférents à des exercices ultérieurs.

Au 31 décembre 2020, elles sont principalement relatives à des aides accordées dans le cadre de la reprise et de la modernisation des magasins, des maintenances notamment informatiques, des locations et logiciels en mode SAAS et des dépenses de publicité.

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Total des charges constatées d'avance	4 492	3 012

## NOTE 8 - CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission et d'apport	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées (1)	Total capitaux propres
<b>Au 31/12/2019</b>	<b>33 241</b>	<b>15 423</b>	<b>3 424</b>	<b>0</b>	<b>(148 385)</b>	<b>(30 083)</b>	<b>984</b>	<b>(125 395)</b>
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	0
Affectation du résultat 2019	-	-	-	-	(30 083)	30 083	-	0
Résultat au 31 décembre 2020	-	-	-	-	-	80 245	-	80 245
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	0
<b>Au 31/12/2020</b>	<b>33 241</b>	<b>15 423</b>	<b>3 424</b>	<b>0</b>	<b>(178 467)</b>	<b>80 245</b>	<b>984</b>	<b>(45 150)</b>

(1) Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires des frais sur titres de participation.

Le capital social est divisé en 10 387 755 actions de 3,20 € de valeur nominale.

Identité de la société consolidant les comptes de Mr.Bricolage SA :

ANPF S.A., 1 rue Montaigne 45 380 La Chapelle Saint Mesmin - Numéro de siret: 775 648 215 00066

# Comptes sociaux

## Annexe aux comptes sociaux

En milliers d'euros

### NOTE 9 - PROVISIONS

Le détail des mouvements constatés au cours de la période sur les provisions est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2019	Dotations de l'exercice	Provisions consommées	Effet des restructurations	Provisions devenues sans objet	31/12/2020
Provisions pour risques (a)	3 503	3 150	(445)	0	(69)	6 139
Provisions pour charges (b)	111 154	10 774	(33)	(14 660)	(4 137)	103 098
<b>Total</b>	<b>114 657</b>	<b>13 924</b>	<b>(478)</b>	<b>(14 660)</b>	<b>(4 206)</b>	<b>109 237</b>

(a) Concernant les provisions pour risques, il s'agit principalement de :

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Provisions prud'homales	1 981	884
Provisions pour litiges commerciaux (1)	2 866	1 700
Provisions diverses (2)	1 292	918
<b>Total</b>	<b>6 139</b>	<b>3 503</b>

(1) Les provisions pour litiges commerciaux correspondent à des litiges avec des fournisseurs ou des adhérents.

(2) Les provisions diverses correspondent principalement à des risques d'impayés.

(b) Concernant les provisions pour charges, il s'agit principalement de :

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Provisions sur risque de pénalités (1)	500	580
Provisions pour situations nettes négatives (2)	102 351	110 369
Provisions pour médailles du travail	247	206
<b>Total</b>	<b>103 098</b>	<b>111 154</b>

(1) Les valeurs à la clôture comprennent une provision, suite à une action que l'administration a engagé (sur le fondement de l'article L442-6 du Code de commerce) contre Mr.Bricolage SA au sujet de la centralisation des paiements, auprès d'un établissement bancaire, des factures fournisseurs des adhérents. Selon l'administration les parties lésées seraient les fournisseurs des magasins ayant signé le contrat de centralisation des paiements avec la banque. Mr.Bricolage SA conteste ce grief.

(2) Les provisions à la clôture correspondent principalement à la prise en compte des situations nettes négatives des sociétés Sadef, Saint Quentin 02, Thouars Bricolage, Bricotulle, MB Achères, MB Ouest, SCI Pepe et C2AVL.

### NOTE 10 - DETTES FINANCIÈRES

#### 10.1 - VENTILATION PAR ÉCHÉANCES

En milliers d'euros	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Crédit syndiqué (1)	-	49 553	66 878	116 431
Découverts & frais bancaires à payer	96	3 000	-	3 096
Emprunts et dettes financières diverses	220	-	-	220
<b>Total</b>	<b>316</b>	<b>52 553</b>	<b>66 878</b>	<b>119 747</b>

(1) Le principal emprunt est le Crédit syndiqué signé en octobre 2019 dont le montant total tiré au 31 décembre 2020 s'élève à 111 084 milliers d'euros. Il se compose de trois tranches. Deux tranches ont un calendrier d'amortissements progressifs, la troisième tranche est remboursable in fine. Au montant nominal du crédit syndiqué se rajoute les intérêts capitalisés (PIK) de ce même Crédit Syndiqué.

#### 10.2 - VENTILATION PAR DEVICES

La totalité des emprunts et dettes financières diverses est libellée en euros.

#### 10.3 - VARIATION DES DETTES FINANCIÈRES

En milliers d'euros	Crédit syndiqué (1)	Découverts et concours bancaires	Emprunts et dettes financières diverses	Total
Valeurs brutes au 31/12/2019	112 528	3 000	232	115 760
Augmentations (1)	3 904	96	-	4 000
Diminutions	-	-	(12)	(12)
Valeurs brutes au 31/12/2020	116 432	3 096	220	119 748

(1) Au montant nominal du crédit syndiqué se rajoute les intérêts capitalisés (PIK).

## 10.4 - STRUCTURE DES EMPRUNTS BANCAIRES PAR TAUX ET ÉTAT DES SWAPS DE TAUX

En milliers d'euros	Valeur au bilan au 31/12/2020	Devise d'émission	Échéance	Taux contractuel (a)	Taux avant couverture (a)	Taux après couverture (a)
Crédit syndiqué (1)	111 084	EURO	31/12/2026	E 3m + 4,01 %	4,10 %	4,17 %

(a) Crédit syndiqué : taux moyen constaté depuis sa mise en place au 16 octobre 2019.

(1) Au 31 décembre 2020, les parts « prêt refinancement » et « prêt consolidation » du crédit syndiqué bénéficient de couvertures à hauteur de 39 895 milliers d'euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

- un contrat de swap de taux de 4 583 milliers d'euros : Euribor 3 mois flooré -> 0,35% (échéance 2022)
- un contrat de swap de taux de 1 320 milliers d'euros : Euribor 3 mois flooré -> 0,31% (échéance 2022)
- un contrat de swap de taux de 4 500 milliers d'euros : Euribor 3 mois flooré -> 0,304% (échéance 2022)
- un contrat de swap de taux de 4 492 milliers d'euros : Euribor 3 mois flooré -> 0,335% (échéance 2022)
- une couverture de taux (CAP) de 25 000 milliers d'euros : Euribor 3 mois -> 0% (échéance 2023).

## 10.5 - ÉTATS DES COVENANTS SUR LES EMPRUNTS SOUSCRITS PAR LA SOCIÉTÉ MR.BRICOLAGE

Le crédit syndiqué signé le 16 octobre 2019 ne prévoit pas de clause de remboursement anticipé avant le 30 juin 2022. À partir de cette date, la société Mr.Bricolage s'engage à respecter un niveau de ratio de levier, dette nette sur EBITDA 12 mois, avec un calendrier progressif.

## NOTE 11 - DETTES D'EXPLOITATION

### 11.1 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

En milliers d'euros	Magasins adhérents	Groupe	Autres fournisseurs	Total
Valeurs au 31/12/2019	1 663	17 981	9 849	29 492
Variations	799	(249)	209	759
<b>Valeurs au 31/12/2020</b>	<b>2 462</b>	<b>17 732</b>	<b>10 058</b>	<b>30 252</b>

### 11.2 - DETTES FISCALES ET SOCIALES

En milliers d'euros	Dettes salariales (1)	Dettes sociales assises sur les salaires et autres (2)	TVA	État charges à payer (3)	Total
Valeurs au 31/12/2019	3 971	4 866	5 332	2 111	16 279
Variations	568	7	763	615	1 952
<b>Valeurs au 31/12/2020</b>	<b>4 538</b>	<b>4 872</b>	<b>6 094</b>	<b>2 726</b>	<b>18 231</b>

(1) Ce poste intègre notamment les provisions pour congés payés, RTT et primes à verser sur l'exercice 2021.

(2) Ce poste comprend les dettes sociales à verser auprès des organismes sociaux et les provisions pour charges sociales (calculées sur les provisions pour congés payés, R.T.T et primes).

(3) Ce poste comprend notamment les taxes fiscales assises sur les salaires (taxe d'apprentissage, effort construction, formation continue) et les provisions de nature fiscale (Impôt sur les bénéfices, prélèvement à la source, Organic, CET, TVS, ...).

### 11.3 - DETTES SUR IMMOBILISATIONS

En milliers d'euros	Total
Valeurs au 31/12/2019	398
Variations (1)	(284)
<b>Valeurs au 31/12/2020</b>	<b>114</b>

(1) Ce poste correspond à une baisse des dettes sur immobilisations corporelles et incorporelles.

# Comptes sociaux

## Annexe aux comptes sociaux

En milliers d'euros

### 11.4 - AUTRES DETTES

En milliers d'euros	Comptes d'intégration fiscale et de trésorerie (1)	OPCA (2)	Divers charges à payer	Avoirs à établir (3)	Total
Valeurs au 31/12/2019	84 826	553	240	53 572	139 191
Variations	(61 551)	(8)	665	4 383	(56 511)
Valeurs au 31/12/2020	23 275	545	905	57 955	82 680

(1) La variation de ce poste comprend principalement le compte courant de convention de trésorerie avec la société Le Club en baisse de 60 558 milliers d'euros.

(2) Ces sommes correspondent aux cotisations formations reversées aux OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés par l'Etat).

(3) Au 31/12/2020, ce poste est essentiellement constitué de Remises de Fin d'Année (RFA) à reverser aux magasins dont le montant s'élève à 56 644 milliers d'euros.

### 11.5 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

En milliers d'euros	Dettes Brutes	À moins d'1 an	À plus d'1 an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 252	30 252	-
Dettes fiscales et sociales	18 231	18 231	-
Dettes sur immobilisations	114	114	-
Autres dettes	82 680	59 405	23 275
Valeurs au 31/12/2020	131 276	108 001	23 275

### NOTE 12 - PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Total des produits constatés d'avance	552	180

Au 31 décembre 2020, il s'agit essentiellement, comme en 2019, des produits relatifs au congrès Mr.Bricolage 2021 facturés aux magasins.

### NOTE 13 - OPÉRATIONS SUR LE BILAN AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

Les parties liées comprennent les dirigeants du Groupe, les entreprises dans lesquelles Mr.Bricolage SA exerce une influence notable et les sociétés dans lesquelles un dirigeant de Mr.Bricolage SA est dirigeant.

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Clients et comptes rattachés	1 150	1 793
Autres créances (1)	137 959	129 579
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 697	17 974
Autres dettes (1)	17 023	78 569

(1) Correspondent principalement aux comptes courant avec les sociétés Sadef, Le Club et au compte courant de transfert MB Finances.

## NOTE 14 - CHIFFRE D'AFFAIRES

### 14.1 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de production de biens (1)	3 165	5 008
Ventes de marchandises :	14 154	10 588
- ventes de marchandises activité e-commerce	12 042	8 827
- ventes d'ILV et de PLV	1 400	1 399
- ventes d'équipements de protection individuelle	388	0
- SAV	(111)	(74)
- ventes de matériels informatiques	435	437
Prestations de services :	88 178	83 249
- prestations effectuées auprès des fournisseurs référencés (2)	64 436	56 589
- prestations effectuées auprès des adhérents et filiales (3)	23 741	26 660
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>105 497</b>	<b>98 845</b>

(1) Elles sont uniquement constituées de ventes de catalogues aux magasins.

(2) Il s'agit principalement de la mise en relation contractuelle entre les fournisseurs référencés et les magasins du réseau. Ces prestations sont majoritairement déterminées par application du pourcentage négocié avec les fournisseurs sur le volume estimé par le management sur la base des déclarations des fournisseurs.

(3) Il s'agit principalement de cotisations.

### 14.2 - CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
France	99 458	92 468
Étranger	6 040	6 376
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>105 497</b>	<b>98 845</b>

## NOTE 15 - DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES

### 15.1 - ÉLÉMENTS RELATIFS AU RÉSULTAT D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	Dotations	Reprises	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
Amortissements et dépréciations des immobilisations	(5 553)	-	(5 553)	(5 799)
Provisions sur actions MR BRICOLAGE	-	-	0	0
Dépréciation des comptes clients et créances diverses	(668)	279	(389)	707
Dépréciation des stocks	(22)	309	287	219
Provisions pour risques & charges	(1 720)	353	(1 367)	196
<b>Total (A)</b>	<b>(7 963)</b>	<b>941</b>	<b>(7 022)</b>	<b>(4 677)</b>

En milliers d'euros	Transferts de charges	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019	
Remboursements divers	859	859	207	
Refacturations d'assurances	318	318	781	
<b>Total (B)</b>	<b>1 176</b>	<b>1 176</b>	<b>988</b>	
<b>Total des éléments relatifs au résultat d'exploitation (A) + (B)</b>	<b>(7 963)</b>	<b>2 117</b>	<b>(5 846)</b>	<b>(3 689)</b>

# Comptes sociaux

## Annexe aux comptes sociaux

En milliers d'euros

### 15.2 - ÉLÉMENTS RELATIFS AU RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	Dotations	Reprises	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
Dépréciation des immobilisations financières, des VMP et des créances rattachées (1)	(439)	3 105	2 666	(3 594)
<b>Total des éléments relatifs au résultat financier</b>	<b>(439)</b>	<b>3 105</b>	<b>2 666</b>	<b>(3 594)</b>

(1) Les dotations de la période concernent les immobilisations financières détaillées dans la note 3.

### 15.3 - ÉLÉMENTS RELATIFS AU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	Dotations	Reprises	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
Amortissements sur immobilisations	(17)	-	(17)	(514)
Amortissements dérogatoires	-	-	0	74
Provisions exceptionnelles (1)	(1 366)	188	(1 178)	1 216
Provisions pour situation nette négative (2)	(10 731)	18 748	8 018	(12 082)
<b>Total des éléments relatifs au résultat exceptionnel</b>	<b>(12 114)</b>	<b>18 936</b>	<b>6 822</b>	<b>(11 306)</b>

(1) Les dotations aux provisions exceptionnelles concernent des litiges commerciaux.

(2) Les provisions pour situation nette négative sont détaillées dans la note 16.2.

## NOTE 16 - RÉSULTAT FINANCIER ET EXCEPTIONNEL

### 16.1 - RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Autres intérêts et produits assimilés (1)	4 560	1 815
Reprises de provisions, dépréciations et transferts de charges (2)	3 105	416
Autres produits financiers (3)	74 584	110
Différences positives de change	0	8
Produits nets de cessions de valeurs mobilières	134	0
<b>Produits financiers</b>	<b>82 383</b>	<b>2 349</b>
Dotations aux provisions et dépréciations (4)	439	4 010
Intérêts et charges assimilés	4 600	3 079
Différences négatives de change	(1)	3
Autres charges financières (5)	15 652	20 016
Charges nettes de cessions de valeurs mobilières	103	188
<b>Charges financières</b>	<b>20 793</b>	<b>27 296</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>61 590</b>	<b>(24 947)</b>

(1) Ce poste comprend principalement le boni de confusion lié aux opérations de Transmission Universelle de Patrimoine (3 744 milliers d'euros) de la société Catalma et les intérêts sur les comptes courants de trésorerie (761 milliers d'euros).

(2) Ce poste intègre notamment des reprises de provisions liées aux actions de la société Mr.Bricolage autodétenues (930 milliers d'euros), aux participations détenues par Mr.Bricolage SA (775 milliers d'euros) et au compte courant de trésorerie de la société Brico Partner 86 (510 milliers d'euros).

(3) Ce poste intègre notamment des dividendes perçus des sociétés Le Club (68 767 milliers d'euros), MBI (3 956 milliers d'euros) et MBFI (1 754 milliers d'euros).

(4) Ce poste intègre notamment des provisions pour dépréciations liées aux participations détenues par Mr.Bricolage SA, dont MB LOG pour 2 215 milliers d'euros au 31 décembre 2019 et 332 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

(5) En 2019, ce poste correspond principalement au mali de confusion lié aux opérations de Transmission Universelle de Patrimoine des sociétés Logistim, FH Expansion, Vrignaud, Centre Bricolage et Loisirs, Bricodis, Cadiservice et SCI Cefalou (19 900 milliers d'euros). En 2020, ce poste correspond principalement au mali de confusion lié aux opérations de Transmission Universelle de Patrimoine des sociétés Barbaud, Bricollin, Brico 1, Cholet Brico Loisirs, Brico Bessières et MB Brico (14 323 milliers d'euros).

## 16.2 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	Charges	Produits	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
<b>Sur opérations de gestion (1)</b>	<b>(1 036)</b>	<b>388</b>	<b>(648)</b>	<b>(3 604)</b>
Immobilisations incorporelles et corporelles	(4)	5	1	0
Immobilisations financières	(1 476)	236	(1 241)	(163)
<b>Sur opérations en capital</b>	<b>(1 480)</b>	<b>241</b>	<b>(1 240)</b>	<b>(163)</b>
Provisions pour prud'hommes	-	68	68	0
Provisions pour situation nette négative (2)	(10 731)	18 748	8 018	(12 082)
Provisions pour dépréciation fonds de commerce (3)	-	-	0	30
Provisions pour litiges commerciaux (4)	(1 366)	-	(1 366)	1 266
Provisions diverses	-	120	120	(80)
<b>Total des mouvements des provisions et des transferts de charges</b>	<b>(12 097)</b>	<b>18 936</b>	<b>6 840</b>	<b>(10 866)</b>
Amortissements exceptionnels	(17)	-	(17)	(514)
Amortissements dérogatoires	-	-	0	74
<b>Total des mouvements liés aux amortissements</b>	<b>(17)</b>	<b>0</b>	<b>(17)</b>	<b>(440)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(14 630)</b>	<b>19 565</b>	<b>4 935</b>	<b>(15 073)</b>

(1) Les charges et produits intègrent des sommes versées ou à verser, reçues ou à recevoir au titre de litiges prudhomaux, commerciaux et divers.

(2) Les charges concernent principalement des dotations au titre des sociétés Sadef pour 10 319 milliers d'euros et Thouars Bricolage pour 214 milliers d'euros.

Les produits concernent principalement les reprises de dotations liées aux opérations de Transmission Universelle de Patrimoine pour 14 199 milliers d'euros, à la liquidation de la société GCTI pour 461 milliers d'euros et aux reprises de provisions pour situation nette des sociétés St Quentin O2 (3 015 milliers d'euros) et Mozac 63 (924 milliers d'euros).

(3) Fin 2019, la reprise correspondait au fonds de commerce du site marchand 'Le jardin de Catherine.fr' fermé en 2019 et entièrement déprécié au 31/12/2018.

(4) Correspondent à des litiges avec des fournisseurs et des adhérents.

## NOTE 17- IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES DE LA SOCIÉTÉ MR.BRICOLAGE IMPOSÉE SÉPARÉMENT

### NOTE 17.1 - ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

L'impôt comptabilisé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit:

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Organic	119	132
Participation et contribution patronale sur participation	278	0
Base	397	132
Taux d'impôt sur les sociétés	31 %	31 %
<b>Accroissement et allègement de la dette future d'impôt</b>	<b>123</b>	<b>41</b>

### NOTE 17.2 - VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

En milliers d'euros	31/12/2020
<b>Résultat courant avant retraitements fiscaux</b>	<b>74 982</b>
Réintégrations fiscales relatives aux éléments courants	19 075
Déductions fiscales relatives aux éléments courants	(78 283)
<b>Résultat courant après retraitements fiscaux</b>	<b>15 775</b>
<b>Impôt sur le résultat courant</b>	<b>4 890</b>
<b>Résultat exceptionnel avant retraitements fiscaux</b>	<b>4 935</b>
Réintégrations fiscales relatives aux éléments exceptionnels	11 118
Déductions fiscales relatives aux éléments exceptionnels	(18 828)
<b>Résultat exceptionnel après retraitements fiscaux</b>	<b>(2 775)</b>
<b>Impôt sur le résultat exceptionnel</b>	<b>(860)</b>

# Comptes sociaux

## Annexe aux comptes sociaux

En milliers d'euros

### NOTE 18 - FISCALITÉ RELATIVE À L'INTÉGRATION FISCALE

La société Mr.Bricolage est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés suivantes :

- SA A.Barbaud et Cie \*
- SA Cholet Brico Loisirs \*
- SA Mozac 63
- SARL MB Achères
- SAS BG \*
- SAS Brico 1 \*
- SAS Bricollin \*
- SAS Bricotulle
- SAS C2AVL
- SAS Galaxy
- SAS Le Club
- SAS MB Finances
- SAS MB Log
- SAS MB Ouest
- SAS MBI
- SAS SadeF
- SAS Thouars Bricolage
- SCI D'Orion \*
- SCI Milini \*
- SCI Pèpe

\* Ces sociétés ont fait l'objet d'une opération de Transmission Universelle de Patrimoine sur l'année 2020.

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale conclue entre la société Mr.Bricolage et les filiales mentionnées ci-dessus, l'économie d'impôt liée aux déficits des filiales est enregistrée dans les produits de l'exercice de la société Mr.Bricolage et chaque filiale détermine le cas échéant son impôt comme si elle était imposée séparément. L'intégration fiscale a conduit pour l'exercice 2020 à une diminution d'impôt au profit de la société Mr.Bricolage qui s'élève à 2 714 milliers d'euros.

### NOTE 19 - OPÉRATIONS SUR LE RÉSULTAT AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

Les parties liées comprennent les dirigeants du Groupe, les entreprises dans lesquelles Mr.Bricolage SA exerce une influence notable et les sociétés dans lesquelles un dirigeant de Mr.Bricolage SA est dirigeant.

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Achats de matières premières, marchandises et autres approvisionnements	681	380
Autres charges	1 907	553
Production vendue de biens	140	1 495
Production vendue de services	1 685	6 040
Ventes de marchandises	333	512
Autres produits	1	0
Refacturation d'autres achats et charges externes	1 153	1 418
Transferts de charges assurances	311	775
Autres intérêts et produits assimilés	761	755
Revenus sur titres de participations	74 477	0

Les opérations sur le résultat avec les entreprises liées concernent les sociétés détenues majoritairement par la société Mr.Bricolage. Les principales opérations concernent les sociétés SadeF, Le Club et MB Log.

Les principales transactions avec les parties liées concernent :

- les dividendes reçus des sociétés Le Club, MBI et MBFI.
- la facturation de cotisations d'adhésion à l'enseigne en application de la charte de l'adhérent signée au moment de l'entrée dans le Groupe et reconduite tacitement,
- la facturation d'intérêts de rémunération concernant la gestion de trésorerie centralisée par Mr.Bricolage,
- les refacturations diverses définies dans des conventions intragroupes (mise à disposition de personnel, assurances,...).

Les transactions effectuées avec les parties liées sont réalisées dans des conditions normales de marché.

## NOTE 20 - PRODUITS À RECEVOIR

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Créances clients et comptes rattachés (factures à établir)	35 987	15 750
Autres créances (1)	138 408	133 389

(1) Concernent essentiellement des comptes courants de convention de trésorerie et de transfert (123 904 milliers d'euros) et d'intégration fiscale (2 958 milliers d'euros), des créances de TVA (1 880 milliers d'euros), des acomptes et crédits d'impôts (7 139 milliers d'euros), des créances de fournisseurs (1 519 milliers d'euros) et une créance sur cession de titres (359 milliers d'euros).

## NOTE 21 - CHARGES À PAYER

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (intérêts courus et frais à payer)	5 567	1 658
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (factures non parvenues) (1)	20 692	19 850
Dettes fiscales et sociales (2)	18 231	16 279
Autres dettes (3)	82 680	139 191

(1) Concernent principalement des RFA et des prestations dues à la société Le Club pour 11 597 milliers d'euros.

(2) Concernent des charges relatives au personnel (primes, participation, congés payés et comité d'entreprise: 4 965 milliers d'euros), des charges constatées sur les organismes sociaux (4 446 milliers d'euros, dont les charges sociales calculées sur les congés payés et primes) et des charges de nature fiscale (8 820 milliers d'euros: Impôt sur les bénéfices, TVA à payer, TVS, Organic, CET, ...).

(3) Correspondent aux comptes d'intégration fiscale et de convention de trésorerie (23 275 milliers d'euros), à des comptes clients (1 295 milliers d'euros) et à des sommes à payer (58 110 milliers d'euros: RFA, cotisations formations, ...).

## NOTE 22 - EFFECTIFS

### 22.1 - VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

Effectif moyen annuel	2020	2019
Cadres	211	223
Agents de maîtrise	45	55
Employés	39	56
<b>Total</b>	<b>295</b>	<b>334</b>

### 22.2 - RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations accordées	670	488

# Comptes sociaux

## Annexe aux comptes sociaux

En milliers d'euros

### NOTE 23 - LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Siège social	SIREN	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)
----------------------------	--------------	-------	---------	--	--------------------------------------

#### A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations (dont la valeur excède 1 % du capital social de Mr.Bricolage S.A.):

##### 1. Filiales détenues à plus de 50 % :

Bricotulle SAS	CITEA qu Victor Continsouza - 19000 Tulle - France	676 920 309	1 000	(12 108)	100,00
Catena France SA	Le Genièvre - 72210 Voivres les Le Mans - France	602 032 187	309	357	58,00
Galaxy SAS	61 Avenue Turgot - 19100 Brive la Gaillarde - France	404 439 440	626	1 274	100,00
Le Club SAS	4 avenue du 4 juillet 1776 - 19100 Brive la Gaillarde - France	397 571 878	500	50	100,00
MB LOG SAS	1 Rue Montaigne - 45380 La Chapelle St Mesmin - France	348 994 211	23 443	(11 558)	100,00
Mozac 63 SA	1 Rue Montaigne - 45380 La Chapelle St Mesmin - France	411 875 743	510	(6 003)	100,00
Pepe SCI	Route de Pontarlier - 25300 Houtaud - France	350 326 203	2	(813)	100,00
Sadef SAS	1 Rue Montaigne - 45380 La Chapelle St Mesmin - France	390 689 529	50 000	(116 308)	100,00
Windspell Limited LTD	1 Lamboussa Street - 1095 Nicosie - Chypre	133 793	2 571	1 360	100,00

##### 2. Participations détenues entre 10 et 50 % :

Prova SA	8 Rue des Morgelines ZI 5100 Jambes - Belgique	4 340 011 061	1 110	17 474	35,00
----------	--	---------------	-------	--------	-------

#### B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations :

##### 1. Filiales non reprises au § A.

a. Filiales françaises

b. Filiales étrangères

##### 2. Participations non reprises au § A.

a. Dans des sociétés françaises

b. Dans des sociétés étrangères

(1) Pertes ( )

### NOTE 24 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	À moins d'1 an	de 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total au 31/12/2020	Total au 31/12/2019
Cautions et hypothèques données au Groupe (1)	9 206	41 268	23 740	74 213	67 881
Nantissements de titres (2)	-	11 910	2 245	14 155	14 155

(1) La variation est essentiellement due aux cautions données aux bailleurs des magasins fermés ou cédés.

(2) Il s'agit de nantissements de titres au profit de créanciers publics et dans le cadre d'un contrat de crédit bail immobilier.

Engagements reçus	À moins d'1 an	de 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total au 31/12/2020	Total au 31/12/2019
Cautions reçues (1)	359	-	-	359	719

(1) Il s'agit d'une caution bancaire reçue d'un ancien partenaire, suite à un accord de paiement différé de la vente des titres.

Les engagements hors bilan sont centralisés et contrôlés par la Direction Juridique de la société Mr.Bricolage.

	Valeurs comptables des titres détenus			Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Brute	Dépréciation	Nette					
	2 833	2 833	-	-	-	(15)	(135)	-
	629	0	629	-	-	0	(90)	-
	2 194	0	2 194	-	-	13	309	-
	32 503	0	32 503	-	2 243	16 270	6 278	68 767
	30 413	18 645	11 768	-	6 339	185 958	(400)	-
	2 445	2 216	229	-	-	695	5 677	-
	1 377	1 377	-	-	-	214	122	-
	270 794	270 794	-	-	-	16 368	(10 279)	-
	4 499	553	3 946	-	-	0	16	-
	704	0	704	-	-	12 850	3 673	105
	734	597	137	-	2 245			5 710
	-	-	-	-	-			-
	1 119	125	994	-	-			-
	-	-	-	-	-			-

# Comptes sociaux

## Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020.

À l'Assemblée Générale des actionnaires de la société Mr.Bricolage S.A.,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Mr.Bricolage S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La note « Principes généraux - Contexte d'arrêtés des comptes et continuité d'exploitation » fait état de la situation de la société au regard de son endettement et de la continuité d'exploitation et les raisons ayant conduit le Conseil d'Administration à arrêter les comptes annuels dans l'hypothèse de continuité d'exploitation. Nos travaux ont notamment consisté à :

- corroborer la traduction des échéances de financement, dans le plan de trésorerie avec le contrat de crédit bancaire ;
- apprécier le bien-fondé des hypothèses retenues dans le plan de trésorerie par la Direction par rapport à notre connaissance de la société et de son environnement économique ;
- tester l'exactitude arithmétique des calculs effectués par la société ;
- apprécier le caractère approprié des informations présentées dans la note « Principes généraux - contexte d'arrêtés des comptes et continuité d'exploitation » de l'annexe.

- La note 3 de l'annexe des comptes sociaux, présente les titres de participation figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant brut de 350 243 milliers d'euros et une valeur nette de 53 103 milliers d'euros. Ces titres sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité. Comme indiqué dans la note 3 des principes comptables et méthodes d'évaluation de l'annexe, la valeur d'utilité intègre la situation nette de la filiale réévaluée, le cas échéant, des plus-values potentielles sur les actifs immobilisés et des avantages économiques futurs attendus. Sur la base des éléments qui nous ont été communiqués, nos travaux ont principalement consisté à apprécier le caractère approprié de la méthode d'évaluation retenue et des informations présentées en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### Informations données dans le rapport de gestion et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

## Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 19 mars 2021

Les Commissaires aux comptes

### KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Jean-Marc Discours  
Associé

### Deloitte & Associés

Pierre Marie Martin  
Associé



# Assemblée Générale Mixte

Rapport du Conseil d'Administration exposant les projets de résolutions soumises à l'Assemblée Générale	102
Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2021	106
Rapports des Commissaires aux comptes sur les résolutions	114

# Assemblée Générale Mixte

## Rapport du 10 mars 2021 exposant les projets de résolutions

À l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2021

### I – APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020 - APPROBATION DES DÉPENSES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT (PREMIÈRE ET DEUXIÈME RÉOLUTIONS)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se soldant par un bénéfice de 80 244 794,59 euros ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 17 275 milliers d'euros.

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, soit la somme de 58 134 euros, et l'impôt correspondant.

### II – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE (TROISIÈME RÉOLUTION)

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'imputer l'intégralité du bénéfice de l'exercice 2020 qui s'élève à 80 244 794,59 euros sur le compte « Report à nouveau » qui sera ainsi porté d'un montant débiteur de 178 467 166,35 euros à un montant débiteur de 98 222 371,76 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2017	6 232 653,00 €* soit 0,60 € par action	-	-
2018	-	-	-
2019	-	-	-

\* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau

### III – ABSENCE DE CONVENTION RÉGLEMENTÉE (QUATRIÈME RÉOLUTION)

À titre préalable, nous vous rappelons que seules les conventions nouvelles conclues au cours du dernier exercice clos et au début de l'exercice en cours sont soumises à la présente Assemblée.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L. 225-38 du Code de commerce.

### IV – PROPOSITION DE RENOUVELER L'AUTORISATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS (CINQUIÈME RÉOLUTION) ET CONCERNANT LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULLATION D' ACTIONS AUTODÉTENUES (SIXIÈME RÉOLUTION)

Nous vous proposons, aux termes de la cinquième résolution, de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 19 mai 2020 dans sa cinquième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Mr.Bricolage par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 20 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 20 775 500 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir, au titre de la sixième résolution, autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-quatre mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des vingt-quatre derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

## V – DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES

Le Conseil d'Administration souhaite pouvoir disposer des délégations nécessaires pour procéder, s'il le juge utile, à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la société, ainsi que toutes les autorisations nécessaires pour disposer des outils permettant d'avoir une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise.

C'est la raison pour laquelle il vous est demandé de renouveler les délégations en matière d'augmentation de capital arrivant à échéance cette année.

Sur l'état des délégations en cours, vous trouverez le tableau des délégations et autorisations en cours consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration et l'état de leur utilisation dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise au paragraphe IV Tableau récapitulatif des délégations et autorisations en cours de validité au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, compte tenu des délégations susceptibles de générer à terme une augmentation de capital en numéraire, il vous est demandé de statuer sur une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise, conformément à la réglementation en vigueur.

### V.1. Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes (septième résolution)

La délégation de compétence de cette nature arrive à échéance cette année et n'a pas été utilisée.

Nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'Administration, pour une nouvelle période de 26 mois, la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant nominal d'augmentation de capital résultant de cette délégation ne pourrait pas excéder 4 000 000,00 euros. Ce montant n'inclurait pas le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de

préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Cette délégation priverait d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

### V.2. Délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription

Les délégations de compétence en la matière arrivent à échéance cette année et n'ont pas été utilisées.

Il vous est proposé de renouveler les délégations de compétence en vue de procéder à des augmentations de capital par apport de numéraire avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes.

Ces délégations ont pour objet de conférer au Conseil d'Administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix, à l'émission :

- d'actions ordinaires,
- et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des actions ordinaires à émettre par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

### V.2.1. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe) avec maintien du droit préférentiel de souscription (huitième résolution)

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

La durée de validité de cette délégation serait fixée à 26 mois, décomptés à compter du jour de la présente assemblée.

Nous vous proposons de fixer le montant nominal global maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation à 12 000 000 d'euros. À ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

# Assemblée Générale Mixte

## Rapport du 10 mars 2021 exposant les projets de résolutions

À l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2021

Nous vous proposons de fixer le montant nominal maximum des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation à 75 000 000 euros.

Les plafonds visés ci-dessus seraient indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par la présente assemblée.

Les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourraient être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions existantes, étant précisé que le Conseil d'Administration aurait la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

Le Conseil d'Administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions et déterminer le prix d'émission, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

La présente délégation priverait d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

### **V.2.2. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (neuvième résolution)**

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées au profit de personnes appartenant aux catégories définies ci-après, conformément notamment aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-92 du Code de commerce.

La durée de validité de cette délégation serait fixée à 18 mois, décomptés à compter du jour de la présente assemblée.

Le montant nominal global maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 12 000 000,00 euros.

À ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal des titres de créances sur la société pouvant être ainsi émis ne pourrait être supérieur à 75 000 000,00 euros.

Ces plafonds seraient indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, la somme revenant, ou devant revenir, à la Société, serait fixée par le Conseil d'Administration pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence et ne pourrait être inférieur à la moyenne de 5 cours consécutifs cotés de l'action choisis parmi les 30 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et autres valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre en vertu de l'article L. 228-91 du Code de commerce serait supprimé au profit des catégories de personnes suivantes :

- des personnes physiques ou morales (en ce compris des sociétés), sociétés d'investissement, trusts, fonds d'investissement ou autres véhicules de placement quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, investissant à titre habituel dans le secteur du commerce de détail ; et/ou
- des sociétés, institutions ou entités quelle que soit leur forme, françaises ou étrangères, exerçant une part significative de leur activité dans ces domaines ; et/ou
- les prestataires de services d'investissement français ou étranger ayant un statut équivalent susceptibles de garantir la réalisation d'une augmentation de capital destinée à être placée auprès des personnes visées au (i) et (ii) ci-dessus et, dans ce cadre, de souscrire aux titres émis.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits parmi les catégories de personnes ci-dessus définies.

Le Conseil d'Administration aurait ainsi toute compétence pour mettre en œuvre la présente délégation et rendrait compte à la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation de la présente délégation accordée au titre de la présente résolution.

### **V.2.3. Autorisation d'augmenter le montant des émissions (dixième résolution)**

Nous vous proposons, dans le cadre de la délégation avec maintien du droit préférentiel de souscription et de la délégation avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes (huitième et neuvième résolutions) ainsi que des délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public et par placement privé conférées par l'Assemblée Générale du 19 mai 2020 (septième et huitième résolutions de l'Assemblée Générale du 19 mai 2020), de conférer au Conseil d'Administration la faculté d'augmenter, dans les conditions prévues par les articles L 225-135-1 et R 225-118 du Code de commerce, et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

Ainsi, le nombre de titres pourrait être augmenté dans les 30 jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que l'émission initiale, dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée.

### **V.3. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE (onzième résolution)**

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire étant appelée sur des délégations susceptibles de générer immédiatement ou à terme des augmentations de capital en numéraire, elle doit également statuer sur une délégation au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise.

Dans le cadre de cette délégation, il vous est proposé de déléguer au Conseil d'Administration, votre compétence à l'effet d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, le Conseil d'Administration pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii) le cas échéant, de la décote et pourrait décider en cas d'émission d'actions nouvelles au titre de la décote et/ou de l'abondement, d'incorporer au capital les réserves, bénéfices ou primes nécessaires à la libération desdites actions.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 680 000 euros.

Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

À ce montant s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Cette délégation aurait une durée de vingt-six mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail, le conseil aurait tous pouvoirs pour procéder aux évaluations à faire afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle des Commissaires aux comptes, le prix de souscription. Il aurait également tous pouvoirs pour, dans la limite de l'avantage fixé par la loi, attribuer gratuitement des actions de la société ou d'autres titres donnant accès au capital et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués.

Le Conseil d'Administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Cette délégation priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'Administration vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

**Le Conseil d'Administration  
Le 10 mars 2021**

# Assemblée Générale Mixte

## Texte des résolutions proposées

À l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2021

### ORDRE DU JOUR

#### À caractère ordinaire :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement,
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
3. Affectation du résultat de l'exercice,
4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés - Constat de l'absence de convention nouvelle,
5. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond.

#### À caractère extraordinaire :

6. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond,
7. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, sort des rompus,
8. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe) avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits,
9. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées,
10. Autorisation d'augmenter le montant des émissions,
11. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail,
12. Pouvoirs pour les formalités.



# Assemblée Générale Mixte

## Texte des résolutions proposées

À l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2021

### TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

À caractère ordinaire :

#### PREMIÈRE RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020 - APPROBATION DES DÉPENSES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 80 244 794,59 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 58 134 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

#### DEUXIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 17 275 milliers d'euros.

#### TROISIÈME RÉSOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 suivante :

Bénéfice de l'exercice 80 244 794,59 €  
affecté en totalité sur le compte « Report à nouveau débiteur » qui s'élèvera ainsi à la somme de 98 222 371,76 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2017	6 232 653,00 €* soit 0,60 € par action	-	-
2018	-	-	-
2019	-	-	-

\* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau

#### QUATRIÈME RÉSOLUTION – RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES - CONSTAT DE L'ABSENCE DE CONVENTION NOUVELLE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes mentionnant l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

#### CINQUIÈME RÉSOLUTION – AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE FAIRE RACHETER PAR LA SOCIÉTÉ SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 22-10-62 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants et L. 225-210 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 19 mai 2020 dans sa cinquième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Mr.Bricolage par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 20 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 20 775 500 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

## À caractère extraordinaire :

### **SIXIÈME RÉSOLUTION – AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ANNULER LES ACTIONS RACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 22-10-62 DU CODE DE COMMERCE**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes :

1. Donne au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
2. Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,
3. Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

### **SEPTIÈME RÉSOLUTION – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES ET/OU PRIMES**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-130 et L. 22-10-50 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.
2. Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-130 et L. 22-10-50 du Code de commerce, en cas

# Assemblée Générale Mixte

## Texte des résolutions proposées

À l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2021

- d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.
3. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
  4. Décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 4 000 000 euros, compte tenu du montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.  
Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.
  5. Confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.
  6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

### **HUITIÈME RÉOLUTION – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES DONNANT, LE CAS ÉCHÉANT, ACCÈS À DES ACTIONS ORDINAIRES OU À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE (DE LA SOCIÉTÉ OU D'UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE), ET/OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES ACTIONS ORDINAIRES (DE LA SOCIÉTÉ OU D'UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE) AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de ses articles L. 225-129-2, L. 228-92 et L. 225-132 et suivants:

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies:
  - d'actions ordinaires,
  - et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance,
  - et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires à émettre par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence:

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 12 000 000 euros.

À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal des titres de créances sur la société pouvant être émis ne pourra être supérieur à 75 000 000 euros.

Les plafonds visés ci-dessus sont indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

4. En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1) ci-dessus:

- décide que la ou les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
- décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1), le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes:
  - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, dans les limites prévues par la réglementation,
  - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
  - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,

5. Décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions existantes, étant précisé que le Conseil d'Administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

6. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions et déterminer le prix d'émission, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des

statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

7. Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

## **NEUVIÈME RÉSOLUTION – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES DONNANT, LE CAS ÉCHÉANT, ACCÈS À DES ACTIONS ORDINAIRES OU À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE (DE LA SOCIÉTÉ OU D'UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE), ET/OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À ACTIONS ORDINAIRES (DE LA SOCIÉTÉ OU D'UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE), AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT DE CATÉGORIES DE PERSONNES RÉPONDANT À DES CARACTÉRISTIQUES DÉTERMINÉES**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-92 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes ci-après définies, à l'émission :
  - d'actions ordinaires,
  - et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance,
  - et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires à émettre par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
3. Le montant nominal global maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 12 000 000,00 euros.

À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal des titres de créances sur la société pouvant être ainsi émis ne pourra être supérieur à 75 000 000,00 euros.

Ces plafonds seraient indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

4. Décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société, sera fixée par le Conseil d'Administration pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence et ne pourra être inférieur à la moyenne de 5 cours consécutifs cotés de l'action choisis parmi les 30 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %.
5. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et autres valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre en vertu de l'article L. 228-91 du Code de commerce, au profit des catégories de personnes suivantes :
  - des personnes physiques ou morales (en ce compris des sociétés), sociétés d'investissement, trusts, fonds d'investissement ou autres véhicules de placement quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, investissant à titre habituel dans le secteur du commerce de détail; et/ou
  - des sociétés, institutions ou entités quelle que soit leur forme, françaises ou étrangères, exerçant une part significative de leur activité dans ces domaines; et/ou
  - les prestataires de services d'investissement français ou étranger ayant un statut équivalent susceptibles de garantir la réalisation d'une augmentation de capital destinée à être placée auprès des personnes visées au (i) et (ii) ci-dessus et, dans ce cadre, de souscrire aux titres émis.
6. Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1), le Conseil d'Administration pourra à son choix utiliser dans l'ordre qu'il déterminera l'une et/ou l'autre des facultés suivantes :
  - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
  - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits parmi les catégories de personnes ci-dessus définies.
7. Décide que le Conseil d'Administration aura toute compétence pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment :
  - d'arrêter les conditions de la ou des émissions;
  - arrêter la liste des bénéficiaires au sein des catégories ci-dessus désignées;
  - arrêter le nombre de titres à attribuer à chacun des bénéficiaires;
  - décider le montant à émettre, le prix de l'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission;

# Assemblée Générale Mixte

## Texte des résolutions proposées

À l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2021

- déterminer les dates et les modalités de l'émission, la nature, la forme et les caractéristiques des titres à créer qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non;
  - déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre;
  - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission;
  - suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux titres émis pendant un délai maximum de trois mois;
  - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation;
  - constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts;
  - procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeur mobilières donnant accès à terme au capital;
  - d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier de ces titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire en pareille matière.
8. Prend acte du fait que le Conseil d'Administration rendra compte à la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation de la présente délégation accordée au titre de la présente résolution.

### **DIXIÈME RÉSOLUTION – AUTORISATION D'AUGMENTER LE MONTANT DES ÉMISSIONS**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration décide que pour chacune des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital décidées en application des huitième et neuvième résolutions de la présente Assemblée et des septième et huitième résolutions de l'Assemblée Générale du 19 mai 2020, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par les articles L 225-135-1 et R 225-118 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée.

### **ONZIÈME RÉSOLUTION – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT DES ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 3332-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6, L. 225-138-1 et L. 228-92 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1. Délègue sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail.
2. Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.
3. Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation.
4. Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente délégation à 680 000 euros, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. À ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.
5. Décide que le prix des actions à souscrire sera déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail. Le Conseil a tous pouvoirs pour procéder aux évaluations à faire afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle des Commissaires aux comptes, le prix de souscription. Il a également tous pouvoirs pour, dans la limite de l'avantage fixé par la loi, attribuer gratuitement des actions de la société ou d'autres titres donnant accès au capital et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués.
6. Décide, en application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, que le Conseil d'Administration pourra prévoir

l'attribution aux bénéficiaires définis au premier paragraphe ci-dessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote et pourra décider en cas d'émission d'actions nouvelles au titre de la décote et/ou de l'abondement, d'incorporer au capital les réserves, bénéfices ou primes nécessaires à la libération desdites actions;

7. Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'Administration pourra ou non mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

## **DOUZIÈME RÉOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

# Assemblée Générale Mixte

## Rapport des Commissaires aux comptes

sur la réduction du capital – Assemblée Générale du 21 avril 2021 – Résolution n° 6

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris La Défense, le 19 mars 2021

Les Commissaires aux comptes

### **KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*

Jean-Marc Discours

*Associé*

### **Deloitte & Associés**

Pierre Marie Martin

*Associé*

# Rapport des Commissaires aux comptes

sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription –  
Assemblée Générale du 21 avril 2021 – Résolutions n° 8, 9 et 10

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'Administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport:

- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions:
  - émission avec maintien du droit préférentiel de souscription (8<sup>ème</sup> résolution) d'actions ordinaires et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires à émettre:
  - étant précisé que conformément à l'article L. 228-93 alinéa 1 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des titres de capital à émettre de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital de la société ou dont celle-ci possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital;
- de lui déléguer, pour une durée de 18 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription:
  - émission d'actions ordinaires et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à des catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (9<sup>ème</sup> résolution):
  - étant précisé que les bénéficiaires appartiennent aux catégories suivantes: des personnes physiques ou morales (en ce compris des sociétés), sociétés d'investissement, trusts, fonds d'investissement ou autres véhicules de placement quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, investissant à titre habituel dans le secteur du commerce de détail et/ou des sociétés, institutions ou entités quelle que soit leur forme, françaises ou étrangères, exerçant une part significative de leur activité dans ces domaines et/ou les prestataires de services d'investissement français ou étranger ayant un statut équivalent susceptibles de garantir la réalisation d'une augmentation de capital destinée à être placée auprès des personnes visées ci-dessus et, dans ce cadre, de souscrire aux titres émis;
  - étant précisé que conformément à l'article L. 228-93 alinéa 1 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre

pourront donner accès à des titres de capital à émettre de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital de la société ou dont celle-ci possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital;

Le montant nominal global des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 12 000 000 euros au titre de chacune des 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> résolutions. Le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder 75 000 000 euros pour chacune des 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> résolutions. Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> résolutions de la présente assemblée et des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée Générale du 19 mai 2020, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce si vous adoptez la 10<sup>ème</sup> résolution.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration au titre de la 9<sup>ème</sup> résolution.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la 8<sup>ème</sup> résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la 9<sup>ème</sup> résolution.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'Administration en cas d'émissions de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et en cas d'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Paris La Défense, le 19 mars 2021  
Les Commissaires aux comptes

**KPMG Audit**  
Département de KPMG S.A.

Jean-Marc Discours  
Associé

**Deloitte & Associés**

Pierre Marie Martin  
Associé

# Assemblée Générale Mixte

## Rapport des Commissaires aux comptes

sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise – Assemblée Générale du 21 avril 2021 – Résolution n° 11

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, à émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées, pour un montant maximum de 680 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le rapport du Conseil d'Administration appelle de notre part l'observation suivante :

Concernant les modalités de fixation du prix ce rapport renvoie aux dispositions prévues par l'article L. 3332-20 du Code du travail sans que la méthode qui sera retenue, le cas échéant, parmi les deux prévues par cet article soit précisée.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Paris La Défense, le 19 mars 2021

Les Commissaires aux comptes

### **KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*

Jean-Marc Discours  
*Associé*

### **Deloitte & Associés**

Pierre Marie Martin  
*Associé*



**Mr.Bricolage SA**

1, rue Montaigne  
45380 La Chapelle Saint Mesmin

Tel : **02.38.43.50.00**

Fax : **02.38.43.11.58**

Site corporate :  
**[www.mr-bricolage.com](http://www.mr-bricolage.com)**

Site commercial :  
**[www.mr-bricolage.fr](http://www.mr-bricolage.fr)**

Agence Soel Design